

Rapport d'avancement de LoCAL 2023



Augmenter
le financement
de l'adaptation
par le biais des
systèmes nationaux
pour une action
climatique menée au
niveau local



Co-funded by
the European Union



Belgium
partner in development



MINISTRY OF
FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK



Sweden
Sverige

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry of Foreign and European Affairs



NEW ZEALAND
FOREIGN AFFAIRS & TRADE
Manatū Aorere



Norway



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Directorate for Development Cooperation
and Humanitarian Affairs

Swiss Cooperation Office in Mozambique



Australian
Aid



Generalitat de Catalunya
Government of Catalonia

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

L'impact du changement climatique est plus sévèrement ressenti au niveau local, là où nous travaillons, allons à l'école et vivons notre vie. Dans les pays les plus vulnérables au changement climatique, l'adaptation est essentielle et, trop souvent, les ressources y sont insuffisantes. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) a conçu en 2011 le programme **LOCAL (LE MÉCANISME DE FINANCEMENT DE L'ADAPTATION AU NIVEAU LOCAL)** afin d'acheminer les financements vers les autorités locales et leurs communautés et couvrir les coûts supplémentaires liés à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets, minimisant ainsi les pertes et dommages potentiels. Opéré par UNCDF, le programme soutient les mécanismes nationaux LoCAL pour l'acheminement de financements climatiques permettant de mettre en place des solutions d'adaptation pour plus de 16 millions de personnes dans le monde. Plus de 30 pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique se sont engagés avec LoCAL à fournir des solutions de renforcement de la résilience pour les populations vulnérables au climat. L'approche LoCAL est à la base de la norme internationale [ISO 14093](#), qui contribue aux objectifs de développement durable (ODD) 1, 11 et 13.

Rapport d'avancement de LoCAL 2023

**Augmenter le
financement de
l'adaptation par le biais
des systèmes nationaux
pour une action
climatique menée au
niveau local**



Copyright © 2024 UNCDF. Tous droits réservés.

Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF)
304 East 45th Street 5ème étage
New York, NY 10017, Etats-Unis
Tel : +1-212-906-6565; fax : +1-212-906-6479
Email : info@uncdf.org
Site web : www.uncdf.org

Mécanisme LoCAL (Monde et Afrique)
UNCDF
4 Ngabo Road
Kampala, Ouganda
Email : local.facility@uncdf.org
Site web : www.uncdf.org/local

Autrices : Lena Bratlie et Josephine Laursen avec les contributions techniques de Sophie De Coninck, Kulrisa Shayavee, Rafael Moser, Sarah Harris, Ronan Pecheur et Cédric Jancloes ainsi que du personnel national de LoCAL, sous la direction de David Jackson, directeur du financement du développement local, UNCDF, et co-président du Conseil de LoCAL

Conception et édition : Nita Congress

Conception de la couverture : Cédric Jancloes

Photos : Couverture : Rosa Abel cultive des ananas avec des semences fournies par le projet LoCAL-Mozambique dans la province de Nampula (© Sousa Domingos/UNCDF Mozambique); p. x : l'un des premiers investissements de UNCDF au Bhoutan : un pont suspendu à Lhuentse (© Cédric Jancloes/UNCDF Bhoutan) ; p. 2 : Jutta Urpilainen (© EU) ; p. 10 : excavation et construction d'un mini-système d'irrigation dans le village de Nyamatunga, dans le district de Kasese, en Ouganda (© Isaac Mbusa/UNCDF Ouganda) ; p. 25 : Domingos Lambo (© UNCDF LoCAL) ; p. 41 : Rohey John-Manjang (© Cédric Jancloes/UNCDF Bhoutan) ; p. 42 : Agnes Mary Chimbiri Molande (© UNCDF LoCAL) ; p. 49 : vue aérienne d'une route à Funafuti, à Tuvalu, montrant la fragilité des infrastructures face à la montée des eaux (crédit photo : Hao-Hsiang Chen, Tuvalu)

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et autrices et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris l'UNCDF, ou de leurs États membres. Les appellations employées et la présentation des données sur les cartes ne reflètent en aucun cas l'expression d'une opinion, quelle qu'elle soit, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou de UNCDF concernant le statut légal d'un pays, territoire, d'une ville ou zone ou celui de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.



Table des matières

Avant-propos	vi
Synthèse	viii
1 : À propos de LoCAL.....	1
Finalité de LoCAL	4
La norme LoCAL : ISO 14093.....	4
LoCAL en action.....	7
2 : Réalisations en 2023	11
Principales réalisations	11
Impact de LoCAL	14
Produit 1 : sensibilisation et capacités.....	22
Produit 2 : Intégration et investissements	28
Produit 3 : Mécanisme de financement	35
Produit 4 : Sensibilisation, apprentissage et assurance qualité.....	38
3 : La voie à suivre	50
Défis.....	50
Enseignements tirés.....	52
Et ensuite ?	54
Annexe : Profils nationaux	59

Liste des illustrations

Encadrés

2.1	Accéder au financement climatique international grâce à LoCAL	20
2.2	Reconnaître la valeur ajoutée de LoCAL au Mozambique	25
2.3	Évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité de l'Ouganda	27
2.4	Tirer parti de la nature pour améliorer les résultats en matière d'adaptation dans les pays membres de LoCAL	32
2.5	Un pont devenu une lueur d'espoir	37
2.6	Accroître la reconnaissance de LoCAL en tant qu'approche non marchande existante	45
3.1	Évaluation globale du mécanisme LoCAL par le UNCDF	51
3.2	Exemples de pertes non économiques auxquelles des subventions mobilisées par LoCAL ont permis de remédier	58

Figures

1.1	Obstacles limitant les contributions des collectivités locales à l'adaptation	3
1.2	Comment marchent les SRCBP - LoCAL	5
1.3	Le cycle LoCAL	5
1.4	Les phases de LoCAL	8
1.5	Les pays LoCAL, à la fin 2023, selon leur phases d'engagement	8
1.6	Les résultats et le cadre de ressources	9
2.1	Résultats et indicateurs LoCAL	12
2.2	Exécution par produits, 2014-2023	15
2.3	Exécution par donateurs/source, 2014-2023	15
2.4	Investissements par type, Janvier-Décembre 2023	28
2.5	Investissement réalisés par secteurs, Janvier-Décembre 2023	30
2.6	Investissement par écosystème, Janvier-Décembre 2023	31
2.7	Investissement par type de réponse au climat, Janvier-Décembre 2023	31

Tableaux

2.1	Population cumulée des collectivités locales soutenues par LoCAL en décembre 2023	14
2.2	Sources de financement de LoCAL, 2014-2023	16
2.3	État d'avancement de l'accréditation et des propositions de financement de l'adaptation au niveau local par le FVC/Fonds d'adaptation pour permettre l'expansion de LoCAL	19
2.4	Participation des collectivités locales à LoCAL en date de décembre 2023	29
2.5	Progrès réalisés jusqu'en décembre 2023 en ce qui concerne le cadre de résultats et de ressources de LoCAL	48

Acronymes

ACCAF	Cadre d'évaluation de l'adaptation au changement climatique (Assessing Climate Change Adaptation Framework)	LoGIC	Initiative des collectivités locales en faveur de la lutte contre le changement climatique (Local Government Initiative on Climate Change)
ANFICT	Agence nationale de financement des collectivités territoriales	ODD	Objectifs de développement durable
ANM	Approche non marchande	ONU	Nations Unies
BOAD	Banque ouest africaine de développement	PEID	Petits États insulaires en développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	PMA	Pays les moins avancés
CDN	Contribution déterminée au niveau national	PNA	Plan national d'adaptation
COP	Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FNEC	Fonds national pour l'environnement et le climat	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
FVC	Fonds vert pour le climat	Sida	Agence suédoise de coopération internationale pour le développement
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	SRCBP	Subvention de résilience climatique basée sur la performance
ICIMOD	Centre international pour le développement intégré des montagnes	UE	Union européenne
ISO	Organisation internationale de normalisation	UNCDF	Fonds d'équipement des Nations Unies (United Nations Capital Development Fund)
LISA	Système d'information local sur l'adaptation (Local Information System for Adaptation)	UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (United Nations Institute for Training and Research)
LoCAL	Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (Local Climate Adaptive Living Facility)		



Avant-propos

Les autorités locales des pays les moins avancés (PMA) et d'autres pays vulnérables, en particulier les petits États insulaires en développement (PEID) et les nations africaines, se trouvent dans une position unique pour identifier et mettre en œuvre les mesures d'adaptation aux changements climatiques qui répondent le mieux aux besoins locaux. En outre, c'est à elles qu'est généralement confiée la tâche de réaliser les investissements d'adaptation de petite ou moyenne envergure nécessaires pour renforcer la résilience climatique. Pourtant, elles manquent souvent de ressources pour le faire, en particulier d'une manière qui s'aligne sur les processus décisionnels locaux établis et les cycles de planification et de budgétisation.

Fort de son expérience de travail avec les collectivités locales, le Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF) a conçu en 2011 le Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL). LoCAL promeut des communautés et des économies locales résilientes au changement climatique en fournissant un mécanisme standard, reconnu au niveau international et basé sur le pays pour canaliser le financement climatique vers les autorités locales des PMA et d'autres pays en développement vulnérables. LoCAL contribue ainsi, au niveau infranational, à la réalisation et à la mise en œuvre par les pays de l'Accord de Paris,

des contributions déterminées au niveau national et des plans d'adaptation nationaux. En outre, son soutien à une action climatique locale efficace aide les pays à atteindre les objectifs d'un éventail de conventions et de cadres internationaux sur le climat et l'environnement, notamment les conventions de Rio sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification, les Objectifs de développement durable liés au climat, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le programme d'action de Doha en faveur des PMA.

LoCAL place les besoins d'adaptation locaux et des communautés au centre de l'action contre le changement climatique et crée des liens intentionnels en vue d'assurer la planification, le financement, la mise en œuvre et le suivi des contributions déterminées au niveau national et des plans d'adaptation nationaux aux niveaux infranational et des communautés locales (intégration verticale). LoCAL renforce la sensibilisation et les capacités de réponse au changement climatique au niveau local, intègre l'adaptation aux changements climatiques dans les systèmes de planification et de budgétisation des collectivités locales d'une manière participative et sensible au genre, et augmente le montant des financements disponibles pour les collectivités locales et les communautés vulnérables afin de les aider à s'adapter aux changements climatiques.

Depuis son expansion à l'échelle mondiale en 2014, LoCAL a été déployé dans 20 pays : **Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Gambie, Ghana, Îles Salomon, RDP Lao, Lesotho, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Pakistan, Tanzanie, Tunisie, et Tuvalu**. En décembre 2023, 372 collectivités locales, représentant une population de plus de 18,04 millions d'habitants, ont participé à LoCAL. Dix-huit autres pays se sont montrés intéressés à déployer le mécanisme et s'apprêtent à le faire — **Côte d'Ivoire, Fidji, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Jamaïque, Liberia, Madagascar, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tchad, Vanuatu et Zambie** — ce qui porte à 38 le nombre total de pays membres de LoCAL. Grâce à LoCAL, UNCDF a catalysé, entre 2019 et décembre 2023, 175,5 millions de dollars provenant de partenaires, de ressources propres et de financements parallèles des gouvernements ; la majorité de ces fonds sont versés aux collectivités locales sous la forme de subventions basées sur la performance pour financer les mesures d'adaptation menées localement.

La pandémie de COVID-19 et les efforts nationaux de relèvement, aujourd'hui éclipsés par les conflits en cours en **Ukraine**, à **Gaza** et au **Soudan**, soulignent la nécessité d'un engagement ferme et d'un effort accru pour que les pays en développement et les PMA puissent atteindre leurs objectifs climatiques et accélérer le développement durable. Un rapport publié en 2023 par le comité permanent du financement

de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui préconise de doubler les fonds disponibles pour l'adaptation, encourage

... les pays développés Parties, les entités opérationnelles du Mécanisme financier, les BMD [banques multilatérales de développement] et les autres pourvoyeurs de financement climatique à continuer de faire du financement de l'adaptation une priorité de leurs stratégies et politiques de financement climatique, et les bénéficiaires de financement climatique à continuer de donner la priorité aux besoins de financement de l'adaptation dans leurs dialogues de partenariat....

En déployant LoCAL, UNCDF, grâce à ses années d'expérience en matière de mise en œuvre, à son rayonnement international et à ses pays participants, est bien placé pour apporter aux communautés des financements supplémentaires en faveur de l'adaptation, dans le cadre d'un processus transparent et normalisé, tel que défini dans la norme ISO 14093.

Ce rapport d'avancement résume les activités et les résultats de LoCAL en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, ainsi qu'au niveau mondial, en mettant en lumière une série d'expériences et de bonnes pratiques dans la conception et la mise en œuvre de LoCAL depuis 2014. Il se concentre sur la période considérée, comprise entre janvier et décembre 2023.

Synthèse

Le mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL) continue de s'étendre pour répondre à la demande forte et croissante des pays. À la fin de l'année 2023, 38 pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique s'employaient à concevoir ou à mettre en œuvre leurs actions LoCAL. Environ deux tiers des pays les moins avancés (PMA) participent à LoCAL, de même que huit petits États insulaires en développement (PEID) et 26 nations africaines.

Depuis l'expansion mondiale de LoCAL en 2014, le mécanisme a collaboré avec 372 collectivités locales, touchant une population bénéficiaire indirecte de plus de 18 millions de personnes par le biais d'investissements en faveur de l'adaptation menée au niveau local qui renforcent la durabilité des impacts du changement climatique tels qu'ils sont ressentis au niveau des communautés locales.

LoCAL est de plus en plus reconnu au niveau mondial comme un moyen de promouvoir la résilience climatique locale et de déployer un financement climatique décentralisé, comme en attestent les allusions répétées dans la documentation de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les documents d'action des PMA, et avec le soutien des gouvernements nationaux.

La **Gambie** a emboîté le pas d'autres pays (notamment le **Bangladesh** et le **Cambodge**) en choisissant d'utiliser le mécanisme LoCAL pour canaliser les ressources nationales vers les communautés en vue d'une adaptation menée au niveau local. Cette décision doit être soulignée car elle témoigne de l'efficacité du mécanisme LoCAL et de son approche, alors que la Gambie, le plus petit pays d'Afrique continentale et un PMA, ne dispose que de ressources limitées pour l'adaptation.

LoCAL continue d'engranger le soutien de fonds et de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Entre 2019 et 2023, le UNCDF a catalysé 175,5 millions de dollars de financement pour LoCAL, dont près de 40 % (67,8 millions de dollars) en 2023.

Le soutien de longue date que LoCAL apporte au **Bénin** dans le cadre sa transition vers la phase III a porté ses fruits en 2023. Le Fonds vert pour le climat (FVC) a approuvé en enveloppe de plus de 9 millions de dollars pour LoCAL dans ce pays d'Afrique de l'Ouest afin d'intensifier les mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique en collaborant avec les collectivités locales et les communautés. Le Bénin est l'un des 16 pays bénéficiant du soutien de LoCAL pour accéder (directement) au financement climatique international en faveur de l'adaptation menée localement.

Toujours en 2023, les partenaires techniques et financiers de UNCDF, notamment l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suisse ont pris de nouveaux engagements en faveur de LoCAL ou ont réaffirmé leurs engagements.

L'Union européenne (UE) et ses États membres sont restés les principaux bailleurs de fonds de LoCAL en 2023 et ont notamment accru leur soutien à l'expansion de LoCAL en **Ouganda**. Des préparatifs étaient en cours fin 2023 pour le lancement de LoCAL en **Côte d'Ivoire** — également avec le soutien de l'UE, aux côtés de la Nouvelle-Zélande. LoCAL est actuellement en phase de conception ou de mise en œuvre dans huit PEID, augmentant ainsi sa présence dans la région du Pacifique.

En outre, l'UE et le UNCDF ont signé un accord de financement de 14,3 millions de dollars pour le lancement de LoCAL en **Tunisie**. Entre autres initiatives, le programme favorisera le développement et la mise en œuvre de l'accès à l'énergie durable de certaines collectivités locales ainsi que l'élaboration de plans d'action sur le climat par la mise en place d'un système de subvention de résilience climatique basée sur la performance dans le pays.

Le programme Advancing Climate Adaptation in the Southern Mediterranean (ACA-MED), soutenu par l'UE et qui sera mis en œuvre conjointement par UNCDF par l'intermédiaire de LoCAL et de l'Agence française de développement (AFD), promeut le financement de l'adaptation au niveau infranational en **Algérie**, en **Égypte**, en **Jordanie**, au **Liban**, au **Maroc**, en **Palestine** et en **Tunisie**.

En 2023, le Danemark a renforcé le soutien qu'il apporte aux opérations en Afrique et au **Bangladesh**. À ce jour, l'UE et les États membres ont fourni la majeure partie du financement des opérations de LoCAL depuis sa création en 2011.

Les ministres participant à la troisième réunion ministérielle de LoCAL en mai 2023 ont signé une déclaration adoptée en marge de la 78e session de l'Assemblée générale des Nations unies et de la Semaine du climat de New York en septembre 2023 qui appelle à un accès « simplifié » et « continu » au financement climatique et à la mise en place d'un mécanisme de financement consolidé pour LoCAL. Ils ont expliqué que cela leur permettrait de se fédérer et donc d'échelonner le financement climatique afin d'intensifier les mesures d'adaptation menées localement dans leurs pays.



SECTION 1

À propos de LoCAL

Nous traversons une crise climatique mondiale dont les conséquences sont déjà dévastatrices pour les vies et les moyens de subsistance. La demande de mesures d'adaptation qui répondent aux besoins des pays frappés de plein fouet par le changement climatique n'a jamais été aussi forte. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les nations africaines, et leurs populations figurent parmi les plus exposés aux conséquences les plus néfastes du changement climatique, telles que les sécheresses, les inondations, l'élévation du niveau de la mer et la modification des conditions météorologiques. Le Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL) collabore avec un nombre croissant de pays pour répondre sans tarder à leurs besoins en matière d'adaptation.

Une proportion élevée de pays en développement et de PMA est située dans des zones géographiques où la crise climatique peut avoir des conséquences catastrophiques sur les conditions de vie de leurs populations. Le caractère essentiellement rural de bon nombre de ces pays rend extrêmement graves les répercussions du changement climatique sur les ressources naturelles dont dépendent les moyens de subsistance de la population. La **capacité d'adaptation et de résilience des pays**

en développement et des PMA est entravée par la pauvreté, le manque d'infrastructures et de services de base ainsi que par l'insuffisance des ressources et des capacités pour faire face aux effets les plus délétères du changement climatique.

Si l'on accorde beaucoup d'attention aux négociations et aux actions internationales sur le climat auxquelles participent les gouvernements centraux, c'est au niveau local que les effets du changement climatique sont le plus spectaculairement observés et vécus. **Les collectivités locales sont particulièrement bien placées pour comprendre et traiter les questions liées au changement climatique** au niveau local, en répondant aux besoins des communautés et des groupes vulnérables sur leur territoire. En fait, les collectivités locales sont souvent responsables en dernier ressort d'une série de secteurs et de domaines sensibles aux effets du climat et qui revêtent une importance capitale pour le succès des mesures d'adaptation, notamment l'utilisation des sols, la gestion de l'eau, la gestion des ressources naturelles et les infrastructures.

Les parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) reconnaissent, comme le précise [L'Accord de Paris](#), les dimensions locales et infranationales de l'adaptation à l'heure d'assurer la protection des personnes, des moyens de subsistance et

66

L'UE EST LA PRINCIPALE CONTRIBUTRICE AU MÉCANISME

LOCAL, ET Y VOIT UNE PARTIE DE LA SOLUTION :

LOCAL CANALISE LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

DIRECTEMENT VERS LES AUTORITÉS

LOCALES QUI COMPRENNENT LE MIEUX

LES BESOINS LOCAUX. — Jutta Urpilainen,

Commissaire chargée des partenariats

internationaux, UE



des écosystèmes en réponse aux changements climatiques (article 7.2). L'accord dispose en outre que :

La fourniture de ressources financières accrues devrait viser à parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, en tenant compte des stratégies impulsées par les pays et des priorités et besoins des pays en développement Parties, notamment de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et dont les capacités sont très insuffisantes comme les pays les moins avancés, et les petits États insulaires en développement, eu égard à la nécessité de prévoir des ressources d'origine publique et sous forme de dons pour l'adaptation. (Accord de Paris article 9.4)

Le [pacte climatique de Glasgow](#), adopté lors de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 (COP26) a rappelé l'urgence d'intensifier l'action et le soutien, y compris le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologies, afin d'améliorer la capacité d'adaptation, de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, et d'intégrer davantage l'adaptation dans la planification locale, nationale et régionale. Le pacte souligne l'importance d'un **financement adéquat et prévisible** pour renforcer les dispositions relatives au financement des mesures d'adaptation. Le [plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh](#), approuvé lors de la COP27, reconnaît en outre les lacunes existantes en matière de financement de l'adaptation et se félicite de l'examen par les parties à la CCNUCC des questions liées aux modalités de financement en réponse aux pertes et dommages associés aux effets néfastes des changements climatiques, en particulier dans les États les plus vulnérables. Il appelle les pays développés Parties, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales à redoubler d'efforts, par le biais d'un **financement transformateur et de**



Lors de la COP28, les membres ont soutenu la déclaration ministérielle pour un accès simplifié et cohérent au financement climatique par le biais de LoCAL. Sur la photo, les ministres de la Gambie, de São Tomé et Príncipe, de la Tanzanie, du Burkina Faso, de l'Ouganda et du Sénégal ; le président du groupe des PMA ; et des représentat.es de l'UE et de la Belgique. ©Rafael Moser/UNCDF. © Rafael Moser/UNCDF

nouveaux canaux et instruments, afin d'honorer leurs engagements financiers mondiaux en matière de climat et de relever les défis liés aux changements climatiques.

Les parties à la COP28 ont convenu de rendre opérationnel un fonds pour les pertes et dommages, ce qui constitue une étape importante dans la lutte contre les incidences du changement climatique et dans l'accélération des efforts liés à la mobilité climatique et à la contribution à la stabilité mondiale. Plusieurs pays ont annoncé leur intention de contribuer au fonds, s'engageant à verser plus de 700 millions de dollars.

Selon [l'évaluation et l'aperçu des flux de financements climatiques](#) (Comité permanent des finances de la CCNUCC, 2022), les plus récents, les flux de financements climatiques mondiaux annuels moyens ont augmenté de 12 % au cours de la période 2019-2020, pour atteindre 803 milliards de dollars. Cette évolution est due à l'augmentation des flux **financiers en faveur de l'adaptation**, qui ont augmenté de 65 %, passant d'une moyenne annuelle de 30 milliards de dollars en 2017/2018 à 49 milliards de dollars en 2019/2020.

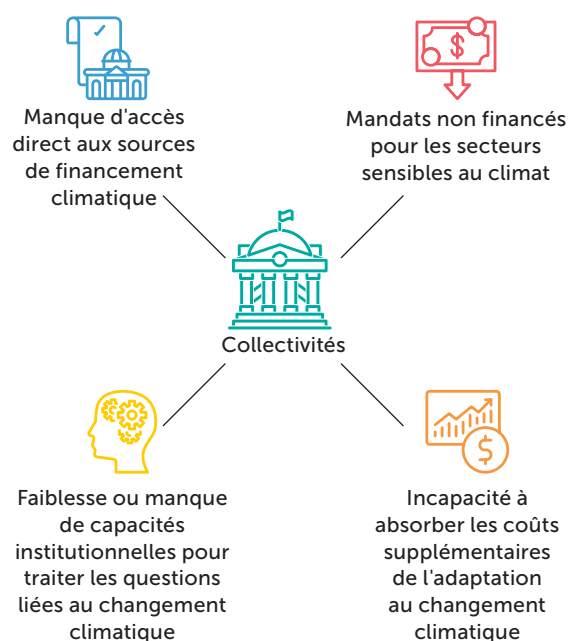
Le rapport souligne toutefois que la majeure partie des flux de financements publics en provenance des pays développés vers les pays en développement est destinée aux mesures d'atténuation plutôt que d'adaptation. Le changement climatique s'accélère, alors que **le déficit de financement pour l'adaptation se creuse**. Le [rapport 2023 sur le déficit de l'adaptation au climat](#) du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime que les coûts d'adaptation moyens dans les pays en développement s'élèvent à environ 215 milliards de dollars par an, oscillant entre 130 et 415 milliards de dollars par an. En raison de l'intensification des risques climatiques, ces coûts devraient augmenter de manière significative d'ici 2050.

[L'évaluation du financement climatique](#) de la CCNUCC 2022 note que l'accréditation des fonds multilatéraux pour le climat a augmenté de 36 % en 2019-2020, en raison du nombre croissant d'institutions nationales et régionales accréditées,

mais que ces dernières n'ont représenté que 10 % des décaissements. En outre, **l'efficacité de la planification de l'adaptation** à l'aune des critères d'intégration entre secteurs (horizontale) et entre niveaux de gouvernance (verticale) est mitigée : plus précisément, l'intégration horizontale est assez élevée, mais l'intégration verticale est plutôt faible. Il en résulte que **les collectivités locales des pays en développement, en particulier des PMA, ne contribuent pas de manière significative** à l'adaptation aux changements climatiques et au renforcement de la résilience, comme le résume la [Figure 1.1](#). Le comité permanent du financement de la CCNUCC encourage dès lors les pays développés, les autres pourvoyeurs de financement climatique et les bénéficiaires à continuer d'améliorer l'accès au financement climatique au niveau local également, tout en soutenant les modalités

telles que l'accréditation des entités d'accès direct et des entités nationales de mise en œuvre, les mécanismes d'appui à la préparation des projets et les programmes d'accès aux niveaux infranational et local afin de garantir une plus grande appropriation au niveau national. (Cinquième évaluation biennale et aperçu des flux de financements climatiques, p. 9)

Figure 1.1 : Obstacles limitant les contributions des collectivités locales à l'adaptation



Finalité de LoCAL

LoCAL a été mis en place en 2011 par le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) pour promouvoir des communautés et des économies locales résilientes aux changements climatiques en fournissant un mécanisme standard, reconnu au niveau international et basé sur le pays pour canaliser le financement climatique vers les gouvernements locaux des pays en développement, en particulier les PMA. Le programme LoCAL :

- Sensibilise aux changements climatiques au niveau local et renforce les capacités en la matière
- Intègre l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation des collectivités locales d'une manière participative et sensible à la dimension de genre
- Accroît le financement disponible pour les mesures d'adaptation menées au niveau local par l'intermédiaire des collectivités locales

Pour ce faire, LoCAL octroie des **subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP)** pour couvrir les coûts supplémentaires de l'adaptation et rendre le développement local résilient au climat. Outre son volet financier, LoCAL contribue au **renforcement des capacités** et apporte une **assistance technique** aux collectivités locales pour les aider à mieux évaluer les risques et les vulnérabilités climatiques et à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans leurs processus de planification et de budgétisation, améliorant ainsi la préparation, la sensibilisation et la résilience aux changements climatiques.

LoCAL est aligné sur les stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques et de décentralisation, les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA). Il porte ainsi l'Accord de Paris aux niveaux des collectivités locales et les communautés. Il contribue également à

la réalisation des objectifs d'un éventail de conventions et de cadres internationaux sur le climat et l'environnement, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les trois conventions de Rio portant sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification, le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (PMA) et les Objectifs de développement durable liés au climat, par le biais d'une action climatique locale efficace.

La norme LoCAL : ISO 14093

LoCAL informe l'Organisation internationale de normalisation (ISO), [ISO 14093 : Mécanisme pour le financement de l'adaptation au changement climatique à l'échelle locale – Subventions pour la résilience climatique basées sur la performance](#), consolidant la position de LoCAL en tant qu'approche internationalement reconnue et normalisée de la fourniture de financements climatiques pour l'action climatique locale, en collaboration avec les collectivités locales à l'échelon le plus bas ou le deuxième échelon le plus bas.

Le **système SRCBP** innovant de LoCAL canalise le financement climatique pour améliorer les actions de lutte contre les changements climatiques à l'échelle locale. Le système SRCBP comprend un facteur de performance qui, simultanément :

- Incite les collectivités locales à intégrer l'adaptation et à mettre en œuvre des mesures ciblées d'une manière participative et sensible à la dimension de genre
- Assure la traçabilité et accroît la transparence et la responsabilité en permettant la vérification des dépenses au titre de la lutte contre les changements climatiques au niveau local

En renforçant ainsi les capacités et la confiance, les SRCBP de LoCAL améliorent les capacités des collectivités locales à accéder et à utiliser

efficacement les différentes sources de financement pour l'action climatique menée au niveau local.

Comme le montre la [Figure 1.2](#), les SRCBP de LoCAL sont acheminées par le biais des **mécanismes de transfert budgétaire existants** des pays, renforçant ainsi l'appropriation et la responsabilité au niveau national.

Une SRCBP peut être considérée comme une subvention intersectorielle affectée assortie de conditions relatives à l'utilisation de son financement pour l'adaptation aux changements climatiques en fonction des risques et des vulnérabilités identifiés. Combinées à des subventions régulières, les SRCBP peuvent contribuer à transformer progressivement les investissements des collectivités locales dans les secteurs sensibles au climat en initiatives résilientes au fil du temps. Pour garantir la responsabilité et la pertinence, les SRCBP comportent des conditions minimales, des mesures de performance et un menu d'investissements éligibles alignés sur les PNA et les CDN.

La [Figure 1.3](#) résume les **principales composantes opérationnelles du mécanisme LoCAL** sur le

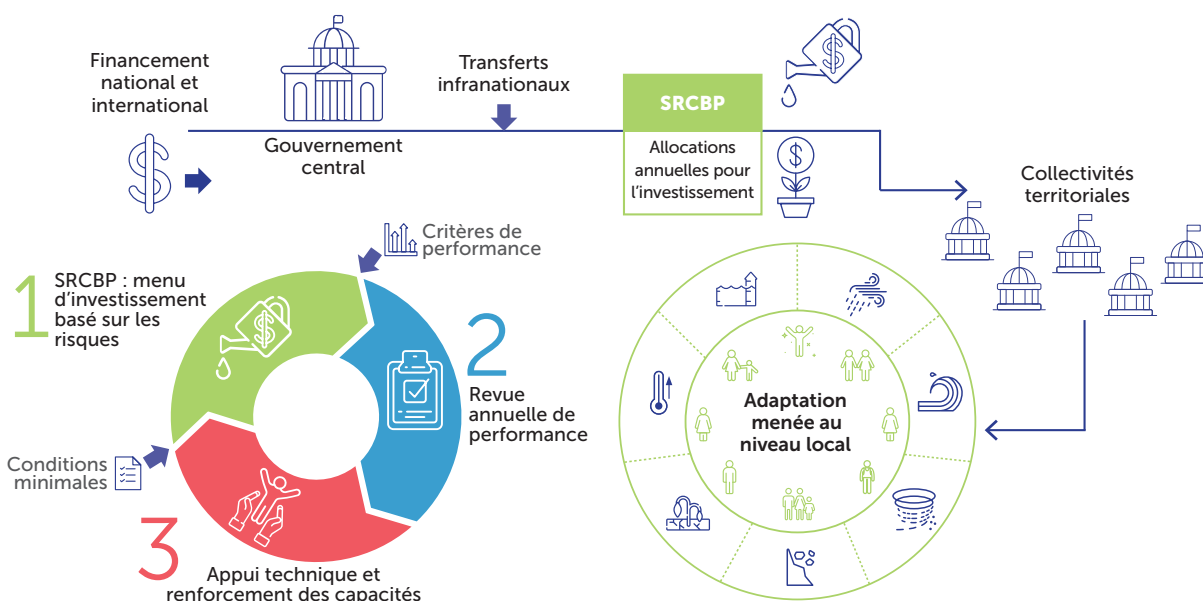
Figure 1.3 : Le cycle LoCAL



terrain. La mise en place de tous ces éléments implique généralement les actions suivantes.

- **Évaluation des risques climatiques.** Les évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques sont examinées ou menées afin d'étayer le processus de planification et d'intégration de l'adaptation au niveau local. Les besoins et les capacités sont évalués.
- **Intégration de l'adaptation.** Les collectivités locales, en consultation avec les communautés locales, intègrent l'adaptation aux changements climatiques dans leurs processus de planification et de

Figure 1.2 : Comment marchent les SRCBP - LoCAL





Les leaders locaux et les propriétaires terriens reçoivent des protocoles d'accord pour la démarcation et la restauration de la rivière Mubuku à Kasese, en Ouganda - l'action et la participation de la communauté sont au cœur de la mise en œuvre de LoCAL. © Isaac Mbusa/UNCDF Ouganda

budgetisation du développement local ; ils chiffrent, hiérarchisent et sélectionnent les investissements d'adaptation dans les limites du menu d'investissement à financer par le biais des SRCBP. Elles élaborent des programmes locaux d'adaptation aux changements climatiques de manière participative.

- **Mise en œuvre.** Chaque année, les collectivités locales sont évaluées pour s'assurer qu'elles respectent les conditions minimales. Lorsque ces conditions sont remplies, les SRCBP sont déboursées pour soutenir la mise en œuvre des investissements d'adaptation aux changements climatiques dans le contexte des cycles annuels de planification et de budgetisation des gouvernements locaux. Ces actions sont mises en œuvre ou coordonnées par les collectivités locales (par exemple, par le biais de la passation de marchés avec des petites ou moyennes entreprises locales ou de contrats communautaires).
- **Évaluation des performances.** Les performances des collectivités locales sont évaluées chaque année. Cette évaluation permet de déterminer l'efficacité et l'efficience

avec lesquelles les ressources supplémentaires ont été utilisées ainsi que la manière dont les fonctions essentielles ont été exécutées et dont l'adaptation aux changements climatiques a été promue. Les audits sont réalisés dans le cadre du processus national établi. Des enseignements en sont tirés et les systèmes et procédures sont progressivement améliorés.

- **Renforcement des capacités.** Les résultats de performance déterminent d'une part les allocations de la SRCBP pour l'année suivante, calculées sur la base d'une formule préétablie. De l'autre, l'évaluation des performances établit des activités prioritaires de renforcement des capacités conçues pour remédier aux domaines où la performance est la plus faible. Cette démarche renforce les mesures d'incitation des collectivités locales en faveur de l'amélioration continue des performances et du ciblage des investissements d'adaptation les plus nécessaires.

LoCAL en action

La mise en œuvre du mécanisme LoCAL est assurée en déployant le système SRCBP pour programmer et suivre les dépenses au titre de la lutte contre les changements climatiques au niveau local. Les gouvernements nationaux déployant le mécanisme LoCAL peuvent tirer parti de son impact pour susciter d'autres financements en faveur de l'adaptation menée au niveau local, y compris les transferts fiscaux nationaux et l'accès au financement climatique mondial.

Depuis 2014, LoCAL a été étendu à toute l'Asie et lancé en Afrique et dans le Pacifique, conférant ainsi au mécanisme une envergure mondiale. Au cours de la période marquée par le début de son expansion mondiale en 2014 et jusqu'à décembre 2023, LoCAL a été déployé par 372 collectivités locales dans 20 pays, représentant une population totale de plus de 18,04 millions d'habitants.

Le mécanisme fonctionne en trois phases, plus une phase de conception préparatoire (Figure 1.4), chacune associée à des critères spécifiques pour déterminer son degré de maturité dans le pays concerné (Figure 1.5).

- **La Phase I : pilotage** consiste en une préparation initiale et un test mené dans deux à quatre collectivités locales. Les pays relevant de la Phase I en décembre 2023 sont le **Burkina Faso**, les **Îles Salomon**, la **RDP Lao**, le **Malawi**, le **Mali**, le **Népal**, l'**Ouganda**, le **Pakistan**, la **Tanzanie**, la **Tunisie** et **Tuvalu**. Ces efforts de phase I en sont à différents stades : en RDP Lao et au Népal, des travaux de conception et une mobilisation des ressources sont en cours pour passer à la phase II après la réalisation de travaux préparatoires ; le Mali, Tuvalu et l'Ouganda passeront à la phase II dans le courant de l'année 2024.
- **La Phase II : consolidation** est mise en œuvre dans au moins 5 à 10 collectivités locales d'un pays. Elle vise à recueillir des enseignements et démontrer l'efficacité du Mécanisme à

plus grande échelle. En décembre 2023, le Lesotho est passé en phase II, rejoignant le **Bangladesh**, la **Gambie**, le **Ghana** et le **Niger**.

- **La Phase III : extension** s'attache à déployer progressivement LoCAL à l'échelle nationale sur la base des résultats des phases précédentes et des enseignements tirés. LoCAL est graduellement étendu à un plus grand nombre de collectivités locales, leur octroyant des financements nationaux ou internationaux pour lutter contre les changements climatiques. Il devient ainsi le système national d'acheminement des flux de financements de l'adaptation au niveau local. En 2023, le **Bénin** est entré dans la phase III, ayant bénéficié directement du soutien du Fonds vert pour le climat (FVC). Le Bénin et le **Mozambique**, où un tiers des districts du pays est désormais couvert grâce au financement provenant de plusieurs bailleurs de fonds, ont rejoint le **Bhoutan** et le **Cambodge**.

La **phase de conception** qui précède ces trois phases de mise en œuvre vise à évaluer les conditions nécessaires au déploiement du mécanisme LoCAL dans le pays concerné et à préparer le terrain pour son démarrage effectif en :

- engageant les principales parties prenantes, y compris les institutions gouvernementales nationales et infranationales, et les partenaires de développement
- recueillant et analysant les informations/données nécessaires à la conception de la phase I de LoCAL
- définissant les éléments de conception du mécanisme LoCAL (par exemple, flux de financements, formule d'attribution des subventions, conditions minimales, mesures de performance, menu d'investissements éligibles)

La **Côte d'Ivoire**, **Fidji**, la **Guinée**, la **Jamaïque**, le **Liberia**, le **Rwanda**, **São Tomé et Príncipe**, le **Sénégal**, la **Somalie**, le **Vanuatu** et la **Zambie** sont en phase de conception et devraient

Figure 1.4 : Les phases de LoCAL





CONCEPTION 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les conditions nécessaires au déploiement du mécanisme LoCAL • Recueillir et valider les informations/données nécessaires à la conception de la phase I • Définir le système SRCBP • Impliquer les principales parties prenantes • Former des partenariats financiers et techniques
PHASE I PILOTAGE 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du système SRCBP • Développer une base de référence • Test dans 2 à 4 collectivités locales sur 1 à 2 exercices financiers • Affiner la méthodologie (conditions minimales ; mesures de performance ; menu d'investissements ; flux de fonds et formule)
PHASE II CONSOLIDATING 	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir à au moins 5 à 10 gouvernements locaux • Développer les partenariats financiers et techniques • Collecter des leçons et évaluer les résultats avec l'assistance technique de LoCAL • Démontrer l'efficacité • Préparez-vous au déploiement national
PHASE III EXTENSION 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement national • Extension progressive à toutes les collectivités locales • Financé par des ressources nationales réaffectées, un accès direct au financement climatique international et à d'autres partenaires • Partager des expériences et des données • Assurance qualité et support de LoCAL

Figure 1.5 : Les pays LoCAL, à la fin 2023, selon leur phases d'engagement



entamer la Phase I dès qu'ils auront mobilisé les ressources nécessaires. La [Guinée-Bissau](#), la [Guinée équatoriale](#), [Haïti](#), [Madagascar](#), le [Soudan du Sud](#), le [Soudan](#) et le [Tchad](#) figurent parmi les derniers pays à avoir officiellement exprimé leur intérêt à rejoindre LoCAL et à avoir évalué les conditions de son déploiement. Dans certains pays, les activités de LoCAL ont été retardées en raison de contextes politiques instables, comme le montre la [Figure 1.5](#).

Les activités de LoCAL sont mises en œuvre conformément à un cadre de ressources et de résultats complet, illustré dans la [Figure 1.6](#) et résumé pour 2023 dans le [Tableau 2.5](#). La section suivante de ce rapport détaille ces progrès et présente les principales réalisations de LoCAL pour 2023.

Figure 1.6 : Les résultats et le cadre de ressources





SECTION 2

Réalisations en 2023

Depuis le début de sa deuxième phase d'expansion mondiale en 2019, LoCAL a mis en œuvre avec succès une série d'actions au niveau mondial et dans ses 38 pays partenaires afin de concrétiser la vision définie par son Conseil en tant que

Mécanisme national standard et internationalement reconnu pour les pays les moins avancés (PMA) et les autres pays vulnérables, en particulier les petits États insulaires en développement (PEID) et les nations africaines, qui est particulièrement bien placé pour évaluer les besoins locaux, renforcer les capacités des autorités infranationales et locales et atteindre les communautés locales afin de promouvoir des communautés et des économies locales vertes et résilientes.

Principales réalisations

Cette section détaille les réalisations de LoCAL par produit et par indicateur (Figure 2.1). Le [Tableau 2.5](#), à la fin de cette section, présente un aperçu des progrès de LoCAL jusqu'en décembre 2023 dans la réalisation de ses objectifs. Les réalisations les plus marquantes de l'année sont les suivantes.

- À compter de décembre 2023, LoCAL a été **déployé dans 20 pays** d'Afrique, d'Asie et du Pacifique : **Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Gambie, Ghana, Îles Salomon, RDP Lao, Lesotho, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Pakistan, Tanzanie, Tunisie et Tuvalu.**
- Dix-huit autres pays — **Côte d'Ivoire, Fidji, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Jamaïque, Liberia, Madagascar, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tchad, Vanuatu et Zambie** — ont officiellement sollicité le déploiement de LoCAL et/ou participent à des exercices de définition de la portée et de la conception afin de favoriser la mobilisation des ressources et le lancement de la Phase I.
- Depuis 2014, **372 collectivités locales** dans les différents pays engagés ont participé à LoCAL, ce qui a permis au mécanisme d'atteindre plus de 18,04 millions de bénéficiaires indirects et 4,68 millions de bénéficiaires directs. Environ 327 310 bénéficiaires directs, dont 165 122 femmes, sont couverts par les investissements mis en œuvre par LoCAL au cours de la période couverte par le rapport.
- En 2023, **142 interventions d'adaptation aux changements climatiques** ont été financées et menées à bien dans sept pays — **Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Lesotho and Tanzanie** — par le biais de SRCBP.

Figure 2.1 : Résultats et indicateurs LoCAL

Produit	Indicateurs
1 La sensibilisation et les capacités à répondre à l'adaptation au changement climatique sont accrues au niveau local	1.1 Nombre de gouvernements locaux ciblées qui collectent, mettent à jour et analysent régulièrement les informations sur le changement climatique 1.2 Montant des subventions de renforcement des capacités accordées aux pays participants 1.3 Nombre de responsables des autorités nationales et locales et de représentants des communautés ayant participé à des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités (ventilé par sexe et domaine) 1.4 Nombre et pourcentage de gouvernements locaux participantes remplissant les conditions minimales sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures correctives
2 L'adaptation au changement climatique est intégrée dans les systèmes de planification et de budgétisation du gouvernement, et les investissements sont mis en œuvre conformément au mécanisme du SRCBP	2.1 Nombre de gouvernements locaux ciblées qui ont intégré l'adaptation au changement climatique dans leurs processus locaux de planification et de budgétisation 2.2 Nombre et valeur des interventions et investissements climatiques financés par le mécanisme SRCBP (ventilés par type - renforcement des capacités / équipement / infrastructure et écosystème, secteur et écosystème) 2.3 Pourcentage de gouvernements locaux qui promeuvent la gouvernance communautaire dans un ou plusieurs domaines de planification, de passation de marchés, de suivi et de gestion des investissements du SRCBP 2.4 Pourcentage des investissements et des interventions du SRCBP ciblant explicitement les femmes
3 Le système SRCBP est mis en place de manière efficace et durable dans les pays participants et conduit à une augmentation du montant du financement de l'adaptation au changement climatique disponible pour les gouvernements locaux et l'économie locale	3.1 Quantité de SRCBP livrée aux gouvernements locaux participantes 3.2 Nombre et augmentation moyenne des gouvernements locaux utilisant activement le système SRCBP dans les pays participants 3.3 Volume des ressources nationales acheminées et / ou exploitées par le mécanisme SRCBP conçu par l'UNCDF (ventilé par source) 3.4 Preuve de l'institutionnalisation du système SRCBP dans les pays participants par le biais de réformes politiques, réglementaires ou institutionnelles
4 L'efficacité du rôle des gouvernements locaux et des SRCBP dans la lutte contre le changement climatique est de plus en plus reconnu au niveau international, à travers la sensibilisation, l'apprentissage et l'assurance qualité	4.1 Nombre d'initiatives de haut niveau faisant référence à l'expérience LoCAL de l'UNCDF 4.2 Preuve de l'utilisation des connaissances et des produits de communication du SRCBP / LoCAL par la communauté internationale sur le climat et le développement



Des femmes de la communauté discutent de l'accès à l'eau côtière à Sutarkhali, au Bangladesh. © UNCDF Bangladesh

Cela porte à 2 236 le nombre d'interventions d'adaptation aux changements climatiques réalisées par l'intermédiaire de LoCAL depuis 2014.

- En 2023, **la mobilisation des ressources de LoCAL a augmenté de 120 %** par rapport à l'année précédente, pour atteindre un total de 67,8 millions de dollars, un record absolu pour le programme. Les bailleurs de fonds qui ont réaffirmé leur engagement envers LoCAL en 2023 sont l'Union européenne (UE), la Belgique, le Danemark, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse ; les nouveaux bailleurs de fonds sont l'Australie et le Luxembourg. Depuis le début de sa deuxième période d'expansion mondiale en 2019, LoCAL a mobilisé un total de 175,5 millions de dollars, dont 11,3 millions (environ 6 %) en financement parallèle, et a versé 84,8 millions de dollars.
- LoCAL **continue de s'étendre** à de nouveaux pays et d'accroître son rayonnement mondial,

en particulier en Afrique. Au cours de la période considérée, le **Burkina Faso**, les **Îles Salomon**, le **Malawi**, l'**Ouganda** le **Pakistan**, la **Tanzanie** et la **Tunisie** ont lancé leur phase pilote.

- Les **pays ont intensifié** leur recours aux SRCBP. À ce jour, cinq pays sont passés avec succès à la Phase II, dont le **Lesotho** en 2023. Une proposition de financement approuvée en 2023 permettra à LoCAL d'octroyer des SRCBP à 25 nouvelles communes au **Bénin**, jetant ainsi les bases d'un déploiement national complet (Phase III). Le **Mozambique** est en voie de transition vers la Phase III en 2024, ajoutant des districts dans les anciennes et les nouvelles provinces et s'appuyant sur un budget global d'environ 50 millions de dollars mobilisés auprès de plusieurs sources de financement.
- Par l'intermédiaire de LoCAL, le UNCDF **aide les pays membres à poursuivre les efforts d'accréditation** des entités nationales de

mise en œuvre. Parallèlement, UNCDF a élaboré une **série de propositions** à l'intention du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds d'adaptation, pour un total d'environ 180 millions de dollars, destinés à financer l'adaptation au niveau local afin de permettre l'expansion de LoCAL dans les pays participants et les pays candidats.

- Afin de contribuer au système de l'agenda climatique en faveur des acteurs infranationaux et de l'adaptation menée localement dans les pays les plus vulnérables et les PMA, UNCDF s'est **engagé aux côtés des organes de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** afin de conjuguer l'expérience des pays avec le mécanisme LoCAL. LoCAL a ainsi été présenté et cité en référence dans le rapport de la CCNUCC de la 44e réunion du groupe d'experts des pays les moins avancés. Il a également été mentionné dans la cinquième évaluation biennale et aperçu des flux de financements climatiques du Comité permanent.
- LoCAL est l'approche non marchande (APM) existante la plus fréquemment citée dans le rapport de synthèse du secrétariat de la CCNUCC de 2022 qui informe le comité de Glasgow sur les approches non marchandes. Les pays participant à LoCAL ont continué à plaider pour que le mécanisme soit cité en référence dans le contexte du cadre pour les APN au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. Le gouvernement du **Ghana**, lors d'un atelier de la COP28, a notamment mis en lumière la manière dont le mécanisme LoCAL accompagne les pays dans leurs efforts de mise en œuvre des CDN dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

Impact de LoCAL

Pays participants et bénéficiaires

Le nombre d'autorités locales participant à LoCAL a été multiplié par 12 entre 2014 et 2023, passant

de 29 dans 7 pays à **372 dans 20 pays**. LoCAL couvrait une population bénéficiaire globale de plus de 18,04 millions de personnes en décembre 2023. Le [Tableau 2.1](#) montre la répartition de la population des collectivités locales soutenue par les pays membres de LoCAL.

A cela s'ajoutent **18 autres pays** engagés dans des exercices de définition de la portée et de la conception de LoCAL. Des efforts ont été entrepris pour explorer les modes de collaboration et les possibilités de financement. Ces pays sont les suivants : **Côte d'Ivoire, Fidji, Guinée, Jamaïque, Liberia, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Somalie, Soudan, Vanuatu et Zambie** ; la **Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Haïti, Madagascar, le Soudan du Sud et le Tchad**

Tableau 2.1 : Population cumulée des collectivités locales soutenues par LoCAL en décembre 2023

Country	Population
Bangladesh	1 864 412
Bénin	860 586
Bhoutan	206 288
Burkina Faso	296 971
Cambodge	3 598 558
Gambie	301 367
Ghana	1 202 573
Îles Salomon	740 424
RDP Lao	509 990
Lesotho	297 364
Malawi	1 210 953
Mali	107 541
Mozambique	3 080 417
Népal	137 435
Niger	668 495
Ouganda	1 307 533
Pakistan	803 041
Tanzanie	846 281
Tuvalu	1 642
Total	18 041 871

devenant les derniers pays à avoir officiellement exprimé leur intérêt à rejoindre LoCAL. Cela porte à 38 le nombre total de pays membres de LoCAL.

Comme indiqué dans la section 1, les projets de LoCAL dans ces pays en sont à des stades de maturité différents. Au cours de la période considérée, LoCAL a soutenu des initiatives **pilotes (Phase I) dans 11 pays, de consolidation (Phase II) dans 5 pays et d'extension (Phase III) dans 4 pays.**

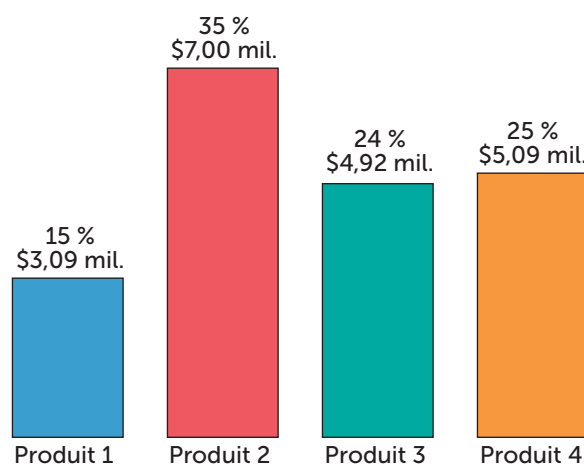
Mobilisation et fourniture des ressources

Entre 2014 et décembre 2023, LoCAL a catalysé **223,7 millions de dollars de financements directs et parallèles**. Le financement parallèle mobilisé depuis 2014 s'élève à 25,6 millions de dollars, soit 11 %. Au cours de la période considérée, UNCDF a mobilisé 67,8 millions de dollars, principalement sous forme de financement direct, pour financer les actions de LoCAL.

Au cours de la période comprise entre janvier et décembre 2023, **UNCDF a versé 20,1 millions de dollars**, par l'intermédiaire de LoCAL, aux pays et aux collectivités locales participants sous la forme de subventions, de renforcement des capacités et d'appui opérationnel aux niveaux national et infranational. Depuis sa création, le montant total cumulé des versements s'élève à 102 millions de dollars.

En termes d'exécution par produit ([Figure 2.2](#)), **la part la plus importante (35 %, soit 7 millions de dollars) a été décaissée pour le Produit 2** ; cette somme était essentiellement destinée à financer des investissements d'adaptation aux changements climatiques au niveau local et l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans publics locaux. Au total, 3,09 millions de dollars (15 %) ont été déboursés pour le Produit 1 — soutien au renforcement des capacités et assistance technique et opérationnelle aux autorités et communautés nationales et locales. Le Produit 3 a reçu une enveloppe de 4,92 millions de dollars (24 %) pour des activités de soutien au déploiement,

Figure 2.2 : Exécution par produits, 2014-2023



à l'institutionnalisation et à la consolidation du système SRCBP dans les pays ; cette approche comprend la réalisation d'évaluations annuelles des performances et le soutien à l'accès au financement climatique en général. Enfin, 4,07 millions de dollars ont été décaissés pour le Produit 4 pour financer des initiatives de sensibilisation, d'apprentissage et d'assurance qualité, dont 1,01 million de dollars pour la structure administrative, le suivi et l'évaluation, l'apprentissage et la communication du projet.

La [Figure 2.3](#) et le [Tableau 2.2](#) présentent les totaux cumulés pour LoCAL, toutes sources de financement confondues. Pendant toutes ces

Figure 2.3 : Exécution par donateurs/ source, 2014-2023

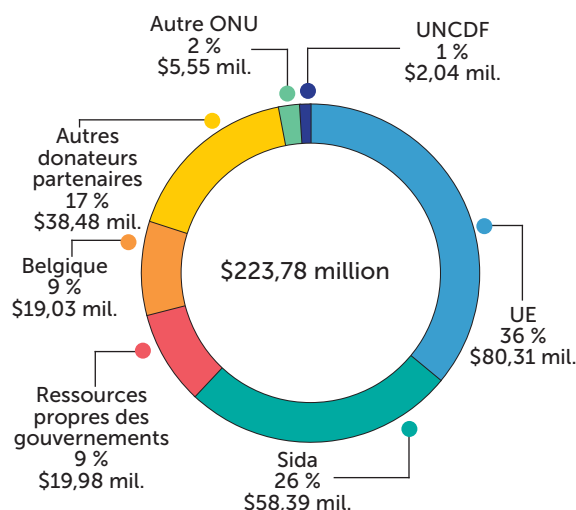


Tableau 2.2 : Sources de financement de LoCAL, 2014-2023

Source	Montant (\$)	Source	Montant (\$)
Union européenne	80 318 548	Autres bailleurs de fonds partenaires	38 478 659
Monde ²	12 655 150	BAD (Bénin et Lesotho)	997 524
Moyen-Orient et Afrique du Nord	9 700 000	Andorre (Mondial)	22 213
Bangladesh ¹	8 519 843	Australie (Népal)	650 000
Bhoutan ³	7 000 000	Catalogne (Mozambique) ¹	530 000
Gambie ¹	6 400 000	Danemark (Afrique)	7 093 416
Ghana ¹	6 000 000	Danemark (Bangladesh)	2 264 930
Îles Salomon	6 591 000	GIZ (Lesotho)	550 000
Mozambique ¹	4 908 674	GIZ (Pakistan)	680 000
Ouganda	4 370 000	Italie (Mondial)	460 000
Tunisie	14 173 881	Italie (Niger)	150 000
Agence Sida	58 392 924	Rép. de Corée (Cambodge)	1 000 000
Monde (PFIS)	3 000 000	Liechtenstein (Mondial)	160 000
Monde (Booster Fund)	7 113 314	Luxembourg (Mondial)	1 597 000
Monde (Last Mile Trust Fund)	3 366 252	Partenariat CDN (Mondial)	572 080
Asie et Pacifique	1 873 030	Partenariat CDN (Ouganda)	358 022
Bangladesh ¹	8 354 451	Norvège (Ghana) ¹	1 357 715
Cambodge ¹	2 288 287	Norvège (Tanzanie) ¹	2 915 867
Mozambique ¹	32 397 590	Nouvelle-Zélande (Îles Salomon)	9 000 000
Ressources propres des gouvernements	19 975 968	Suisse (Mozambique) ¹	8 119 892
Bangladesh ³	2 773 294	Nations Unies	7 587 078
Bénin ³	559 497	UNCDF financement de base	2 037 000
Cambodge ³	12 982 177	PNUD (Niger)	450 000
Gambie ³	1 350 000	PNUD (Îles Salomon)	713 338
Gambie	1 300 000	PNUD-FEM (RDP Lao) ³	2 145 000
Mali ³	916 000	MPTF (Ghana)	15 000
Ouganda	85 000	MPTF (Mali)	400 000
Sénégal	10 000	MPTF (Niger)	1 716 740
Belgique¹	19 034 085	UNPPS/UNRCO (Mozambique)	110 000
Mozambique	1 964 085		
Mozambique	5 200 000		
Ouganda	7 500 000		
Tanzanie	4 370 000		
		Total	223 787 262

Note : FEM = Fonds pour l'environnement mondial ; MPTF = Fonds fiduciaire multipartenaires ; PFIS = Cadre de partenariat pour une croissance solidaire et un développement durable ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; UNPPS = Secrétariat du processus de paix des Nations Unies ; UNRCO = Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies.

¹ Financement direct au niveau du projet/pays dans le cadre du document du programme mondial de LoCAL.

² Montant de la contribution ajusté pour correspondre au revenu réel perçu en dollars américains.

³ Financé grâce à un budget parallèle.

années, l'UE a apporté une aide d'une valeur totale de 80,31 millions de dollars à l'expansion mondiale du portefeuille de LoCAL et à des initiatives nationales sélectionnées (notamment, en 2023, aux [Îles Salomon](#), en [Ouganda](#) et en [Tunisie](#)) par le biais de différentes enveloppes de financement, notamment l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale, l'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (AMCC+), le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, l'instrument de financement de la coopération au développement et le Fonds européen de développement. L'aide de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (**Sida**) a augmenté au fil des ans et s'élève à ce jour à 58,39 millions de dollars. Le deuxième bailleur de fonds le plus important en date de décembre 2023 était la **Belgique**, le pays ayant apporté une contribution totale aux programmes nationaux du [Mozambique](#), de l'[Ouganda](#) et de la [Tanzanie](#) à hauteur de 19,03 millions de dollars.

Les faits marquants de la mobilisation des ressources pour la période considérée sont les suivants.

- En 2023, LoCAL a catalysé **67,8 millions de dollars**, un record absolu pour ce programme mondial depuis 2014. L'UE représente 51 % du total des contributions reçues en 2023, suivie de la Nouvelle-Zélande (13 %), de Sida (9 %) et d'autres bailleurs de fonds (27 %).
- En 2023, l'**Australie, la Nouvelle-Zélande et le Luxembourg ont rejoint la communauté des bailleurs de fonds de LoCAL**, apportant leur soutien, respectivement, au [Népal](#), aux [Îles Salomon](#) et au programme mondial.
- Le **gouvernement danois a apporté une aide de 2,4 millions de dollars** au mécanisme LoCAL au [Bangladesh](#) dans le cadre du programme LoGIC (Local Government Initiative on Climate Change), aux côtés de Sida.
- La transition du [Mozambique](#) vers la Phase III est appuyée par une enveloppe budgétaire globale d'environ 50 millions de dollars

mobilisés à ce jour auprès d'un éventail de sources de financement, dont **Sida, la SDC, l'UE et la Belgique**.

- Le **gouvernement norvégien** a signé des accords de financement avec UNCDF pour un montant total de 4,27 millions de dollars afin de continuer à apporter un appui à la mise en œuvre de LoCAL au [Ghana](#) et en [Tanzanie](#).
- Un accord de financement de 4,37 millions de dollars avec le **gouvernement belge** soutiendra le déploiement de LoCAL dans les zones côtières de la [Tanzanie](#).
- Le **gouvernement australien s'est engagé à verser environ 650 000 dollars** pour soutenir le programme. Des économies et des communautés locales résilientes face aux changements climatiques au [Népal](#) – Mettre en œuvre les PDN, les CDN et les PNA par le biais d'une action climatique infranationale, qui s'appuie sur le mécanisme LoCAL au Népal.
- Un accord signé avec le **Luxembourg** appuie les travaux préparatoires et la Phase I au [Rwanda](#), ainsi que les travaux préparatoires en [Lao PDR](#).
- L'UE, UNCDF et l'Agence française de développement (AFD) ont signé le programme **Advancing Climate Adaptation in the Southern Mediterranean (ACA-MED)** engageant 9,84 millions de dollars en faveur d'une initiative pilote de LoCAL. ACA-MED mettra l'accent sur la pertinence des systèmes nationaux dans le financement de l'adaptation infranationale dans une nouvelle région pour LoCAL.

Accès direct et accès direct amélioré au financement international de la lutte contre le changement climatique

Par le biais de LoCAL, UNCDF aide les partenaires nationaux à débloquer des ressources qui garantiront la pérennité des efforts grâce à un échelonnement des financements. Il s'agit notamment de soutenir l'accès direct au FVC

et au Fonds d'adaptation, à l'aide budgétaire et à d'autres sources de financement. **L'accès direct au financement international de la lutte contre le changement climatique demeure un défi pour les pays en développement et les autorités et institutions infranationales**, car les fonds sont principalement distribués aux gouvernements nationaux. Afin de changer ce paradigme, UNCDF aide les pays membres de LoCAL à obtenir l'accréditation de leurs entités nationales de mise en œuvre responsables de la gestion des fonds climatiques, des transferts fiscaux et/ou du soutien aux gouvernements ou acteurs locaux, tout en élaborant une série de propositions de financement de l'adaptation locale par le FVC ou le Fonds d'adaptation afin de permettre l'expansion de LoCAL. Ces efforts sont résumés dans le [Tableau 2.3](#).

En date de décembre 2023, trois entités nationales de mise en œuvre qui participent avec et/ou sont soutenues par LoCAL ont reçu l'accréditation du FVC et deux autres bénéficient d'un soutien.

- En 2019, le Fonds national pour l'environnement et le climat (FNEC) du **Bénin** a été **la première entité nationale de mise en œuvre directement impliquée dans LoCAL à être accréditée par le VFC**. Au début de l'année 2023, le FNEC a soumis au FVC une proposition de financement complet qui a été approuvée plus tard dans l'année. Cette décision garantira l'expansion de LoCAL à 25 communes au cours des six prochaines années (voir [Encadré 2.1](#)).
- Le secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational (NCDD-S) du **Cambodge** est devenu la **première entité nationale de mise en œuvre traitant avec les collectivités locales à recevoir l'accréditation du FVC**. Le secrétariat utilisera cette accréditation pour accéder directement au financement de l'adaptation et le canaliser vers les collectivités locales en utilisant le système SRCBP consolidé du pays. Une note conceptuelle a été remise au VFC, qui a approuvé l'élaboration d'une proposition



Des femmes puisent de l'eau d'un puits très profond, un investissement financé par LoCAL et identifié par la communauté à Toukountouna, au Bénin. © Sarah Harris Simpson/UNCDF

de financement en bonne et due forme, avec le soutien du UNCDF.

- Le Fonds fiduciaire du **Bhoutan** pour la conservation de l'environnement a **été accrédité auprès du FVC en 2020 avec le soutien du UNCDF**. Peu après, il a demandé à UNCDF de l'aider à tirer le meilleur parti de l'accès direct du FVC pour étendre la portée de LoCAL. La proposition a été approuvée en 2022, et une note conceptuelle a été élaborée et approuvée en 2023, donnant le feu vert à la préparation d'une proposition de financement complète en 2024.

En outre, par le biais de LoCAL, UNCDF apporte **un soutien à la demande aux efforts**

Tableau 2.3 : État d'avancement de l'accréditation et des propositions de financement de l'adaptation au niveau local par le FVC/Fonds d'adaptation pour permettre l'expansion de LoCAL

Pays	Accréditation	Statut
Bangladesh		Note conceptuelle du projet Green, Resilient and Adaptive Chattogram Economy (GRACE)-LoCALplus approuvée par le Conseil du Fonds d'adaptation ; proposition complète en cours d'élaboration
Bénin	FNEC accrédité auprès du FVC en 2019 avec le soutien du UNCDF et de LoCAL	Proposition approuvée en octobre 2023
Bhoutan	Le Fonds fiduciaire du Bhoutan pour la conservation de l'environnement (BTFEC) a été accrédité auprès du FVC en 2020 avec le soutien du UNCDF par le biais de LoCAL	Note conceptuelle au FVC intitulée Adaptation, résilience et engagement climatiques des gouvernements locaux approuvée en 2023 ; proposition de financement complet en cours d'élaboration en 2024
Cambodge	Secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational (NCDD-S) accrédité auprès du FVC en 2019 avec le soutien de UNCDF par l'intermédiaire de LoCAL	<ul style="list-style-type: none"> ● Approbation de la note conceptuelle de la Phase 3 du projet Gouvernements locaux et changement climatique au FVC ; proposition de financement complet en cours d'élaboration ● Le CNDD-S prépare une proposition de préparation visant à renforcer les capacités et l'architecture (infra) nationale de financement de l'adaptation au niveau infranational
Gambie		Collaboration de UNCDF et du PNUE sur une note conceptuelle commune pour le Fonds d'adaptation visant à étendre l'adaptation fondée sur les écosystèmes par le biais du mécanisme LoCAL
Jamaïque		Approbation, en 2023, du projet de préparation de la Jamaïque auprès du FVC pour les travaux préparatoires de LoCAL et le lancement du premier pilote ; accord à venir
Niger	Soutien de UNCDF, par l'intermédiaire de LoCAL, aux efforts d'accréditation de l'ANFICT auprès du FVC	Approbation, en 2023, du projet de préparation du Niger au FVC pour soutenir la consolidation et l'expansion de LoCAL ; accord à venir
Ouganda	Accréditation du ministère de l'eau et de l'environnement auprès du FVC en 2020	Note conceptuelle en cours d'examen par le FVC
Tanzanie	Soutien de UNCDF, par l'intermédiaire de LoCAL, aux efforts d'accréditation du Bureau du Président - Administration régionale et gouvernement local (PO-RALG) auprès du FVC	Soumission d'une proposition de programme du Conseil national de gestion de l'environnement au Conseil du Fonds d'adaptation ; commentaires en cours d'intégration en vue d'une nouvelle soumission
Efforts régionaux avec le soutien de LoCAL		
Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger avec la BOAD		Examen final par le FVC de la proposition de financement régional
Fidji, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique		Approbation d'une proposition de financement régional par le groupe consultatif technique indépendant (ITAP) du FVC et le Secrétariat en 2023 ; dispositions institutionnelles en cours d'élaboration avant leur soumission au Conseil

Encadré 2.1 : Accéder au financement climatique international grâce à LoCAL

En 2023, le Fonds vert pour le climat a approuvé en enveloppe de plus de 9,4 millions de dollars en faveur du Bénin afin d'y intensifier les mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique en collaborant avec les collectivités locales et les communautés par le biais de LoCAL. Cette approbation constitue une réalisation majeure pour ce pays d'Afrique de l'Ouest, l'un des plus vulnérables au changement climatique, ainsi qu'une reconnaissance claire des résultats obtenus au Bénin depuis le lancement de LoCAL dans le pays en 2014.

L'approbation du FVC ouvre la voie à l'expansion des actions de LoCAL des 9 communes actuelles à un total de 25 communes très vulnérables des quatre coins du Bénin. Selon les projections, cette expansion permettra au nombre de bénéficiaires de LoCAL de passer de 860 000 personnes à 2,7 millions de personnes.

Le Bénin est désormais l'un des quatre pays en passe de déployer LoCAL au niveau national — Phase III de la mise en œuvre de LoCAL —, aux côtés du Bhoutan, du Cambodge et du Mozambique. Les fonds approuvés par le FVC seront distribués par le Fonds national pour l'environnement et le climat (FNEC), qui a reçu l'accréditation du FVC en 2019 avec l'assistance technique du mécanisme LoCAL.

d'accréditation des entités nationales de mise en œuvre au Niger — Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT) — et en Tanzanie — Bureau du Président - Administration régionale et Gouvernement local (PO-RALG). Ces institutions entretiennent des relations de longue date avec UNCDF et considèrent LoCAL et le système SRCBP comme une norme reconnue qui les aide à obtenir leur accréditation.

Les **efforts régionaux** se sont poursuivis en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali

et le Niger continuant à collaborer avec UNCDF et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD). Une proposition de financement régionale améliorée du FVC a été élaborée avec le Conseil des autorités locales de l'Union économique et monétaire ouest-africaine en qualité de nouveau partenaire. L'objectif de la proposition est de mobiliser des financements climatiques pour le déploiement et la consolidation du système LoCAL SRCBP et d'instruments de financement privés complémentaires ; elle est actuellement examinée par le FVC.

UNCDF s'est associé à la Communauté du Pacifique pour soumettre une proposition de financement pour un programme multi-pays bénéficiant à quatre PEID du Pacifique : Fidji, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu. La proposition a été approuvée par le groupe consultatif technique indépendant (ITAP) et le secrétariat du FVC en 2023 ; la structure institutionnelle est en train d'être définie en vue de sa présentation au Conseil.

En Tanzanie, UNCDF s'est associé au Comité national de gestion de l'environnement pour soumettre une **note conceptuelle sur LoCAL au Fonds d'adaptation afin d'augmenter les subventions LoCAL**. Le projet vise à renforcer la résilience climatique des communautés et des économies locales en Tanzanie grâce à des investissements dans le domaine du changement climatique combinés à un soutien technique et au renforcement des capacités au niveau politique, institutionnel et individuel. En 2023, des travaux ont été entrepris pour répondre aux commentaires du Conseil du Fonds d'adaptation et renforcer la dimension de genre du projet.

UNCDF s'est associé au **Centre international pour le développement intégré des montagnes (ICIMOD)** afin de fournir une assistance technique et un soutien aux pays membres de la région de l'Hindou-Kouch-Himalaya par l'intermédiaire de LoCAL. L'ICIMOD entend mener des actions coordonnées avec UNCDF sur l'adaptation aux effets du changement climatique dans cette région très vulnérable. S'appuyant sur ce

partenariat, le gouvernement du **Bangladesh**, UNCDF et l'ICIMOD ont soumis une note conceptuelle pour le projet Green, Resilient, and Adaptive Chattogram Economy (GRACE)-LoCALplus. GRACE cherche à combler les déficits d'investissement en matière d'adaptation aux aléas, à la vulnérabilité et à l'exposition dans les régions vallonnées du sud-est du Bangladesh par l'intermédiaire de LoCAL. La note conceptuelle a été approuvée par le Fonds d'adaptation et, au cours du second semestre 2023, les équipes ont travaillé de concert à l'élaboration d'une proposition de financement complète, qui a été soumise au Fonds d'adaptation pour examen en janvier 2024.

En **Gambie**, à la demande du gouvernement, UNCDF et le PNUE travaillent ensemble sur une note conceptuelle commune à l'intention du Fonds d'adaptation. Celle-ci vise à **étendre le mécanisme LoCAL à 48 quartiers** tout en assurant le bon fonctionnement des écosystèmes en tant qu'incidence positive des investissements ciblés par les collectivités locales et leurs communautés. Dans ce contexte, les **solutions fondées sur la nature seront privilégiées**.

Les pays candidats **étudient les moyens de tirer parti du programme de préparation pour le FVC** pour déployer la Phase I de LoCAL et apporter la preuve de concept en vue d'une extension ultérieure de LoCAL grâce à l'accès direct du FVC ou à d'autres sources de financement.

- La **Jamaïque**, premier pays des Caraïbes à devenir membre de LoCAL, a soumis une proposition de préparation en 2022 pour entreprendre les travaux préparatoires de LoCAL et lancer une première initiative pilote. La proposition a été approuvée au début de 2023 et traite de la dimension infranationale

du processus PNA en renforçant la capacité des collectivités locales, en établissant des communautés et des économies locales résilientes face aux changements climatiques et en renforçant le lien entre l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe au niveau infranational.

- Au **Niger**, une proposition de préparation pour le FVC pour soutenir l'accréditation de l'ANFICT a été soumise avec le soutien de LoCAL et approuvée début 2023 avec le UNCDF comme partenaire de mise en œuvre. Ce soutien aidera l'ANFICT à élaborer et à réviser des procédures et des politiques clés pour répondre aux critères d'accréditation du FVC et tout au long de la première étape du processus d'accréditation.
- Le **Cambodge** a également sollicité une enveloppe de préparation à l'appui de la consolidation et de l'élargissement de LoCAL sur son territoire. L'objectif est de renforcer les capacités et l'architecture (infra)nationale pour le financement de l'adaptation au niveau infranational. La proposition a été soumise au FVC en 2022 et devrait être approuvée en 2024.

En décembre 2023, UNCDF a aidé les pays membres à **se constituer une réserve d'environ 180 millions de dollars pour le FVC et le Fonds d'adaptation**. La plupart des propositions s'inscrivent dans le cadre du volet « accès direct amélioré » (ADA), qui vise à permettre aux entités régionales et nationales accréditées de mettre en place des mécanismes nationaux favorisant une plus grande délégation du pouvoir de décision aux acteurs locaux, y compris les autorités locales.

Produit 1 : sensibilisation et capacités

Sensibilisation et renforcement des capacités pour une gouvernance climatique locale efficace

LoCAL aide les gouvernements nationaux et les collectivités locales à accroître la sensibilisation et renforcer leurs capacités d'évaluation, de planification et de réaction efficace aux changements climatiques par le biais de mesures d'adaptation appropriées. Le soutien au renforcement des capacités, qui prend la forme de formations et de renforcement institutionnel, couvre tous les aspects des processus décisionnels locaux efficaces pour une planification, une budgétisation et une mise en œuvre des options d'adaptation qui tient compte des risques et qui répond aux besoins relevés à l'échelle locale. La **sensibilisation des communautés aux enjeux et aux risques liés au changement climatique encourage les approches participatives** du renforcement de la résilience et renforce les réponses ascendantes en vue d'une adaptation menée au niveau local.

Au cours de la période considérée, **14 361 fonctionnaires des autorités nationales et locales et représentants des communautés ont participé à des activités de renforcement des capacités** sur l'utilisation des données relatives à l'adaptation aux changements climatiques, la planification et la budgétisation, la gestion des investissements et la gestion des finances publiques avec le soutien de LoCAL. Parmi ces participants, 3 393 étaient des femmes. Les faits marquants sont les suivants.

- Au **Bénin**, les nouveaux fonctionnaires locaux de neuf communes cibles ont été formés à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, en s'appuyant sur le partenariat avec le Centre de formation pour l'administration locale (CeFAL) et la formation dispensée aux formateurs.

L'atelier portait sur (i) les concepts clés du changement climatique et de l'adaptation ; (ii) la sensibilisation des parties prenantes aux avantages de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement local ; (iii) le renforcement de la capacité des acteurs clés à intégrer le changement climatique dans les documents de programmation et de budgétisation ; et (iv) l'amélioration des connaissances des participants sur le mécanisme LoCAL. L'objectif global de l'atelier était de renforcer le niveau d'intégration du changement climatique dans les stratégies et plans de développement municipaux.

- Au **Burkina Faso**, des ateliers ont été organisés au profit des trois communes pilotes, avec le soutien du secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable. Les ateliers visaient à identifier les investissements d'adaptation à financer par le biais de SRCBP au cours de l'exercice 2023. Avec le soutien de UNCDF, trois ateliers, rassemblant un total de 89 participants, ont été organisés en 2023 sur le suivi de l'exercice de planification de l'adaptation aux changements climatiques, le cycle de déploiement du système SRCBP et la formation sur le manuel d'évaluation annuelle des performances. La formation a contribué à renforcer les capacités des acteurs des communes et des structures nationales. Les expériences partagées au **Niger** ont amélioré la compréhension des participants.
- En **Gambie**, un partenariat entre UNCDF et le département du développement communautaire a permis une sensibilisation, une formation et un renforcement des capacités réguliers au niveau des quartiers. LoCAL -Gambie a poursuivi ses activités de renforcement des capacités liées à la gestion des finances publiques et au fonctionnement du mécanisme LoCAL et de son système SRCBP. Un total de 73 travailleurs issus des 32 quartiers ont été sensibilisés dans le cadre de séances de formation des formateurs organisées dans les régions de Lower River et de North Bank en 2023. Cela représente une



Un groupe de travail « eau » de gewog discute des défis liés au maintien de l’approvisionnement en eau suite à des glissements de terrain, Bhoutan. © Cédric Jancloes/UNCDF Bhoutan

augmentation de 12 % par rapport à l’année dernière.

- En **RDP Lao**, un atelier a été organisé à l’intention du personnel des collectivités locales et des parties prenantes en 2023. L’atelier a porté sur le mécanisme LoCAL et ses principales composantes, sur la nouvelle conception de LoCAL-RDP Lao, ainsi que sur les responsabilités des parties prenantes au cours des différentes phases de la mise en œuvre de LoCAL. Les vulnérabilités, les incidences, les risques et les opportunités liés au changement climatique, ainsi que l’évaluation des risques et des vulnérabilités climatiques du pays, ont été examinés. De même l’atelier est revenu sur l’impact des risques climatiques sur les différents secteurs de la RDP Lao, et la manière dont ils sont pris en compte dans les investissements et la planification du développement de LoCAL.

Enfin, l’atelier visait à renforcer la capacité des participants gouvernementaux à intégrer le changement climatique dans la budgétisation, la planification et l’investissement au niveau local.

- Au **Lesotho**, le ministère de l’administration locale et des affaires des chefferies, en collaboration avec le projet GIZ Integrated Catchment Management (ICM) et UNCDF, a organisé deux ateliers de formation destinés aux équipes de district des six nouveaux conseils communautaires (Menkhoaneng, Kubake, Makhoalipane, Seate, Tenesolo et Metsimaholo). Au total, 97 personnes ont participé à ces ateliers, durant lesquels plus de 50 % des personnes à chaque atelier sont des femmes. L’objectif principal de la formation était de présenter LoCAL et le partenariat ICM et de discuter de l’approche du mécanisme de financement LoCAL pour assurer

l'intégration et la mise en œuvre des mesures de l'ICM. La formation cherchait également à sensibiliser les participants à l'importance de la prise en compte des risques climatiques au moyen d'une planification appropriée et de renforcer la capacité des fonctionnaires locaux à mettre en œuvre des mesures de réhabilitation des bassins-versants par le biais du mécanisme LoCAL, en accord avec le système gouvernemental.

- Au **Malawi**, un atelier national a été organisé dans le district de Salima, afin de sensibiliser au mécanisme LoCAL et à sa mise en œuvre pratique. L'atelier s'est attaché à aligner le système SRCBP sur le système plus large de subventions basées sur la performance actuellement mis en œuvre par le gouvernement du Malawi. Cette intégration comprenait un alignement complet sur le manuel SRCBP et le manuel d'évaluation annuelle des performances, garantissant une approche cohérente et coordonnée des efforts d'adaptation aux changements climatiques au Malawi.
- Au **Mozambique**, une série d'ateliers a été organisée dans des districts des provinces de Gaza, Inhambane, Nampule et Niassa. Ces activités de renforcement des capacités ont ciblé le personnel des collectivités locales, la société civile, les leaders communautaires et les groupes d'intérêt tels que les femmes, les personnes âgées et les jeunes (voir [Encadré 2.2](#)). Les activités visaient à sensibiliser aux changements climatiques. Elles ont permis la promotion d'une approche participative de l'identification, de la sélection et de la hiérarchisation des projets parmi les membres de la communauté et à susciter un changement de comportement à l'égard de l'environnement en vue de la réalisation des ODD au niveau communautaire. Les formations ont porté sur (i) l'identification des priorités des projets, en intégrant une perspective de genre et d'inclusion ; (ii) l'interprétation et la diffusion des données générées par les stations météorologiques ; (iii) l'intégration de l'adaptation et de la

résilience aux changements climatiques dans les plans de développement locaux, y compris les outils de suivi et d'évaluation ; et (iv) la conception de projets d'infrastructure, l'embauche d'entrepreneurs et la gestion des contrats. Au total, 11 736 participants issus de 24 districts ont suivi cette formation.

Des efforts ont **également été déployés pour associer directement les communautés locales et les sensibiliser aux changements climatiques et à la résilience** à l'échelle locale. Voici quelques exemples de terrain.

- En **Gambie**, les communautés sont systématiquement associées à la réalisation d'interventions d'adaptation aux changements climatiques par le biais de projets « travail contre rémunération ». Les 32 comités de développement de quartier poursuivent sur leur lancée de 2022 en matière de mise en œuvre d'activités « travail contre rémunération », 6 570 emplois équivalents temps plein à court terme ayant été créés à ce jour, principalement pour les femmes et les jeunes. Environ 75 % de ces emplois ont été pourvus par des jeunes âgés de 18 à 35 ans. Les bénéficiaires des activités « travail contre rémunération » ont acquis de nouvelles compétences en matière d'agriculture intelligente face au climat, de maraîchage et d'élevage. De même, au **Ghana**, les projets « travail contre rémunération », combinés à une formation aux compétences de la vie courante et à l'accès à un soutien financier, ont permis de créer, en décembre 2023, 1 095 emplois équivalents temps plein à court terme.
- Toujours au **Ghana**, SOS Children's Villages, le partenaire de LoCAL au Ghana, s'est lancé dans un exercice de sensibilisation dans des assemblées cibles pour marquer la Journée mondiale de la Terre, placée sous le thème « Investir dans notre planète ». Cet exercice visait à promouvoir des pratiques de production durables pour les populations autochtones du district d'Offinso Nord et de la municipalité de Wassa Amenfi Est,

Encadré 2.2 : Reconnaître la valeur ajoutée de LoCAL au Mozambique

Plus de 150 fonctionnaires et administrateurs des provinces de Gaza, Inhambane, Nampula, Niassa et Zambezia se sont réunis à Marracuene, dans la province de Maputo, en août 2023 pour participer à l'évaluation annuelle de LoCAL-Mozambique. Cette réunion a permis de discuter de questions liées à la gouvernance locale, au système de gestion des finances publiques et à la planification de la lutte contre le changement climatique.

“ LOCAL EST LE MEILLEUR MODÈLE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN AUGMENTANT LA PORTÉE DE L'ÉTAT ET EN DIALOGUANT DIRECTEMENT AVEC LES COMMUNAUTÉS, LEURS BESOINS ET LEURS ESPOIRS. — Domingos Lambo, secrétaire permanent du ministère de l'économie et des finances du Mozambique

« Nous avons organisé cet événement à un moment où l'approche de la planification du gouvernement doit se fonder sur les résultats, en accordant la priorité au respect des principes de transparence dans la gestion des ressources financières et de responsabilité », a déclaré Domingos Lambo, secrétaire permanent du ministère de l'économie et des finances du Mozambique.

« Nous reconnaissons la valeur de LoCAL et sa contribution à la lutte contre le changement climatique au Mozambique », a-t-il poursuivi. « Et nous remercions LoCAL d'avoir renforcé les capacités des acteurs locaux à améliorer la performance de leurs activités, en accordant une attention particulière à la planification, la budgétisation, la responsabilité, la passation de marchés et les acquisitions en tant que principes fondamentaux de la gestion des finances publiques dans une approche participative et inclusive au Mozambique. »

en particulier sur la manière de produire et d'utiliser des engrais biologiques. Au total, 195 membres de la communauté ont été sensibilisés à la production de fumier biologique.

- Au **Lesotho**, UNCDF a aidé les équipes de district de Mohale's Hoek à organiser des séances de sensibilisation communautaire. Ces séances avaient pour vocation de fournir des orientations et de sensibiliser les autorités locales et les communautés à l'utilisation durable des ressources en eau, aux changements climatiques et à l'adaptation, à LoCAL et aux questions générales relatives à la durabilité des investissements. Au total, 267 personnes ont participé, dont 68 % de femmes.

Au cours de la période considérée, **3,62 millions de dollars de subventions destinées au renforcement des capacités et des institutions** ont été octroyés par l'intermédiaire de LoCAL. Le montant cumulé des subventions accordées à cette fin entre 2014 et mai 2023 s'élève à 12,96 millions de dollars.

Le soutien au renforcement des capacités a porté sur la gestion des finances publiques, la budgétisation et la planification de l'adaptation, le suivi et l'évaluation de l'adaptation et l'intégration de la dimension de genre dans ces processus. Ce soutien a été essentiel pour aider les collectivités locales à respecter les conditions minimales et à améliorer leurs performances dans le cadre du système SRCBP. À ce jour, **97 % des collectivités locales qui utilisent activement le système SRCBP respectent les conditions minimales** sans que des mesures correctives aient été nécessaires.

Fourniture de données et de services climatiques

Les données scientifiques probantes sur les risques climatiques, indispensables à une planification informée, font souvent défaut au niveau local et dans les PMA, ce qui **rend difficile l'accès à des informations climatiques**

exploitables. En réponse, UNCDF a instauré des partenariats techniques pour concevoir et développer des méthodologies et des systèmes nationaux sur mesure afin de soutenir la collecte et l'analyse des données climatiques pour la prise de décision au niveau local, tout en testant des solutions visant à aider les autorités nationales et infranationales à estimer les avantages et les coûts des stratégies d'adaptation possibles sur la base de scénarios climatiques et des projections disponibles.

- Au cours de la phase pilote du **Ghana's UNCDF** a réalisé une **évaluation des risques climatiques à l'échelle du pays**. Celle-ci combinait un modèle de réduction d'échelle climatique avec une analyse de la vulnérabilité dans le but de générer des cartes de risques climatiques à la fois au niveau métropolitain, municipal et des assemblées de district et pour les secteurs prioritaires (agriculture, santé et eau). Ce travail a jeté les bases de la mise en place d'un système d'information local pour l'adaptation aux changements climatiques. La plateforme LISA (Système d'information local sur l'adaptation) a été déployée dans tous les districts du Ghana qui mettent en œuvre LoCAL et est presque entièrement configurée. Elle contient des ensembles de données clés sur le climat et la vulnérabilité qui couvrent, entre autres, les précipitations, la température, l'humidité, l'ensoleillement, la vitesse du vent et les catastrophes (par exemple, les zones sensibles aux inondations), ainsi que les cultures, les plans d'eau, le sol, la végétation, les parasites, le bétail, REDD+, le couvert végétal, la biomasse, les émissions de dioxyde de carbone, les zones humides, les infrastructures et l'utilisation des terres. Une plateforme LISA similaire est en cours de déploiement en **Gambie**.
- Au **Niger**, suite à la finalisation **d'une évaluation des risques climatiques axée sur les impacts des changements climatiques sur la sécurité alimentaire**, UNCDF, par l'intermédiaire de LoCAL, a procédé à une analyse coûts-avantages intégrée des options d'adaptation prioritaires, conformément aux interventions

prioritaires identifiées dans l'évaluation et aux objectifs d'adaptation au niveau national. Cette approche aidera les parties prenantes nationales et infranationales à boucler la boucle pour une prise de décision efficace et tenant compte des risques dans le cadre de la planification de l'adaptation. En 2023, LoCAL-Niger a coordonné, avec les parties prenantes du pays, la mise en œuvre d'une analyse coûts-avantages intégrée pour appuyer les stratégies d'adaptation potentielles aux échelons national et local.

- L'**Ouganda** a finalisé une **évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité** consistant en (i) une descente d'échelle des projections climatiques passées et futures pour améliorer la résolution spatiales des données disponibles dans la plupart des modèles climatiques ; et en (ii) une analyse des risques et de la vulnérabilité qui passe en revue les facteurs de stress climatique et les liens de causalité de la vulnérabilité, ses tendances ainsi que ses principaux facteurs ([Encadré 2.3](#)). Le rapport a été largement approuvé par les homologues nationaux. Son utilisation plus poussée au profit des collectivités locales est à l'étude. Le rapport de l'Ouganda vient compléter la liste des évaluations des risques climatiques réalisées depuis 2019 au **Ghana**, en **Gambie**, au **Mali**, au **Niger** et à **São Tomé et Príncipe**, ainsi qu'un rapport de descente d'échelle au **Burkina Faso**.

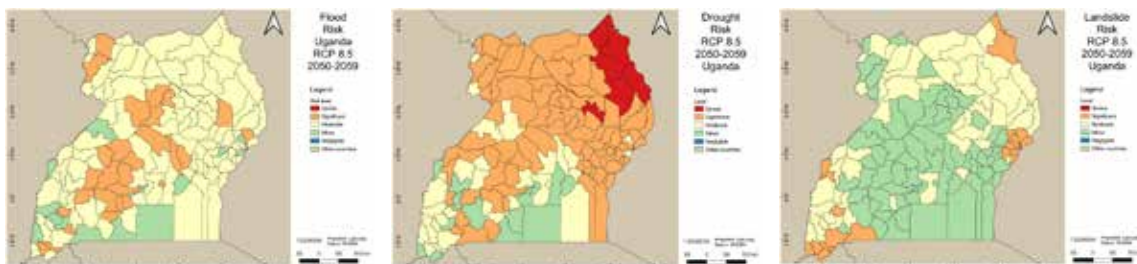
L'assistance technique sur mesure apportée par LoCAL permet de combler le manque des données et des informations climatiques de qualité au niveau local. La qualité de ses données et informations est validée par des méthodes scientifiques. Le soutien au renforcement des capacités et l'apprentissage par l'utilisation de ces outils aux fins de la planification de l'adaptation au niveau local contribuent à combler le déficit de capacités. En décembre 2023, **284 collectivités locales travaillaient régulièrement avec LoCAL pour recueillir, mettre à jour et analyser les informations relatives au changement climatique.**

Encadré 2.3 : Évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité de l'Ouganda

Lancée en 2021, l'évaluation des risques climatiques en Ouganda a été achevée et publiée en 2023 afin de fournir des données aux fins d'une planification du développement local informée par les risques climatiques en identifiant et en cartographiant les risques climatiques, l'exposition à ces risques ainsi que les points chauds de vulnérabilité au niveau du district. Les décideurs locaux, en collaboration avec leurs communautés, peuvent utiliser ces informations pour hiérarchiser les actions et les investissements d'adaptation aux changements climatiques sur la base d'une analyse scientifique quantifiée. Le principal objectif de l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité de l'Ouganda pour l'adaptation infranationale est de



fournir des informations sur les risques actuels et futurs et les effets probables du changement climatique dans tous les districts du pays. L'analyse repose sur les modèles de risque et d'impact du changement climatique développés par le groupe de travail III pour le cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'Accord de Paris. **Les projections concernant le changement climatique à venir sont définies pour des fenêtres temporelles moyennes de 10 ans et pour les horizons 2030, 2040 et 2050**, sur la base de deux scénarios de trajectoires représentatives de concentration (RCP pour representative concentration pathway) des émissions de gaz à effet de serre du GIEC, un scénario intermédiaire et le scénario le plus défavorable (RCP 4.5 et RCP 8.5, respectivement). Des données sur l'exposition et la vulnérabilité au niveau des districts (sensibilité et capacité d'adaptation) ont été collectées en fonction de paramètres de performance clés (pour les indicateurs liés à la vulnérabilité) : gouvernance, connaissance et innovation, équité et cohésion sociale, et intégrité de l'écosystème. Les dangers, l'exposition et la vulnérabilité ont été combinés pour établir les **niveaux de risque des districts. Ils sont représentés sur des cartes des risques à l'échelle du pays**. Les **cartes des risques de glissement de terrain, d'inondation et de sécheresse au niveau des districts (actuels et à venir) sont ainsi maintenant disponibles** pour les districts, ce qui permet d'anticiper les incidences éventuelles et de planifier des réponses d'adaptation adéquates.



Cartographie des projections d'inondations, sécheresse et éboulements de terrain pour 2050-2059 par districts en Ouganda.

Produit 2 : Intégration et investissements

Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification et de budgétisation locaux

L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement locaux vise à renforcer la programmation des ressources au niveau infranational afin de favoriser des voies et de stratégies de développement plus résilientes et durables. Au cours de la période considérée, 289 collectivités locales ont intégré les considérations relatives aux changements climatiques dans leurs processus de planification et de budgétisation locaux (Tableau 2.4). Le Malawi et l'Ouganda, les deux derniers pays ayant lancé la phase pilote, ont commencé à associer les collectivités locales à l'examen à mi-parcours de leurs plans de développement local dans une optique d'adaptation et/ou d'élaboration de plans d'investissement annuels axés sur l'adaptation. Les Îles Salomon, le Pakistan et la Tunisie ont fait l'objet de travaux préliminaires en 2023 et LoCAL y sera officiellement lancé en 2024.

Trois pays, à savoir le Cambodge, la RDP Lao et le Népal, ont amorcé leur transition d'une phase à une autre et n'ont donc pas fait appel à des SRCBP au cours de leurs deux derniers cycles budgétaires. En raison de cet écart dans le déploiement, le nombre de collectivités locales qui participent activement au programme a baissé, passant à 304 en date de décembre 2023.

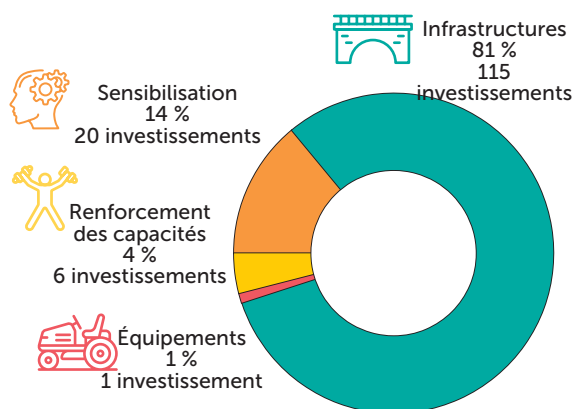
Interventions et mesures d'adaptation et de résilience

En 2023, 142 interventions d'adaptation aux changements climatiques ont été financées par LoCAL dans sept pays — Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Lesotho et Tanzanie — pour une valeur totale d'environ 2,61 millions de dollars, dont environ

272 379 dollars de cofinancement provenant des ressources propres des gouvernements nationaux et/ou des collectivités locales. Cela a porté à 2 236 le nombre total cumulé des petites interventions de résilience climatique financées par LoCAL depuis 2014. Au cours de la période considérée (2023), plus de 327 310 personnes ont été déclarées bénéficiaires directs des investissements financés par SRCBP dans les collectivités locales partie prenantes.¹

Au cours de la période considérée, 81 % des interventions financées au moyen de SRCBP étaient des investissements dans les infrastructures (Figure 2.4). Sur le reste, 1 % a été consacré à la fourniture d'équipements, 14 % à la sensibilisation et 4 % aux activités de renforcement des capacités.

Figure 2.4 : Investissements par type, Janvier-Décembre 2023



Ventilées par secteur, 44 % des interventions menées à bien en 2023 portaient sur l'eau et l'assainissement, suivies de l'agriculture, qui a représenté 18 % des interventions ; 13 % supplémentaires ont été consacrés à des

¹ Comme déclaré par les collectivités locales mettant en œuvre des investissements SRCBP en date de mai 2023 ; le Cambodge est exclu, car ses chiffres ont été fournis en termes de ménages plutôt que d'individus. Il convient de noter que ces chiffres sont des estimations qui se fondent sur les évaluations effectuées par les collectivités locales du nombre de personnes bénéficiant directement des interventions financées à l'aune de leur portée, de leur localisation et du type d'investissement.

Tableau 2.4 : Participation des collectivités locales à LoCAL en date de décembre 2023

Pays	Partenaire de mise en œuvre (chef de file)	Niveau gouvernemental	Participation à LoCAL	Intégration de l'ACC ¹
			Nombre	
Bangladesh	Ministère des collectivités locales, du développement rural et des coopératives, division des collectivités locales	Union parishad (<i>upazila</i>)	72 (19)	72 (19)
Bénin	Ministère du cadre de vie et des transports, en charge du développement durable ; Fonds national pour l'environnement et le climat, Secrétariat permanent de la Commission nationale des finances locales	Commune	9	9
Bhoutan	Ministère de l'intérieur et des affaires culturelles, département de la gouvernance locale ; ministère des finances ; Fonds fiduciaire du Bhoutan pour la conservation de l'environnement	<i>Dzongkhag/gewog</i>	100	100
Burkina Faso	Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement ; Fonds d'intervention pour l'environnement ; Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable ; Direction générale des collectivités territoriales	Commune	3	3
Cambodge	Ministère de l'environnement, secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational	District/municipalité	nd	nd
Gambie	Ministère du foncier et du gouvernement régional ; ministère des finances et des affaires économiques ; ministère de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles	Comité de développement de quartier	32	32
Ghana	Ministère du gouvernement local, de la décentralisation et du développement rural ; ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation ; agence de protection environnementale	Assemblées métropolitaine, municipale et de district	13	13
Îles Salomon	Ministère des gouvernements provinciaux et du renforcement institutionnel ; ministère de l'environnement, du changement climatique et de la gestion des catastrophes	Provinces	9	n.a
RDP Lao	Ministère des richesses naturelles et de l'environnement ; ministère de l'intérieur ; ministère des finances ; ministère du plan et de l'investissement	District	nd	nd
Lesotho	Ministère de l'administration locale, des affaires des chefferies, de l'intérieur et de la police ; ministère des finances ; ministère de la planification du développement ; ministère de l'environnement et des forêts ; département des services météorologiques du Lesotho	Conseil communautaire	10	10
Malawi	Ministère des ressources naturelles et du changement climatique ; ministère des finances et des affaires économiques ; comité national de financement des collectivités locales ; ministère du gouvernement local, de l'unité et de la culture	District	3	3
Mali	Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable ; ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ; agence de l'environnement et du développement durable ; agence nationale d'investissement des collectivités territoriales	Commune	4	4
Mozambique	Ministère de l'économie et des finances ; ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement rural	District	24	24
Népal	Ministère des forêts et de l'environnement ; ministère des affaires fédérales et de l'administration générale ; ministère des finances	Ancien VDC/municipalité	nd	nd
Niger	Ministère de l'hydraulique, de l'assainissement et de l'environnement ; ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration du territoire ; Conseil national de l'environnement pour un développement durable ; Agence nationale de financement des collectivités territoriales	Commune	12	12
Ouganda	Ministère de l'eau et de l'environnement ; ministère des collectivités locales ; ministère des finances, de la planification et du développement économique	District	4	4
Pakistan	Département des collectivités locales, des élections et du développement rural, du Gouvernement de la province de Khyber Pakhtunkhwa	Tehsils	3	nd
Tanzanie	PO-RALG, Bureau du vice-président, Institut de planification du développement rural	District	3	3
Tunisie	Ministère de l'environnement ; ministère de l'intérieur	Municipalité	nd	nd
Tuvalu	Ministère des affaires intérieures, du changement climatique et de l'environnement ; ministère des finances	<i>Kaupule</i>	3	nd
Total			304	289

Note : nd = non déterminé ; PO-RALG = Bureau du Président - Administration régionale et gouvernement local (PO-RALG) ; VDC = comité de développement villageois.

¹ Intégration de la planification et de la budgétisation de l'adaptation aux changements climatiques.



LoCAL-LoGIC cherche à améliorer l'accès à l'eau potable dans les communautés côtières comme Khulna, au Bangladesh. © UNCDF Bangladesh

investissements dans les services sociaux et d'infrastructure. Au cours de la période considérée, le nombre d'interventions dans le secteur de l'énergie a nettement augmenté, représentant 7 % du total des investissements (Figure 2.5).

La majorité des investissements de LoCAL en 2023 ont été réalisés dans des zones arides (Burkina Faso, Gambie, Lesotho et Tanzanie), suivies des zones côtières (Bangladesh), des écosystèmes d'eaux intérieures (Bangladesh), des zones montagneuses et cultivées (Bhoutan et Ghana) (Figure 2.6).

En termes de capacité à répondre aux changements climatiques, la part majoritaire des interventions financées en 2023 (38 %) a été classée comme intelligente face au climat (Figure 2.7) selon la définition de la méthodologie ACCAF. Ces interventions poursuivaient des objectifs de développement, mais dont les actions devaient être modifiées, changées ou ajustées pour tenir compte du changement climatique (par exemple, la conception d'infrastructures critiques à l'épreuve du

Figure 2.5 : Investissement réalisés par secteurs, Janvier-December 2023

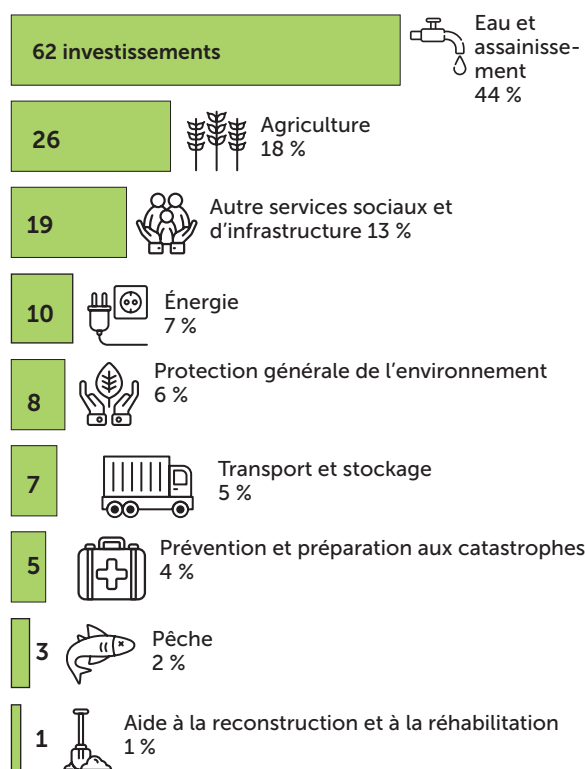


Figure 2.6 : Investissement par écosystème, Janvier-Décembre 2023

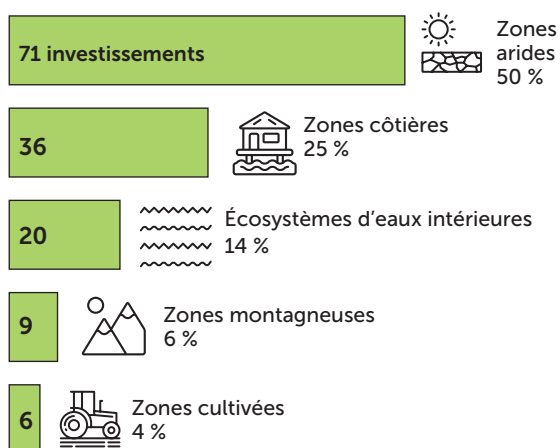
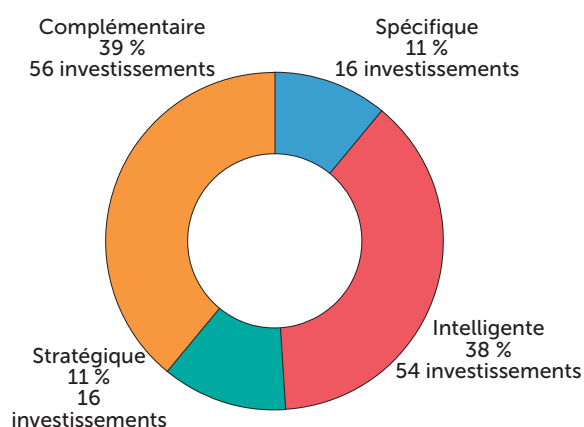


Figure 2.7 : Investissement par type de réponse au climat, Janvier-Décembre 2023



climat). Une part tout aussi importante (39 %) a été classée dans la catégorie des actions ou interventions **complémentaires au climat**, qui ne relèvent pas spécifiquement de la lutte contre le changement climatique mais qui sont liées aux facteurs sous-jacents de la vulnérabilité climatique. Par ailleurs, 11 % des interventions ont été classées dans la catégorie des actions ou des interventions **stratégiques sur le plan climatique**, qui ne se distinguent pas particulièrement du statu quo dans le domaine du développement, mais qui peuvent revêtir une plus grande priorité en raison du changement climatique. Les 11 % d'investissements restants ont été classés dans la catégorie des interventions **spécifiques au climat**, c'est-à-dire des interventions qui se concentrent tout particulièrement et presque exclusivement

sur la lutte contre les effets des changements climatiques.

Voici un aperçu des portefeuilles de SRCBP dans les pays membres sélectionnés à mettre en œuvre au cours de la période considérée.

- Au **Bangladesh**, 56 interventions ont été financées pour un montant de 1,03 million de dollars, dont environ 11 % ont été apportés sous forme de cofinancement aux allocations de LoCAL. Plus de la moitié des 72 parishads recevant des SRCBP se trouvent dans des zones côtières. Une part considérable des investissements (64 %) visait donc à (i) assurer l'accès à l'eau potable grâce à des infrastructures hydriques résilientes aux changements climatiques et capables de résister à l'intrusion d'eau salée ; (ii) améliorer les systèmes d'irrigation grâce à la ré-excavation des canaux pour une meilleure canalisation des eaux et/ou à des pompes à énergie solaire ; et (iii) mettre en place des mécanismes préventifs et de protection contre les inondations pour réduire le risque élevé de catastrophes causées par les inondations. Ceux-ci comprennent notamment des mesures qui combinent des **solutions techniques et fondées sur la nature**, telles que des murs de protection combinés à la reforestation et à la préservation des zones humides pour prévenir les inondations. Ces solutions exploitent les résultats positifs obtenus dans le cadre d'un partenariat avec l'université de technologie d'ingénierie du Bangladesh et le centre d'études des ressources naturelles au cours de la précédente période de référence. Voir l'[Encadré 2.4](#) pour d'autres exemples de solutions fondées sur la nature soutenues par LoCAL.
- Au **Bhoutan**, un cycle SRCBP de transition faisant suite à la fin de l'aide budgétaire de l'UE a apporté quelque 150 000 dollars à quelques *gewogs* pour introduire et tester de nouvelles stratégies d'**adaptation fondées sur la nature**, qui visent essentiellement à protéger les infrastructures essentielles, notamment les

Encadré 2.4 : Tirer parti de la nature pour améliorer les résultats en matière d'adaptation dans les pays membres de LoCAL

L'Accord de Paris appelle toutes les parties à reconnaître le rôle des écosystèmes naturels dans la fourniture de services et de biens vitaux qui répondent à la fois aux objectifs d'adaptation et d'atténuation. Les solutions fondées sur la nature (SFN) et la gestion durable des ressources naturelles (GDRN) peuvent contribuer à relever simultanément les trois grands défis interdépendants de notre époque :

- Répondre aux risques et aux effets du changement climatique
- Protéger la biodiversité et les écosystèmes
- Garantir le bien-être humain et la résilience

Les SFN et la GDRN jouent un rôle essentiel à l'heure de protéger et de renforcer les écosystèmes, qu'ils soient utilisés ensemble ou séparément. LoCAL a envisagé une approche plus systématique de l'intégration des SFN et de la GDRN dans l'adaptation locale aux changements climatiques afin d'améliorer les résultats de l'adaptation.

Une évaluation des investissements de LoCAL en faveur de l'adaptation aux changements climatiques

réalisés entre janvier 2020 et mai 2023 a révélé que 11 pays mettant en œuvre LoCAL mettent à profit un éventail de stratégies d'adaptation pour contrecarrer les effets du changement climatique par le biais de la conservation et de la réhabilitation des écosystèmes. Cette analyse a montré que près d'un tiers du portefeuille d'investissement adoptait des SFN et une GDRN. En outre, conformément à l'approche de LoCAL qui consiste à avoir recours aux consultations communautaires pour définir les interventions d'adaptation, c'est aux communautés participantes que revient la décision de tirer parti des SFN et de la GDRN.

- Les communautés du **Bangladesh** testent des solutions fondées sur la nature pour apporter des réponses appropriées aux effets des changements climatiques. Des systèmes naturels de collecte des eaux de pluie, des plantations de vétiver pour la protection naturelle des pentes et des plantations de mangroves et de marais pour

protéger les berges des rivières contre l'érosion et les catastrophes naturelles ont été mis en œuvre dans les districts de Khulna, Kurigram et Sunamganj.

- Au fil des ans, le **Niger** a mis en œuvre plusieurs interventions ayant recours à la technique de la demi-lune comme méthode de rétention des eaux de pluie. Ces petites cuvettes en forme de demi-cercle aident les sols secs et dégradés à retenir l'eau de pluie plus longtemps et ont un effet positif sur la productivité des sols en association avec différentes sources de nutriments.
- Au **Bhoutan**, les communautés ont utilisé des techniques de bio-ingénierie des sols pour stabiliser les pentes et conserver les sols en utilisant du matériel végétal vivant (favorisant ainsi la régénération naturelle de la végétation endémique) pour construire des structures qui remplissent une fonction d'ingénierie, telles que des murs de soutènement empêchant les glissements de terrain ou l'érosion. Cette technique permet d'utiliser les ressources naturelles de manière durable et d'améliorer la conservation des terres.
- Le **Burkina Faso** est en train de mettre en place des jardins nutritifs. Ces jardins nutritifs approvisionnent non seulement les communautés en produits forestiers non ligneux pour améliorer la sécurité alimentaire et multiplier les activités génératrices de revenus, mais ils soutiennent également la préservation des écosystèmes naturels et de la biodiversité locale.
- Au **Bénin**, la commune de Toukountouna prévoit de développer une première plantation communautaire d'arbres dans le village de Dahande ; l'objectif est de promouvoir la protection et l'amélioration de la biodiversité dans cette zone à fort couvert forestier.

Le mécanisme LoCAL s'est révélé efficace pour renforcer et localiser une approche intégrée et coordonnée de la mise en œuvre de SFN et de la GDRN au niveau local.

infrastructures hydriques et routières, contre les conditions météorologiques extrêmes et défavorables.

- Au **Burkina Faso**, trois interventions axées sur le **renforcement des capacités dans le secteur agricole** ont été achevées en 2023. Ces interventions comprenaient le renforcement des capacités des parties prenantes et des bénéficiaires en matière de gestion durable des ressources naturelles et d'agriculture intelligente, ainsi que la gestion durable des jardins nutritifs. Huit autres interventions sont en cours.
- En **Gambie**, **58 investissements d'adaptation ont été réalisés dans 32 quartiers pour une valeur totale de 1,1 million de dollars**. Ceux-ci ont notamment servi à financer des puits solaires, l'horticulture intégrée et les jardins communautaires, l'élevage (de volailles en particulier) et des infrastructures routières à l'épreuve du climat. Depuis le lancement de LoCAL, les investissements mis en œuvre par le biais d'activités « travail contre rémunération » ont permis de créer quelque 6 570 emplois temporaires équivalents temps plein. En 2023, 24 % des emplois étaient occupés par des femmes adultes et 75 % par des jeunes.
- Au **Ghana**, **la gestion de six interventions menées à bien dans les régions Occidentale et Ashanti a été confiée à la communauté** ; les infrastructures hydriques, ponceaux et ponts ont été construits au cours de la précédente période de référence. L'engagement communautaire a suscité un sentiment d'appropriation des investissements, ce qui garantit une maintenance et une exploitation durables des infrastructures. Ces interventions s'inscrivaient dans le cadre des projets « travail contre rémunération », qui associent formation aux compétences de la vie courante et accès à un soutien financier.
- Au **Lesotho**, **sept projets d'infrastructures d'approvisionnement en eau ont été achevés**, améliorant l'accès à l'eau pour environ 4 900 personnes. Les principales activités de ces projets comprenaient l'installation de

robinets à soupape et de bornes-fontaines, la mise en place de captages de sources, la construction de bacs de rétention du limon et de murs en pierre, ainsi que l'excavation de tranchées.

- En **Tanzanie**, trois districts de la région de Dodoma (Chamwino, Mpwapwa et Kondoa) bénéficient d'un soutien pour mettre en œuvre des investissements d'adaptation aux changements climatiques d'une valeur d'environ **150 000 dollars, principalement dans les domaines de l'eau et de l'agriculture**.

Donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir en faveur de l'action climatique locale

De par sa conception, LoCAL est une approche de l'adaptation aux changements climatiques inclusive et sensible à la dimension de genre. Elle rapproche les communautés, en particulier de celles qui sont touchées de manière disproportionnée par les effets du changement climatique, aux processus de planification et de budgétisation de l'adaptation. Bien que les critères spécifiques du système SRCBP varient d'un pays à l'autre, la plupart des modèles comprennent des mesures de performance spécifiques **sensibles au genre** pour tenir les gouvernements locaux responsables de l'inclusivité de leurs processus de prise de décision locaux.

Dans l'ensemble, **les investissements sous forme de SRCBP profiteraient autant aux femmes qu'aux hommes**, puisqu'environ 50 % des bénéficiaires directs sont des femmes. Sur les 142 investissements réalisés au cours de la période considérée, près de 4 % ciblaient spécifiquement les femmes, qui représentaient plus des deux tiers des bénéficiaires directs. Les initiatives déployées dans les pays membres de LoCAL visaient également à garantir une plus grande participation et une plus grande mobilisation des jeunes en faveur de l'action climatique locale. Voici quelques exemples de la manière dont LoCAL promeut l'inclusion tout au long du cycle de SRCBP.

- La **Gambie** et le **Ghana associent systématiquement les communautés** à la réalisation des interventions d'adaptation et de renforcement de la résilience financées par SRCBP par le biais de projets « travail contre rémunération », qui ont défini des quotas pour la participation des groupes vulnérables, en particulier des femmes et des jeunes. En **Gambie**, depuis leur lancement, les projets « travail contre rémunération » ont permis de créer 6 570 emplois temporaires équivalents temps plein, 24 % étant occupés par des femmes adultes et 75 % par des jeunes. Au **Ghana**, un autre cycle de projets « travail contre rémunération » a été finalisé à la fin de l'année 2023, avec 669 bénéficiaires à la clé, dont 75 % de femmes et 80 % de jeunes femmes.
- Au **Mozambique**, **la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables s'est constamment améliorée**, grâce au renforcement du processus d'identification et de hiérarchisation des investissements d'adaptation aux changements climatiques. L'une des étapes clés du processus consiste à assurer le contrôle par le biais de quatre sous-groupes dont les représentants sont issus des conseils consultatifs de district,

composés de 50 membres chacun : un groupe de femmes, un groupe de jeunes, un groupe de la société civile et un groupe de dirigeants communautaires. Une formation est dispensée aux techniciens des collectivités locales afin qu'ils intègrent les questions transversales telles que le genre et le changement climatique dans la planification et la budgétisation sous l'angle de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que le suivi des interventions/investissements, la gouvernance locale et la gestion des finances publiques locales.

- Le **Niger** a signé un accord avec ONU Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population permettant à trois collectivités locales supplémentaires de mettre en œuvre LoCAL, ce qui porte à 12 le nombre de collectivités locales bénéficiaires. Les communes sélectionnées utilisent les **contrats communautaires** pour réaliser leurs interventions d'adaptation prioritaires, tout en **promouvant l'inclusion financière des migrants et des groupes vulnérables** en proie aux conflits. Cependant, les travaux qui devaient commencer en 2023 ont été reportés en raison du coup d'État.

Produit 3 : Mécanisme de financement

Au cours de la période considérée, qui court jusqu'en décembre 2023, **304 collectivités locales ont participé activement à LoCAL** (Tableau 2.4), soit 21 de plus que l'année précédente. La majorité des autorités locales participantes (280 ou 92 %) ont déployé le système SRCBP au cours de leurs cycles budgétaires précédents.² Au cours de la période considérée, LoCAL a apporté 6,45 millions de dollars en faveur du déploiement de SRCBP par le biais d'accords avec les gouvernements participants pour une adaptation menée au niveau local.

L'**institutionnalisation progressive** (indicateur 3.4) du mécanisme LoCAL par les pays participants d'ici à 2023 est illustrée ci-dessous.

- Au **Bangladesh**, la mise en œuvre de LoCAL et LoGIC a contribué à l'élaboration d'un cadre de financement de l'action climatique au niveau local. Ce cadre a été partagé avec la division des collectivités locales du ministère des collectivités locales, du développement rural et des coopératives afin de garantir une **disposition politique pour un financement climatique décentralisé** dans la version révisée du cadre national du financement climatique. Les collectivités locales disposeront alors d'une capacité accrue pour étendre le système SRCBP à toutes les *upazilas* vulnérables du Bangladesh ; l'[Encadré 2.5](#) donne un exemple de la manière dont le pays utilise les SRCBP.

² Après une interruption de deux ans liée à la pandémie, Tuvalu a repris la mise en œuvre de LoCAL et a réalisé des progrès en la matière. La RDP Lao et le Népal ont tous deux procédé à des exercices de reconception en 2022 et ont relancé la mise en œuvre des Phases I/II et mobilisé leurs partenaires et gouvernements en 2023. Au Mali et au Niger, les instabilités politiques ont interrompu totalement ou partiellement la mise en œuvre de LoCAL. Dans ces cas, le secrétariat de LoCAL suit la situation et entretient le dialogue jusqu'à ce que la mise en œuvre puisse être réactivée.

- Au **Bhoutan**, le mécanisme LoCAL a été **intégré dans le PNA récemment élaboré** et approuvé en tant que financement de l'adaptation fondé sur les résultats et mis en œuvre par le biais des collectivités locales afin de couvrir tous les gouvernements du pays.
- Par l'intermédiaire du secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational, le **Cambodge** assure un **accès direct au financement climatique international** afin de poursuivre le déploiement de SRCBP dans les collectivités locales, actuelles et nouvelles.
- Le gouvernement de la **Gambie** a réaffirmé son engagement en faveur de l'adaptation aux changements climatiques lors d'une réunion du comité directeur national en avril 2022, s'engageant à intensifier les activités de renforcement de la résilience existantes en faisant appel à LoCAL dans le cadre d'une nouvelle action **LoCAL+menée** sous la houlette du gouvernement. L'objectif principal de LoCAL+ est d'étendre les activités Emplois, compétences et finances (ECF) existantes à 48 quartiers des régions Upper River et West Coast grâce au concours financier du Fonds d'adaptation. À cette fin, un nouvel accord de financement gouvernemental a été signé en juillet 2023 pour développer le mécanisme LoCAL en Gambie. En outre, la responsabilité de LISA a été transférée avec succès au ministère de l'environnement, à l'agence nationale de gestion des catastrophes et au bureau gambien de la Statistique.
- La [Communication sur l'adaptation](#) de la **Jamaïque** présentée à la CCNUCC en 2022, mentionne les travaux que le pays entreprendra dans le cadre de **l'intégration verticale du processus des PNA par le biais du mécanisme LoCAL**. Ce document décrit la manière dont la Jamaïque cherchera à renforcer la capacité de ses sociétés municipales à intégrer le changement climatique dans la planification et la mise en œuvre du développement, et à accéder au financement climatique, en utilisant la norme et le modèle LoCAL.
- Au **Malawi**, un **manuel de mise en œuvre de LoCAL a été élaboré**, qui sera utilisé par



La communauté et les autorités locales se réunissent pour discuter de la gestion des ressources en eau et de l'entretien d'un petit système d'irrigation financé par un SRCBP à Simby, au Mali. © Safiatou Diarra/UNCDF Mali

les principaux ministères chargés de la mise en œuvre de LoCAL dans le pays. En outre, des indicateurs propres à LoCAL seront intégrés dans le manuel d'évaluation des performances des autorités locales du pays. Ceux-ci faciliteront l'intégration complète des indicateurs climatiques dans le système global de subventions basées sur la performance du Malawi.

- Au **Mozambique**, le cadre LoCAL a été reconnu comme un outil précieux pour le financement climatique, et le président a enjoint au ministère de l'économie et des finances de prendre les mesures nécessaires pour **institutionnaliser le mécanisme à l'échelle du pays**. En 2023, LoCAL-Mozambique a continué d'étudier les meilleurs moyens d'assurer l'expansion institutionnelle des pratiques de LoCAL, sous réserve d'une bonne intégration entre LoCAL et l'allocation des ressources publiques aux gouvernements locaux, un processus piloté par le gouvernement, en particulier le ministère de l'économie et des finances.
- En **Tunisie**, le Fonds pour les actions climatiques communales (FACC) a été mis en place pour **canaliser les subventions destinées à toutes les actions climatiques à l'échelle des collectivités locales**. Forts du soutien de l'UE, le ministère de l'intérieur et le ministère de l'environnement accompagneront 15 communes dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation dans tout le pays, une enveloppe prévue de 7,65 millions de dollars devant être versée directement aux collectivités locales visées. Six communes ont été sélectionnées en 2023, et neuf autres seront sélectionnées en 2024 par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt.
- En **Zambie**, le PNA finalisé en octobre 2023 met l'accent sur **l'intégration verticale du mécanisme LoCAL**. Cette initiative vise à renforcer la résilience climatique au niveau local en octroyant des subventions basées sur la performance pour des projets d'adaptation aux changements climatiques, alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, le processus PNA ainsi que les ODD 1 et 13.

Encadré 2.5 : Un pont devenu une lueur d'espoir



© UNCDF Bangladesh

Les habitants des îles de sédiments de la plaine inondable, ou *chars*, du golfe du Bengale sont parmi les plus vulnérables au monde aux effets du changement climatique. La construction d'un pont à Ashabaria Char, dans le sud du Bangladesh, a transformé la viabilité économique de cette communauté insulaire et les perspectives d'avenir des enfants qui y vivent, leur permettant de se rendre à l'école à pied, quelle que soit la saison.

En 2022, le Bangladesh comptait plus de 7,1 millions déplacés climatiques, et ce chiffre pourrait atteindre 13,3 millions d'ici à 2050, selon les prévisions de l'[Organisation mondiale de la santé](#) pour ce pays d'environ 168 millions d'habitants. Le taux d'abandon scolaire dans le pays était supérieur à 17 % en 2021. Plus de 2 millions d'enfants ont quitté l'école pour fuir les catastrophes induites par le changement climatique et se réfugier dans les bidonvilles (Source : [Forum économique mondial](#)).

Le changement climatique mène la vie dure aux habitants du village d'Ashabaria Char, dans l'*upazila* de Rangabali, dans le district de Patuakhali. Ce village isolé est confronté à toute une série de difficultés : absence de routes praticables, d'abris anticycloniques et de marchés. En raison de sa proximité avec le fleuve, il est fréquemment

frappé par des cyclones, des raz-de-marée, des inondations et des glissements de terrain, ce qui rend difficile pour les habitants de se mettre à l'abri en cas de catastrophe.

L'éducation est également un défi, car il n'existe dans le *char* aucune école, et le seul établissement se trouve de l'autre côté du canal d'Ashabaria. Le transport s'avère toutefois problématique, surtout pendant la saison des pluies, lorsqu'il ne peut être traversé qu'en bateau ou à la nage. L'absence d'un bateau fiable a empêché de nombreux enfants d'aller à l'école tous les jours. La construction du pont d'Ashabaria, financé par le projet LoCAL-LoGIC en 2023, a fait jaillir une lueur d'espoir pour la communauté.

Depuis l'achèvement du pont, l'éducation s'est développée dans le *char*. Noor Achma, étudiante, explique : « Nous avons du mal à nous rendre à l'école pendant la saison des pluies, car nous devons embarquer sur des bateaux qui desservent d'autres itinéraires. Mais aujourd'hui, après la construction du pont, beaucoup de gens comme moi sont impatients d'aller à l'école. Nous pouvons aller à l'école à pied ensemble. Aucun mot ne peut exprimer notre joie ».

Produit 4 : Sensibilisation, apprentissage et assurance qualité

Au cours de la période considérée, des efforts de collaboration avec les pays membres en ont été consentis afin que le mécanisme LoCAL soit davantage reconnu en tant qu'initiative favorisant la réalisation de la [Vision des PMA pour 2050](#) et des objectifs de l'Accord de Paris.

Les PMA ont notamment défini un programme pour le changement caractérisé par l'adoption [Du programme d'action de Doha](#), qui énonce six priorités convenues au niveau international pour répondre aux besoins des communautés les plus pauvres du monde. Ce plan, piloté par les PMA, reconnaît l'importance du renforcement de la résilience des pays en développement et **identifie LoCAL comme un vecteur de soutien à la mise en œuvre de l'adaptation des pays aux changements climatiques**.

Après l'approbation du programme d'action de Doha par l'Assemblée générale des Nations Unies en mars 2022, les parties ont réaffirmé leur participation continue lors de la cinquième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5) en mars 2023, à l'occasion de laquelle les pays qui mettent en œuvre LoCAL ont organisé un **événement de haut niveau visant à mettre en lumière des solutions pratiques permettant d'accéder au financement climatique**, de cristalliser le soutien et de progresser sur le programme d'action de Doha.

Organes de la CCNUCC

LoCAL s'est progressivement imposé auprès de la CCNUCC et de ses organes comme un mécanisme de financement et de promotion de l'adaptation au niveau infranational.

- Le UNCDF est un **membre actif du groupe d'experts des PMA et du groupe de travail technique du PNA**. À ce titre, il soutient la

mobilisation et la collaboration avec les organisations concernées afin d'améliorer et de coordonner les conseils techniques et le soutien aux PNA pour les PMA, en mettant l'accent sur la contribution du niveau local aux objectifs climatiques nationaux et sur la liaison entre les plans et actions d'adaptation nationaux et infranationaux (intégration verticale).

- En tant qu'entité non partie, le UNCDF a continué de **collaborer avec le comité d'adaptation et du comité permanent des finances de la CCNUCC**. LoCAL a été de plus en plus cité en référence par plusieurs organes et dans plusieurs rapports de la CCNUCC, notamment les documents suivants publiés au cours de la période considérée :
 - Le [rapport de la 44e réunion](#) du groupe d'experts des pays les moins avancés de la CCNUCC fait référence à LoCAL et à l'aide qu'il apporte aux PMA pour **intégrer le processus de formulation et de mise en œuvre des PNA** dans les systèmes de planification et de budgétisation au niveau des collectivités locales.
 - En mai 2023, la synthèse des soumissions sur le domaine d'intervention du Comité de Paris sur l'appui au renforcement des capacités d'adaptation, en mettant l'accent sur le comblement des lacunes et la réponse aux besoins liés à la formulation et à la mise en œuvre des PNA, a fait référence à LoCAL en ce qui concerne la science du climat, le financement climatique, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, et l'établissement de rapports.

Tout au long de l'année 2023, le UNCDF a fait plusieurs soumissions par l'intermédiaire de LoCAL aux comités de la CCNUCC et aux appels à soumissions mandatés, comme résumé ci-dessous :

- **Soumission au [Comité de Paris sur le renforcement des capacités](#)**. Le UNCDF a partagé l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de sa collaboration avec LoCAL

ainsi que son point de vue sur le soutien au renforcement des capacités en faveur de l'adaptation au niveau local, en mettant l'accent sur le comblement des lacunes et la réponse aux besoins liés à la formulation et à la mise en œuvre de plans infranationaux d'adaptation alignés sur les PNA et sur la manière dont LoCAL gère ces efforts par le biais de son système de subvention de résilience climatique basée sur la performance.

- **Soumission des contributions au premier bilan mondial.** La soumission du UNCDF s'appuie sur l'expérience de LoCAL et sur les enseignements tirés de la promotion de l'adaptation locale, en mettant l'accent sur le volet « adaptation » du bilan mondial.
- **Soumission des contributions au 6ème dialogue d'experts techniques dans le cadre du programme de travail ad hoc sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique.** La soumission du UNCDF fait ressortir l'expérience de LoCAL en matière de mobilisation et de fourniture de ressources financières pour l'adaptation locale, en soulignant les contributeurs, les sources et l'intégration conformément à l'article 2, paragraphe 1, point c), de l'Accord de Paris.
- **Soumission des contributions au 5ème atelier sur le programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial d'adaptation dans des domaines thématiques spécifiques.** La soumission de LoCAL apporte des éléments qui alimenteront une discussion sur l'adaptation transformationnelle ainsi que les contributions des différents niveaux de gouvernement à une action d'adaptation ambitieuse conformément aux PNA et aux CDN. La soumission fournit des informations et des exemples nationaux sur la façon dont LoCAL contribue à l'adaptation transformationnelle au niveau local et communautaire.
- **Soumission au comité de transition on the operationalization of new funding arrangements for responding to loss and**

damage. The submission highlights LoCAL's support to developing countries, in particular LDCs and SIDS, on early interventions to address loss and damage when formulating and implementing appropriate national/local adaptation plans and identifying LoCAL as one of the delivery mechanisms for the Loss and Damage Fund.

CCNUCC et événements connexes

- Lors de la **Semaine africaine du climat**, qui s'est tenue en septembre 2023, le UNCDF a été invité à parler de LoCAL lors de deux événements consacrés à la nécessité d'actions climatiques cohérentes et inclusives en Afrique pour améliorer la durabilité et la résilience des moyens de subsistance. Le UNCDF a également été invité à participer au panel sur le renforcement des capacités nationales d'adaptation aux changements climatiques dans la région, organisé par UN4NAPs.
- En mars 2023, le UNCDF a organisé un événement en marge de la **troisième conférence mondiale de Gobeshona**, qui a pour thème « Suivi de l'adaptation menée au niveau local ». L'événement a réuni des responsables de la mise en œuvre de LoCAL en **Gambie** et au **Mozambique**, ainsi que des représentants des collectivités locales qui ont échangé leurs points de vue sur la manière dont LoCAL fait progresser et promeut l'adaptation au niveau local avec les communautés.
- Dans le cadre de la conférence **LDC5**, qui s'est tenue en mars 2023 à Doha, au Qatar, le UNCDF a organisé un événement parallèle de haut niveau sur les solutions pratiques pour améliorer l'accès au financement climatique à l'appui du nouveau programme d'action en faveur des PMA, en collaboration avec les ministres de l'environnement du **Bhoutan**, de la **Gambie**, du **Liberia** et de **Tuvalu**. L'événement s'est penché sur la manière dont LoCAL contribue aux objectifs des PMA et sur

les possibilités d'extension ; il a également mis en évidence la nouvelle formation en ligne et la norme ISO 14093 récemment lancée (décrites [ci-dessous](#)) comme autant de nouvelles possibilités d'élargissement de l'action.

- En août 2023, le UNCDF a organisé un événement intitulé **Intensification du soutien à la mise en œuvre de mesures d'adaptation transformationnelles au niveau local dans la région Asie-Pacifique : expérience et enseignements tirés du mécanisme LoCAL**, dans le cadre de la Semaine coréenne du climat et de l'exposition régionale sur les PNA pour l'Asie et le Pacifique. L'événement a été organisé conjointement par les gouvernements du [Vanuatu](#) et du [Cambodge](#), ainsi que par la Banque asiatique de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU Femmes.
- Lors de la **Semaine du climat de New York** en septembre 2023, le UNCDF a accueilli des ministres et des représentants de haut niveau du [Bhoutan](#), de la [Gambie](#) et du [Liberia](#) dans le cadre d'un événement organisé au siège du UNCDF en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Lors de cet événement, les ministres ont adopté une déclaration ministérielle appelant à un accès « simplifié » et « continu au financement climatique et à la mise en place d'un mécanisme de financement consolidé pour LoCAL. Ils ont expliqué que cela leur permettrait de se fédérer et donc d'échelonner le financement climatique afin d'intensifier les mesures d'adaptation menées dans leurs pays, et bien d'autres où LoCAL est mis en œuvre. Les 23 pays signataires de la déclaration sont le [Bangladesh](#), le [Bénin](#), le [Bhoutan](#), le [Burkina Faso](#), le [Cambodge](#), la [Côte d'Ivoire](#), [Fidji](#), la [Gambie](#), le [Ghana](#), la [Guinée](#), la [Guinée-Bissau](#), la [Guinée équatoriale](#), la [Jamaïque](#), le [Lesotho](#), le [Liberia](#), [Madagascar](#), le [Malawi](#), le [Mali](#), le [Mozambique](#), l'[Ouganda](#), le [Niger](#), [São Tomé et Príncipe](#) et la [Somalie](#). La déclaration a été présentée lors de la COP28 et a reçu un

soutien supplémentaire de la part du [Sénégal](#) et de la [Tanzanie](#), ce qui porte à 25 le nombre total de pays signataires.

- En novembre 2023, dans le cadre de la **Semaine climatique Asie-Pacifique** de la CCNUCC, organisée par le gouvernement de la Malaisie, UNCDF, en partenariat avec le PNUD, l'ICIMOD, les gouvernements partenaires de la région Asie-Pacifique et de la Suède, a organisé un événement parallèle sur le renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux du financement climatique afin d'accélérer la résilience climatique inclusive dans la région Asie-Pacifique.
- Des représentants du [Bénin](#) et du [Lesotho](#), ainsi que du secrétariat de LoCAL, ont été invités par la KDI School of Public Policy and Management, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement à faire part de leur expérience avec LoCAL lors du **séminaire international sur la gestion axée sur les résultats de développement, intitulé « Diversité unifiée pour la restauration : Efforts locaux concertés pour lutter contre le changement climatique »**, qui s'est tenu en novembre 2023 à Séoul. Le séminaire a passé en revue les efforts innovants entrepris par les collectivités infranationales ou locales pour lutter contre le changement climatique, en mettant en valeur l'expérience de LoCAL comme une bonne pratique à reproduire.

LoCAL à la COP28

Lors de la COP28 à Dubaï fin 2023, UNCDF et les pays mettant en œuvre LoCAL ont œuvré de concert avec les partenaires et les participants à faire valoir politiquement la nécessité d'un financement accéléré de l'adaptation au profit des personnes les plus vulnérables de la planète.

S'appuyant sur les succès obtenus lors des COP26 et COP27, UNCDF a organisé ou co-organisé neuf événements parallèles sur le thème de LoCAL. En outre, les équipes de UNCDF rattachées à LoCAL et les représentants des pays mettant en œuvre LoCAL ont participé en tant qu'invités ou orateurs



Événement COP28 sur le financement nordique pour l'adaptation LoCAL. © Andreas Omvik

à autres 15 événements. Les faits marquants de la COP28 liés à LoCAL sont présentés ci-dessous.

- UNCDF, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), l'Université des Nations Unies et le Fonds conjoint des Nations Unies pour les ODD ont co-organisé un **événement officiel parallèle de la COP28 intitulé « Réduction et réparation des pertes et dommages grâce à des solutions d'adaptation et de financement du transfert de risque menées au niveau local »**. La séance s'est centrée autour des mécanismes nationaux de mise

en œuvre et des solutions de financement innovants en faveur d'actions d'adaptation menées localement. La discussion a montré l'intérêt de combiner ces mécanismes à des instruments de financement de transfert de risque fondés sur des données factuelles et de les déployer jusqu'au « dernier kilomètre » grâce à des outils numériques. Assemblée, cette approche permet de réduire et de réparer les pertes et les dommages liés aux changements climatiques dans les pays les plus vulnérables, en particulier les PMA, les PEID et les États africains.

- UNCDF a organisé et accueilli l'événement de haut niveau au Pavillon nordique. Intitulé **« Reproduire à plus grande échelle les résultats de l'adaptation des pays nordiques avec LoCAL »**, il rassembla des représentants ministériels de la **Jamaïque** et du **Ghana**, aux côtés du directeur général de l'agence Sida et jeune militant Ougandais (voir la photo ci-dessus).
- Devant un parterre de six ministres des pays mettant en œuvre LoCAL, le **Sénégalais** Alioune Ndoye est devenu le dernier ministre

“

MON OPINION, EN TANT QUE MINISTRE ET AMBASSADEUR DE LOCAL, EST QUE CETTE DÉCISION QUE NOUS AVONS TOUS SIGNÉE EST PARFAITEMENT CONFORME AUX BESOINS PRÉSENTÉS DANS LES DERNIERS RAPPORTS DU GIEC. — *Rohey John-Manjang, ministre de l'Environnement, du changement climatique et des ressources*



naturelles, Gambie

66

CETTE DIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST UN ÉVÉNEMENT MARQUANT POUR LOCAL. C'EST UNE DÉCENNIE COMPLÈTE D'EXPÉRIENCES PARTAGÉES



À NOTRE ACTIF ET NOUS AVONS MIS EN PLACE UN MÉCANISME MONDIAL POUR ACHEMINER LES FINANCES CLIMATS. —

Agnes Mary Chimbiri Molande, coprésidente du conseil d'administration de LoCAL, coordinatrice mondiale du Bureau pour le groupe des PMA et ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, représentante permanente de la République du Malawi auprès des Nations unies

en date à signer une **déclaration de 25 pays** (voir la photo en [page 2](#)) appelant à un accès « simplifié » et « continu » au financement climatique et à la mise en place d'un mécanisme de financement consolidé pour LoCAL. Cet événement organisé par UNCDF s'est déroulé au pavillon des pays les moins avancés.

Événements annuels de LoCAL

Les représentants des pays membres de LoCAL et les partenaires se sont réunis à Bruxelles du 8 au 12 mai 2023 pour une série d'événements techniques de haut niveau qui ont tracé la voie stratégique de LoCAL pour l'année à venir.

- Les 8 et 9 mai, une soixantaine de négociateurs climatiques et de points focaux de la CCNUCC des pays membres de LoCAL se sont réunis pour un atelier animé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur le thème **Naviguer et s'engager dans l'architecture du financement climatique dans le cadre de la CCNUCC**. L'atelier visait à renforcer la compréhension des pays membres de LoCAL de l'architecture du financement climatique dans le cadre de la CCNUCC, des décisions de la CCNUCC, des organes de la CCNUCC pertinents pour l'agenda du financement climatique, et de la gouvernance des mécanismes financiers de la CCNUCC tels que le FVC et le Fonds d'adaptation.



Le Conseil d'administration de LoCAL à Bruxelles, organisé par UNCDF, où les représentants des pays mettant en œuvre LoCAL se sont réunis pour identifier les priorités de mise en œuvre pour l'année à venir. © UNCDF LoCAL

- Le 10 mai, un dialogue a été organisé sur **l'augmentation du financement de l'adaptation et de la résilience locales par le biais des systèmes de SRCBP**. Des représentants des 34 pays membres de LoCAL, des décideurs politiques, des praticiens et des partenaires du développement, y compris des représentants de l'UE, des organisations internationales, des organisations de la société civile et des universitaires, ont exploré les différentes voies et modèles de financement disponibles pour soutenir les actions d'adaptation menées au niveau local.
- La **10e réunion annuelle du Conseil d'Administration de LoCAL** s'est tenue le 11 mai et a rassemblé près de 140 participants. Cet événement visait à définir les priorités communes en matière d'adaptation pour les pays membres de LoCAL pour l'année à venir, alors qu'ils font face aux incidences des changements climatiques à l'aide de SRCBP. Parmi les participants figuraient des représentants des pays membres et candidats de LoCAL et des représentants de haut niveau des partenaires, y compris de l'UE et des États membres, notamment de la Belgique, du Danemark et de l'Allemagne. Le Conseil était coprésidé par le coordinateur mondial du groupe des PMA des Nations Unies à New York (poste actuellement occupé par l'ambassadeur du [Malawi](#) auprès des Nations Unies) et par le président du groupe des PMA à la CCNUCC (actuellement présidé par le [Sénégal](#)), assisté par le directeur du financement local transformateur du UNCDF.

Conformément aux décisions prises lors des réunions précédentes, le Conseil d'Administration a **réaffirmé la nécessité d'établir des mécanismes pour garantir un financement stable et à long terme pour LoCAL**. Se référant à la décision qui a approuvé l'extension de LoCAL à 42 pays, assortie d'une enveloppe de 500 millions de dollars d'ici 2027, le Conseil d'Administration a en outre demandé à UNCDF de travailler aux côtés des partenaires du développement pour diversifier les options de financement de LoCAL et de

mettre en place des dispositions juridiques, financières et administratives appropriées, y compris la gouvernance du secrétariat par le Conseil d'Administration.

- La **troisième réunion ministérielle de LoCAL** s'est tenue le 12 mai, en présence de 19 ministres et vice-ministres de l'environnement et de 5 hauts fonctionnaires désignés des pays membres de LoCAL. La réunion a été marquée par le renouvellement de l'engagement politique collectif des pays membres de LoCAL en faveur d'une plus grande reconnaissance internationale du mécanisme et d'une augmentation du financement climatique pour l'adaptation transformationnelle dans les pays les plus touchés de la planète. Les ministres ont appelé au renforcement de LoCAL et à la mise en place d'un instrument de financement consolidé qui puisse soutenir les pays de la Phase I à la Phase III, en cohérence et en complémentarité avec les mécanismes financiers de la CCNUCC. Les ministres ont invité les partenaires de LoCAL à continuer à appuyer le mécanisme LoCAL afin de mobiliser et de déployer les ressources nécessaires au soutien continu des PMA, des PEID et des États africains. Une déclaration ministérielle a été adoptée lors de la réunion ; elle a été lancée au cours de la deuxième moitié de 2023.

Lors de la réunion ministérielle, Seve Paeniu, ministre des finances de [Tuvalu](#), a été accueilli en tant que nouvel ambassadeur de LoCAL, ce qui porte à 11 le nombre d'ambassadeurs ministériels. Il rejoint ce réseau de porte-drapeaux de LoCAL aux côtés de ses homologues du [Bénin](#), du [Burkina Faso](#), du [Cambodge](#), de la [Gambie](#), du [Ghana](#), [Jamaïque](#), du [Malawi](#), du [Mali](#), du [Mozambique](#) et du [Niger](#). Wilson K. Tarpeh, ministre de l'environnement du [Liberia](#), s'est également porté volontaire pour devenir ambassadeur de LoCAL au cours de l'événement.

LoCAL, une norme ISO internationale



En tant que fédération mondiale comptant plus de 160 organismes nationaux de normalisation, l'ISO publie des lignes directrices et des cadres reconnus à l'échelle mondiale sur la base d'un processus rigoureux d'élaboration et d'approbation. Ces normes se fondent sur un consensus et constituent des outils essentiels pour aider les gouvernements, l'industrie et les consommateurs à contribuer à la réalisation des ODD.

En 2019, UNCDF a lancé un processus visant à faire de LoCAL une norme internationale ISO. Après un effort intensif de plusieurs années et faisant appel à plusieurs partenaires, l'ISO a officiellement lancé la norme « **ISO 14093 : Mécanisme pour le financement de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale — Subventions pour la résilience climatique basées sur la performance** », lors de la COP27. Cette norme s'adresse aux organisations qui cherchent à mettre en œuvre un mécanisme national d'acheminement des fonds climatiques vers les collectivités locales. Il peut s'agir d'autorités nationales et infranationales, de bailleurs de fonds, d'entreprises, d'institutions financières et d'organisations internationales.

Tout au long de l'année 2023, UNCDF a développé le cadre opérationnel pour la norme ISO 14093 en vue de la déployer en 2024 dans les pays membres et candidats de LoCAL.

Création de connaissances et partage d'expériences

Afin d'optimiser les synergies et les ressources, UNCDF collabore à la promotion et à la diffusion de LoCAL aux niveaux mondial, régional et national auprès d'un éventail d'organisations spécialisées dans la gouvernance locale, le développement et la lutte contre le changement climatique.

- Au **niveau mondial**, UNCDF a forgé un partenariat stratégique avec **UNITAR** pour développer des modules de cours et des programmes d'études liés à LoCAL. Dans la foulée du tutoriel en ligne de LoCAL (en direct sur [UNCC:e-Learn](#)) et d'un vaste programme de formation en quatre modules sur le mécanisme LoCAL à l'intention des praticiens, UNITAR et UNCDF poursuivent leur collaboration au développement du **contenu des ateliers pour les négociateurs climatiques des PMA et des pays en développement** afin de renforcer les compétences en matière de négociation et la sensibilisation aux processus menés par la CCNUCC. Suite au contenu de l'article 6.8 et des ANM (voir [Encadré 2.6](#)), UNCDF et UNITAR travaillent sur des modules de financement climatique pour faire entendre la voix des PMA et des pays en développement aux principales tables de négociation qui accueillent les discussions sur les engagements financiers, les modalités de déploiement et les nouveaux instruments officiels.
- **L'Institut des ressources mondiales (WRI) et UNCDF continuent de collaborer à des évaluations de recherche** dans des pays membres de LoCAL matures et semi-matures afin d'évaluer l'impact probable du mécanisme et le rôle des collectivités locales dans l'adaptation menée au niveau local. Citées en exemple, les expériences du **Cambodge**, du **Lesotho** et du **Niger** montrent que, par le biais du mécanisme LoCAL, le financement climatique peut être apporté au niveau local, permettant ainsi aux collectivités locales d'évoluer à l'avant-garde de l'action climatique mondiale. Les évaluations apportent des informations qualitatives sur la capacité de LoCAL à faire progresser l'adaptation menée au niveau local. Les principales conclusions alimenteront les conceptions actuelles et futures de LoCAL.
- Alors que LoCAL s'étend aux pays de la rive sud de la Méditerranée, UNCDF collabore avec **l'Union pour la Méditerranée**, en particulier avec son groupe d'experts sur le changement

Encadré 2.6 : Accroître la reconnaissance de LoCAL en tant qu'approche non marchande existante

Fort de sa reconnaissance officielle en tant qu'ANM au sein de l'architecture financière de la CCNUCC, LoCAL peut accélérer la mise en œuvre de l'action climatique alignée sur les CDN au niveau local, là où elle est le plus nécessaire et où le financement climatique est à peine accessible, tout en augmentant la confiance des bailleurs de fonds. LoCAL propose une ANM facilement accessible et éprouvée qui permet le transfert de ressources financières et technologiques et le renforcement des capacités des pays développés vers les pays en développement, ainsi que par le biais de la coopération Sud-Sud, en particulier vers les PMA, les PEID et les pays africains, qui figurent parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique. En qualité qu'ANM, LoCAL permettrait à ces pays de remplir leurs engagements internationaux dans le cadre de l'Accord de Paris en ce qui concerne, par exemple, la fourniture de financements, de technologies et de soutien au renforcement des capacités.

Lors de la 58ème session des organes subsidiaires (SB58), le UNCDF a eu l'occasion de présenter l'expérience et l'approche de LoCAL lors d'un atelier en session sur les ANM. Au cours de la période couverte par ce rapport, les pays mettant en œuvre LoCAL ont continué à plaider pour que le mécanisme soit considéré comme une ANM potentielle dans le contexte du cadre du mécanisme ANM, le **Cambodge**, la **Côte d'Ivoire**, la **Gambie** et le **Ghana** ayant fait une soumission au secrétariat de la CCNUCC en faveur de la reconnaissance de LoCAL en tant que mécanisme ANM existant. Le gouvernement du **Kenya**, le groupe des négociateurs africains et le groupe des PMA ont également fait référence à LoCAL dans leurs soumissions, ce qui a permis au mécanisme LoCAL de se hisser au rang des approches non marchandes les plus fréquemment citées dans le rapport de synthèse préparé par le Secrétariat.

climatique, qui sert de plateforme pour faciliter et promouvoir le dialogue et la coopération au niveau régional sur les questions liées au changement climatique dans la région.

- UNCDF a noué une relation plus étroite avec **l'UNDRR autour du lien entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe** afin de traiter la gestion des risques de manière globale dans les pays cibles. Le UNCDF, au nom de LoCAL, a été invité à faire une présentation lors de l'atelier sur la gestion globale des risques en **Ouganda**, organisé par l'UNDRR. Le résultat attendu de l'atelier régional était l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre conjointe de stratégies de réduction des risques de catastrophes et de PNA promouvant la prévention des risques climatiques et la réduction des vulnérabilités y afférentes.

De même, à mesure que LoCAL-**Ouganda** s'étend à d'autres districts, les synergies d'ordre programmatique avec les districts qui mènent des actions précoces et anticipées continueront d'être recherchées. Les SRCBP de LoCAL ont déjà financé des investissements liés à la réduction des risques de catastrophe sur le terrain, dans le cadre de stratégies de résilience climatique et de prévention menées au niveau local, en particulier dans les zones exposées aux catastrophes naturelles.

- En Asie, UNCDF et le PNUD sont des partenaires de longue date du programme LoGIC au **Bangladesh**. Plus récemment, UNCDF et le PNUD ont développé une initiative régionale conjointe avec la Suède, baptisée **Renforcer la gouvernance du financement climatique pour promouvoir une résilience climatique inclusive en Asie-Pacifique**, dans cinq PMA d'Asie-Pacifique, complétant ainsi le travail de coordination existant avec le programme en faveur de la gouvernance pour la résilience du PNUD.

Par le biais de LoCAL, UNCDF envisage de nouvelles approches pour **tirer parti du système**



Technique de rétention d'eau en demi-lune mise en œuvre à Sokorbe, au Niger. © Nasser Alqatami/UNCDF Niger

de SRCBP et de ses outils en vue d'assurer une plus grande adoption de solutions fondées sur la nature et une adaptation axée sur les écosystèmes dans l'ensemble de son portefeuille. Une évaluation des interventions achevées et mises en œuvre entre janvier 2020 et mai 2023 a révélé que des solutions fondées sur la nature sont mises à profit au [Bangladesh](#), au [Bhoutan](#), au [Cambodge](#), en [Gambie](#), au [Ghana](#), au [Mali](#) et au [Niger](#) (voir [Encadré 2.5](#)). L'analyse a montré que près d'un tiers du portefeuille d'investissement comprenait des solutions fondées sur la nature et une gestion durable des ressources naturelles.

Au fur et à mesure qu'il acquiert des bonnes pratiques et des expériences sur tous les continents où il est présent, **LoCAL est de plus en plus cité en référence dans des publications thématiques**, en particulier celles qui traitent des questions de résilience climatique, de financement climatique et de mécanismes pour une action climatique efficace dans le Sud global.

Le **réseau mondial de PNA** a notamment fait référence à LoCAL dans son rapport de synthèse intitulé [Progrès de l'intégration verticale dans les processus des plans nationaux d'adaptation](#), en

tant que mécanisme de financement au niveau infranational. Le rapport met en évidence les progrès réalisés par le [Bénin](#) dans le cadre du PNA et de son projet du FVC, approuvé par le gouvernement et soutenu par UNCDF (par l'intermédiaire de LoCAL), qui a mobilisé 9,9 millions de dollars en faveur de l'adaptation au niveau local. Le rapport fait l'analyse des liens stratégiques entre les niveaux national et infranational.

UNCDF a mené à bien plusieurs **initiatives de communication et de gestion des connaissances** visant à développer et partager les connaissances et les expériences de LoCAL, à la fois entre les participants à LoCAL et avec un groupe plus large de spécialistes du développement et des changements climatiques.

- Les **supports de communication et les connaissances** de LoCAL sont disponibles sur le [site web du UNCDF/LoCAL](#) et illustre la portée et l'impact de LoCAL. Ces supports comprennent la brochure de LoCAL, la vidéo promotionnelle de LoCAL et les infographies de LoCAL, toutes mises à jour, et

cherchent à faire ressortir l'impact au niveau communautaire.

- En 2023, **48 articles et histoires de réussite** ont été produits et diffusés sur les sites web du UNCDF/LoCAL et de UNCDF. Un grand nombre de ces articles ont été repris et reproduits dans des journaux nationaux sur des sites d'information régionaux comme AllAfrica.com, ainsi que sur des sites web et dans des bulletins d'information de partenaires ([NDC Partnership](#), Banque africaine de développement, etc.).
- **Quelque 127 vidéos et de nombreux courts métrages pour les médias sociaux** ont été produits et diffusés en 2023. Conformément à la stratégie de communication, les vidéos mettent en lumière l'engagement communautaire et présentent les résultats de LoCAL. De nombreux pays ont été couverts après le déploiement sur leur territoire de missions de gestion des connaissances ([Bhoutan](#) : 18 vidéos, [Bénin](#) : 11 vidéos, [Gambie](#) : 29 vidéos) national events and actions ([Bangladesh](#) : 2 vidéos, [Ghana](#) : 4 vidéos, [Mozambique](#) : 6 vidéos). Les séquences enregistrées ont également contribué à la production de 57 vidéos qui ont servi à promouvoir LoCAL

lors d'événements mondiaux et régionaux (réunion du Conseil de LoCAL, Semaine du climat de New York, COP28). Les vidéos sont téléversées directement dans une nouvelle liste de lecture LoCAL sur la chaîne YouTube de UNCDF, relayées sur les sous-comptes LoCAL de UNCDF sur X et LinkedIn, et stockées dans une archive Sharepoint.

- Un **nouveau compte LinkedIn**, créé en octobre 2023 et lié au compte officiel de UNCDF, a rapidement attiré le nombre non négligeable de 1 200 abonnés actifs. Cette page remplace le compte LinkedIn précédent, qui n'était pas lié à la page de UNCDF. En raison des changements intervenus sur Twitter, désormais X, la croissance du nombre d'abonnés a ralenti et seuls 250 nouveaux abonnés ont été ajoutés au cours de la période considérée.

Tableau 2.5 : Progrès réalisés jusqu'en décembre 2023 en ce qui concerne le cadre de résultats et de ressources de LoCAL

Maillon de la chaîne des résultats	Indicateur	Situation de référence (2017)	Statut de la période considérée (2023)	Objectif (2027)
Objectif général : Impact : Promouvoir des communautés et des économies locales résilientes au changement climatique en augmentant les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques au niveau local dans les pays cibles, contribuant ainsi à la réalisation des ODD 1 et 13	Nombre de bénéficiaires directs et indirects (ventilés par sexe)	5,5 millions (50 % de femmes)	18,04 millions (50 % de femmes)	26,5 millions (50 % de femmes)
Objectifs spécifiques				
Accroître l'accès des autorités locales au financement climatique pour mettre en œuvre des investissements d'adaptation aux changements climatiques dans les pays cibles	Nombre d'autorités locales ayant recours aux SRCBP*	55	280	404, y compris pour la Phase III
Mettre en place un mécanisme national normalisé et internationalement reconnu pour canaliser le financement de l'adaptation aux changements climatiques et accroître la résilience locale par l'intermédiaire des SRCBP	Volume du financement climatique international acheminé par le mécanisme SRCBP conçu par le UNCDF (ventilé par source)	11,54 millions de dollars	223,2 millions de dollars	500 millions de dollars
	Nombre de pays participants par phase*	13 conception/délimitation de la portée 8 Phase I 4 Phase II 1 Phase III	18 conception/délimitation de la portée 11 Phase I 5 Phase II 4 Phase III	2 conception/délimitation de la portée 10 Phase I 9 Phase II 12 Phase III
Produits				
R.1 Renforcement de la sensibilisation et des capacités à répondre à l'adaptation aux changements climatiques des circonscriptions locales et des communautés ciblées dans les pays participants	Nombre et pourcentage d'autorités locales participantes remplissant les conditions minimales sans nécessiter d'action corrective	Ne s'applique pas	94 %	67 % des collectivités locales en sont au moins au deuxième cycle de déploiement de SRCBP
R.2 Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et budgets des autorités locales ciblées et mise en œuvre des interventions et investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques conformément au système SRCBP	Nombre d'interventions et d'investissements climatiques mis en œuvre dans le cadre du système SRCBP (ventilés par type, secteur et écosystème)	575 sur la période 2011-2017	2,236*	4,963*
R.3 Le système SRCBP est effectivement piloté (Phase I) et/ou établi (Phase II/III) dans les pays participants et intègre les questions de genre, de participation et de durabilité environnementale	Montant des subventions (SRCBP et subventions de renforcement des capacités) versées aux pays et autorités locales participants chaque année	5,63 millions de dollars	20,1 millions de dollars	118 millions de dollars
R.4 Reconnaissance accrue du rôle des autorités locales dans la lutte contre le changement climatique au niveau mondial et accession du LoCAL au rang de mécanisme national normalisé et internationalement reconnu, grâce à la sensibilisation et à l'assurance qualité	Nombre d'initiatives de haut niveau auxquelles LoCAL et les pays participants ont activement participé ou qu'ils ont organisées sur le financement climatique et l'adaptation au niveau local	3	8 (75*)	+8 par an (94*)
	Nombre de pays ayant obtenu l'accréditation du FVC pour le mécanisme*	0	3	7

Note : * = montant cumulé ; les chiffres des années précédentes (avec la situation de référence telle qu'indiquée dans le document de programme) sont ajoutés à l'année de référence actuelle.



SECTION 3

La voie à suivre

Les pays participants continuent d'accumuler de l'expérience et des connaissances au fur et à mesure que LoCAL progresse dans sa deuxième période d'expansion. Celles-ci viennent compléter les enseignements tirés de la première période d'expansion (2014-2018). En outre, une évaluation globale du mécanisme LoCAL a été réalisée par le UNCDF et achevée en 2023, et ses conclusions contribuent à éclairer la voie à suivre (voir [Encadré 3.1](#)). Les enseignements tirés et l'expertise acquise jouent un rôle essentiel à l'heure de relever les défis à venir, car le UNCDF cherche à répondre à la demande croissante de déploiement de LoCAL dans de nouveaux pays tout en maintenant et en renforçant un mécanisme standard dans tous les pays membres de LoCAL actuels. Cette section passe en revue certains de ces défis et enseignements, et décrit les prochaines étapes.

Défis

La mise en œuvre de LoCAL a révélé quelques défis communs.

- **La demande accrue des nouveaux pays candidats et la croissance exponentielle du nombre de collectivités locales dans les pays qui ont amorcé leur transition d'une phase à une autre nécessitent des capacités accrues en termes de ressources humaines et financières.** La cohérence et la prévisibilité du déploiement du financement climatique restent des facteurs essentiels pour garantir que les effets positifs se fassent sentir sur le terrain, tandis que les capacités en matière d'intégration de la résilience climatique au niveau local sont progressivement renforcées.
- **Le séquençage du financement reste un défi pour les pays membres de LoCAL, en particulier ceux qui ne bénéficient pas d'enveloppes de financement spécifiques.** UNCDF, par l'intermédiaire de LoCAL, continuera à collaborer systématiquement avec les bailleurs de fonds et la communauté internationale du financement climatique afin de poursuivre ses objectifs de mobilisation de ressources. À cet égard, l'évaluation globale recommande de mettre en place une structure de financement plus efficace, par exemple en adoptant un mécanisme ou un système de rapport unique pour tous les bailleurs de fonds, comparable au modèle du fonds fiduciaire de la Banque mondiale, afin de rationaliser et d'améliorer l'efficacité des rapports.
- **À plusieurs reprises, alors qu'il se développait et se consolidait dans des pays caractérisés par un contexte politique instable, le mécanisme LoCAL a dû interrompre les travaux de délimitation de la portée ou de conception, le déploiement des subventions et/ou la mise en œuvre.** Dans ces contextes,

Encadré 3.1 : Évaluation globale du mécanisme LoCAL par le UNCDF

UNCDF a mené une [évaluation globale](#) du mécanisme LoCAL, qui a été finalisée en 2023. Ses principales conclusions ont mis en évidence les réalisations notables de LoCAL, tout en soulignant les difficultés d'accès au financement climatique dans le contexte économique mondial actuel. Cette évaluation a insisté sur l'importance de continuer à plaider en faveur d'un financement accru de l'action climatique et notamment de l'adaptation. Les recommandations qui y sont formulées portent notamment sur la priorité à donner à l'engagement stratégique avec les bailleurs de fonds et les plateformes climatiques mondiales et sur la promotion d'instruments budgétaires innovants pour soutenir l'adaptation menée au niveau local. Le document présente également une série d'enseignements et de recommandations stratégiques et opérationnelles. Ces informations guideront l'orientation stratégique de LoCAL, en s'appuyant sur les succès engrangés en vue de maximiser l'impact et l'évolutivité à l'avenir.

Enseignements tirés

- LoCAL est une initiative impressionnante qui s'articule autour d'un mécanisme bien conçu de planification et de financement décentralisés des investissements climatiques adaptatifs au niveau des collectivités locales, en tirant parti des systèmes de transfert budgétaire des pays participants.
- L'envergure de la couverture des pays garantis à LoCAL a une empreinte mondiale étendue, ce qui lui permet de démontrer sa pertinence et son applicabilité dans un éventail de pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés.
- Le succès et l'intégration de LoCAL dépendent du niveau de maturité de la décentralisation et des facteurs d'économie politique au niveau national.
- L'établissement d'un lien entre les menus d'investissement et les priorités des gouvernements nationaux et des collectivités locales favorise l'appropriation et la résilience.
- Afin de produire un impact optimal, il est essentiel d'équilibrer l'expansion géographique et l'engagement politique.
- L'adoption d'une approche équilibrée entre les secteurs ruraux et urbains permet d'accéder à une réserve de financement plus large et de relever les défis de l'urbanisation.

- L'établissement de critères de réussite clairs pour les phases de maturité et de transition des programmes facilite la planification et les actions politiques.

Recommandations stratégiques

- Élaborer une stratégie multidimensionnelle d'accès au financement climatique pour préserver les acquis de LoCAL et plaider en faveur d'une augmentation du financement mondial de l'adaptation.
- Renforcer l'engagement politique au niveau national et soutenir les cadres budgétaires climatiques locaux et les réformes de la gestion des finances publiques.
- Constituer une base de données solide sur les résultats et les avantages de LoCAL afin de mobiliser des financements de la part des bailleurs de fonds en faveur de l'extension et de l'intégration du programme.
- Utiliser la certification ISO de LoCAL pour accroître la confiance des investisseurs et établir la légitimité, facilitant ainsi l'investissement dans les pays de la Phase III.
- Étudier les possibilités de soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans les zones urbaines, en utilisant les recettes des collectivités locales pour le financement.
- Maintenir un portefeuille équilibré de pays pour mettre en valeur les réussites et relever les défis liés à l'intégration.
- Définir des critères de réussite clairs pour les phases de maturité du programme et envisager une double approche de la mise en œuvre fondée sur les niveaux de capacité des pays.

Recommandations opérationnelles

- Améliorer la valeur d'investissement par infrastructure afin de maximiser la résilience climatique.
- Augmenter la taille des équipes centrales et nationales pour une participation accrue au programme et un meilleur contrôle de celui-ci.
- Promouvoir des approches conjointes avec les agences des Nations Unies au niveau national afin de tirer parti de l'expertise et des ressources de manière efficace.
- Renforcer les processus de suivi et de validation pour garantir la responsabilité et l'impact.

il est essentiel de mettre en place des modalités de mise en œuvre flexibles pour le déploiement et l'opérationnalisation des SRCBP. Ces modalités garantissent l'accès des communautés vulnérables au soutien et au financement dont elles ont besoin pour renforcer leur résilience climatique. Le succès de LoCAL repose sur une collaboration étroite avec ses partenaires visant à identifier les solutions les mieux adaptées aux spécificités des pays visés et qui contribuent le plus à la réalisation leurs objectifs d'adaptation uniques. À mesure que le lien entre climat et sécurité se renforce dans les pays fragiles où LoCAL est mis en œuvre, des approches intégrées portant sur les enjeux parallèles du renforcement de la résilience seront testées et adoptées.

- **On constate une absence ou une insuffisance des capacités du personnel des collectivités locales dans tous les pays membres de LoCAL, quoiqu'à des degrés divers.** Ces lacunes, qu'elles concernent la sensibilisation aux changements climatiques, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des finances publiques ou la gestion des investissements, ont des répercussions sur l'efficacité et la promotion de la résilience des communautés et des économies locales. Comme le souligne l'évaluation globale, il est essentiel de maintenir un équilibre entre les fonds consacrés au soutien au renforcement des capacités et à l'assistance technique, d'une part, et les subventions aux investissements, en particulier au cours des Phases I et II, d'autre part. UNCDF continuera à collecter des fonds et à plaider en faveur d'un soutien souple indispensable en termes de capacités et d'assistance technique, de données climatiques et de planification et de programmation fondées sur la science, dans le cadre de son engagement avec les donateurs et les partenaires techniques au niveau mondial et dans les pays.
- **Conformément aux principes de l'adaptation au niveau local, LoCAL intègre à la fois des connaissances scientifiques et des connaissances autochtones/locales dans**

ses processus de mise en œuvre inclusifs.

L'harmonisation de ces deux ensembles de connaissances peut poser des problèmes dans un contexte spécifique, notamment lorsqu'il s'agit de traduire les évaluations scientifiques des risques climatiques en informations climatiques conviviales. Si les connaissances scientifiques fournissent des perspectives fondées sur des données, la compréhension spécifique du contexte est, elle, basée sur les connaissances autochtones et locales grâce à son ancrage profond dans les expériences de la communauté. LoCAL crée des espaces permettant à ces systèmes de connaissances de s'entrecouper et de se compléter. La promotion de leur utilisation à différents stades exige un dialogue inclusif et une sensibilité à l'égard du contexte. En tirant parti des avantages de ces deux éléments, LoCAL donne les moyens aux communautés d'élaborer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques globales et efficaces.

Enseignements tirés

Les enseignements tirés au cours de la période considérée, qui s'appuient sur les travaux antérieurs, sont résumés ci-après.

- **Il est possible de renforcer la participation des communautés locales et des groupes vulnérables à l'adaptation tout au long du cycle de déploiement des SRCBP.** Une série de nouvelles évaluations du genre ont été réalisées en 2023 au [Bangladesh](#), au [Cambodge](#), à [Fidji](#), aux [Îles Salomon](#), au [Népal](#), au [Tchad](#), à [Tuvalu](#) et à [Vanuatu](#). Ces évaluations ont permis d'identifier les communautés les plus vulnérables aux changements climatiques, en accordant une attention particulière aux femmes, aux pauvres et aux autres groupes marginalisés qui mènent une vie particulièrement difficile. Étayées par les évaluations et les plans d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes,

les questions de genre sont constamment abordées et des outils pertinents en la matière sont développés et intégrés dans le mécanisme LoCAL, notamment :

- l'inclusion d'indicateurs de genre dans les mesures de performance qui éclairent l'attribution ultérieure des subventions et récompensent les collectivités locales les plus performantes.
 - la prise en compte des vulnérabilités spécifiques des femmes et d'autres groupes par le biais d'évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques.
 - l'identification des besoins et des priorités des groupes vulnérables par le biais de la planification et de l'établissement de rapports liés à l'application de l'ACCAF.
- **Le changement climatique peut multiplier les risques dans des contextes déjà fragiles.** En contribuant à l'instauration de communautés et d'économies résilientes au changement climatique dans certains des contextes les plus fragiles du monde et en travaillant en étroite collaboration avec les administrations locales, LoCAL propose une approche viable pour aborder les enjeux parallèles qui menacent la résilience, notamment l'insécurité, la méfiance et le désengagement du public et la marginalisation des groupes les plus vulnérables. Dans les pays du Sahel, UNCDF, fort du soutien du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, s'associe à d'autres agences des Nations Unies pour piloter et consolider des approches intégrées dans les zones sensibles aux conflits et sujettes à la migration en investissant dans des secteurs sensibles au climat et en améliorant les moyens de subsistance des communautés locales par le biais de LoCAL.

Par exemple, au [Niger](#), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), UNCDF et l'organisation non gouvernementale nigériane Action pour le Bien-Être ont élaboré et présenté conjointement un projet au Fonds pour la consolidation de la paix. Le projet vise **à donner aux autorités locales et aux**

communautés, en particulier aux femmes et aux jeunes, les moyens de faire face aux risques climatiques, de prévenir les conflits et de promouvoir un accès équitable aux ressources naturelles. Grâce à une gouvernance inclusive, il cherche à renforcer la participation des femmes et des jeunes à l'adaptation aux changements climatiques et à la résolution des conflits liés à l'accès aux ressources. Approuvé en 2023, ce projet d'une valeur de 3,3 millions de dollars bénéficiera à 25 villages de cinq communes dans les régions de Zinder et Maradi, dans le nord du Niger.

- **Afin d'accroître l'appropriation par les pays et la reconnaissance internationale globale, LoCAL a besoin d'un ancrage politique fort.** Depuis la création de LoCAL, UNCDF a travaillé en étroite collaboration avec les ministères et les agences en charge de la lutte contre les changements climatiques, de la décentralisation et des finances afin d'assurer une coordination efficace et l'adhésion des parties prenantes clés au niveau central. Le partenariat entre les ministères, les départements et les agences du gouvernement s'avère indispensable. Les **ministères des finances**, en particulier, jouent de plus en plus un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de LoCAL : ils fédèrent les efforts des partenaires pour utiliser les systèmes nationaux pour acheminer le financement climatique en vue d'une adaptation menée au niveau local, ou promeuvent notamment la transparence, la responsabilité et l'établissement de rapports.

En tant que programme public de facto, LoCAL délègue les responsabilités en matière d'orientation stratégique et de supervision à un **comité technique de LoCAL**, qui réunit d'autres ministères et directions sectorielles afin de garantir l'adoption d'une trajectoire commune en matière de renforcement de la résilience locale par le biais de LoCAL.

Aux niveaux régional et mondial, le UNCDF et les pays membres de LoCAL ont bâti ensemble

un **solide réseau de représentants nationaux de haut niveau animés du même état d'esprit**, afin de continuer à susciter le changement au sein de l'architecture internationale du financement climatique et dans les salles de négociations en matière de lutte contre les changements climatiques.

- **Les données climatiques restent la clé de voûte d'une prise de décision informée et d'une adaptation efficace.** Les données climatiques localisées permettent aux collectivités locales et aux communautés d'agir en toute connaissance de cause. Les travaux en cours de UNCDF, par l'intermédiaire de LoCAL, sur l'évaluation des risques climatiques, créent des ressources utiles pour mieux comprendre les tendances climatiques et prendre correctement en compte les risques climatiques et environnementaux dans la prise de décision à l'échelle locale. Il est impératif de systématiser ce soutien dans tous les pays afin de préparer le terrain pour le déploiement des SRCBP ; des ressources et du temps suffisants devraient être alloués à cet effort.
- **Alors que les gouvernements mettent en place des systèmes de étiquetage des budgets climatiques pour contrôler et suivre les budgets et les dépenses liés au climat, l'ACCAF propose une méthodologie éprouvée pour suivre les dépenses, les produits et les résultats de l'adaptation d'une manière agrégée.** Un tel outil peut aider les gouvernements centraux à rendre opérationnel le marquage de leur budget climatique, ce qui permet de rendre compte du financement climatique infranational et d'améliorer la transparence au niveau national et mondial.
- **Les normes du mécanisme LoCAL doivent être appliquées de manière cohérente.** Tous les pays qui développent et mettent en œuvre le mécanisme disposent ainsi d'une base solide et fiable pour mobiliser et acheminer le financement climatique au niveau infranational et faire progresser l'action climatique locale. S'appuyant sur des lignes directrices antérieures et sur le programme de formation élaboré en

partenariat avec l'UNITAR, les outils mis au point pour rendre la norme ISO plus opérationnelle contribuent grandement à garantir la cohérence et la responsabilité. L'assurance qualité et le soutien technique sont essentiels pour garantir l'alignement sur les meilleures pratiques internationalement reconnues en matière de financement local de l'adaptation, comme le préconise l'approche de LoCAL.

- **La phase de conception est cruciale pour garantir la durabilité de l'approche en plusieurs phases de LoCAL.** Les pays qui passent d'une phase à une autre rencontrent souvent des difficultés pour accéder à un financement climatique régulier et prévisible. La phase de conception offre une excellente occasion de planifier dès le départ les transitions entre les phases de pilotage et d'extension, afin de s'assurer tout particulièrement que le mécanisme LoCAL bénéficie du financement nécessaire pour assurer une transition en douceur et sans anicroche de la phase pilote à la phase de déploiement au niveau national, en passant par la phase de consolidation. Cette approche est particulièrement pertinente pour les pays candidats, car la demande dépasse la capacité de financement globale actuelle de LoCAL. Dès la phase de conception, l'équipe nationale de LoCAL travaille en étroite collaboration avec ses homologues gouvernementaux pour faire progresser l'adoption de SRCBP en tant que mécanisme national de financement climatique au niveau infranational et mobiliser des ressources par le biais de fonds climatiques nationaux et internationaux, ainsi que de bailleurs de fonds bilatéraux.

Et ensuite ?

Aider les pays à lancer et à soutenir LoCAL par le biais d'une approche par phases

L'expérience de LoCAL a mis en lumière l'importance de l'adaptation menée par le

niveau local et du rapprochement des efforts d'adaptation nationaux et infranationaux. Elle a également souligné la contribution du niveau local aux plans et objectifs nationaux en matière de changement climatique, tels que les CDN et les PNA. Depuis sa création, LoCAL a **manifestement renforcé la capacité des collectivités locales à identifier, hiérarchiser et cofinancer les investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques**, et suscité l'intérêt et l'attention croissants des gouvernements nationaux, tous ministères confondus, pour une intensification du financement de l'adaptation à l'échelle infranationale. C'est ce que souligne la cinquième [Évaluation biennale et aperçu des flux de financements climatiques](#) publiée par le comité permanent des finances de la CCNUCC, qui cite LoCAL

en exemple d'initiative soutenant les systèmes budgétaires nationaux pour cibler les actions d'adaptation au niveau local, tout en renforçant la transparence et l'établissement de rapports par le biais de ces systèmes.

UNCDF s'apprête à développer un parcours et une **stratégie clairs pour la graduation** des pays membres de LoCAL à travers ses différentes phases, de manière à établir des jalons et des objectifs tout au long de ce parcours d'extension et à déployer des efforts dès le début. En outre, UNCDF continuera à soutenir les pays membres de LoCAL par le biais d'une approche en plusieurs phases :

- Appui au maintien et à la mise en œuvre de la Phase III dans un nombre croissant de collectivités locales au [Bénin](#), au [Bhoutan](#), au [Cambodge](#) et au [Mozambique](#).
- Soutien au [Bangladesh](#), à la [Gambie](#), au [Ghana](#), au [Lesotho](#) et au [Niger](#) à mesure qu'ils mettent en œuvre la Phase II et étudient leurs possibilités de transition vers la Phase III.
- Soutien de la transition du [Mali](#), de l'[Ouganda](#), de la [Tanzanie](#) et de [Tuvalu](#) vers la Phase II ; et aide à la [RDP Lao](#) et au [Népal](#) à reprendre leurs activités et à passer directement à la Phase II sur la base de leurs expériences antérieures.

- Appui à la mise en œuvre et à l'achèvement du pilote ou de la Phase I au [Burkina Faso](#), aux [Îles Salomon](#), au [Malawi](#), au [Pakistan](#) et à la [Tunisie](#).
- Soutien aux pays participant activement à LoCAL qui ont achevé leur travail de conception et ont mobilisé les ressources nécessaires pour lancer leur premier cycle de mise en œuvre : [Côte d'Ivoire](#), [Fidji](#), [Jamaïque](#) et [Somalie](#).

UNCDF continuera à soutenir les efforts de préparation des pays candidats qui ont officiellement exprimé leur intérêt au déploiement du mécanisme LoCAL : [Guinée](#), [Guinée-Bissau](#), [Guinée équatoriale](#), [Haïti](#), [Liberia](#), [Madagascar](#), [Rwanda](#), [São Tomé et Príncipe](#), [Sénégal](#), [Soudan du Sud](#), [Soudan](#), [Tchad](#), [Vanuatu](#) et [Zambie](#). Leur intérêt indique que LoCAL est considéré comme un instrument approprié pour canaliser le financement climatique au niveau local, tout en promouvant l'intégration verticale des processus des CDN et des PNA. UNCDF a travaillé avec ces pays pour évaluer les conditions nécessaires au déploiement, en engageant les principales parties prenantes et les partenaires du développement, et en collectant et validant les informations et les données nécessaires à la conception des mécanismes nationaux LoCAL.

Des efforts conjoints avec des homologues nationaux seront déployés pour obtenir des fonds de diverses sources. UNCDF soutient également les pays candidats dans leurs efforts de mobilisation des ressources qui permettront le déploiement des phases I et II.

LoCAL, une norme internationale pour le financement climatique infranational

Afin de soutenir la réalisation de la vision derrière des mécanismes nationaux LoCAL partageant une norme commune et internationalement reconnue pour la mise en œuvre de l'action climatique infranationale et locale, UNCDF s'efforcera de tirer parti de la **norme ISO 14093** pour assurer la cohérence et la rigueur du

déploiement. UNCDF consolidera par ailleurs la position du mécanisme LoCAL vis-à-vis des pays, des bailleurs de fonds et des partenaires. UNCDF poursuivra l'opérationnalisation de la norme ISO dans les pays LoCAL actuels et futurs.

Conformément aux recommandations de l'évaluation globale, UNCDF intensifiera ses efforts de soutien à l'élaboration de politiques sur des sujets liés au financement décentralisé de la lutte contre le changement climatique, à l'intégration verticale des PNA/CDN et à l'étiquetage des projets et budgets climatiques infranationaux afin de faire progresser l'institutionnalisation du mécanisme et sa pleine adoption politique. Les **liens intentionnels et stratégiques** entre le financement international, national et infranational ainsi que la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'action climatique seront mis en évidence, apportant ainsi une perspective financière à l'intégration verticale des processus des CDN et des PNA. Ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec le groupe d'experts des PMA, le groupe de travail technique du PNA, le partenariat des NDC, le réseau mondial de PNA, le programme mondial d'appui aux PNA et [UN4NAPs](#).

UNCDF continuera à accompagner la mise en œuvre du programme d'action de **Doha et de la Vision des PMA pour 2050 pour tous les PMA**, afin de mettre en place des voies de développement résilientes au changement climatique d'ici 2030 et de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 pour assurer la prospérité des sociétés, des économies et des écosystèmes. UNCDF s'efforcera de renforcer les partenariats et d'en créer de nouveaux, ainsi que d'accroître l'institutionnalisation du mécanisme. UNCDF mettra en lumière le rôle de LoCAL en tant que mécanisme d'exécution innovant pour renforcer l'architecture du financement climatique et s'assurer que le soutien atteint le niveau local. Les activités à cette fin comprennent la poursuite de la collaboration constante avec les pays membres de LoCAL et la CCNUCC en vue d'obtenir la reconnaissance de LoCAL en tant

qu'approche non marchande en vertu de l'article 6.8 de l'Accord de Paris.

Échelonner l'aide bilatérale, les fonds climatiques et le soutien multilatéral

Si un financement patient et prévisible reste un principe clé pour une adaptation menée au niveau local, il constitue un défi permanent. LoCAL continuera donc à aider les pays à travailler avec les différentes sources de financement climatique : aide bilatérale, fonds climatiques et banques multilatérales de développement.

Dans de nombreux cas, l'aide que UNCDF apporte dans un premier temps aux pays prend la forme d'une **aide bilatérale** ; cette aide continuera à jouer un rôle important à l'heure d'appuyer les initiatives climatiques de LoCAL pour l'adaptation au niveau local.

Par l'intermédiaire de LoCAL, UNCDF aide également les pays à **accréditer leurs entités nationales et à accéder aux mécanismes financiers de la CCNUCC**. Notamment, en octobre 2023, le **Bénin** a réussi à décrocher un financement de 9,4 millions de dollars du FVC pour étendre LoCAL à 25 communes. Plusieurs autres pays, dont le **Bangladesh**, le **Bhoutan**, le **Cambodge**, la **Gambie**, l'**Ouganda** et **Tanzanie**, progressent vers un accès direct, soit au FVC, soit au Fonds d'adaptation. En outre, quatre pays d'Afrique de l'Ouest s'emploient à obtenir un accès direct par le biais d'une entité régionale accréditée (BOAD) pour 80 collectivités locales ; quatre autres pays collaborent avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Par l'intermédiaire de LoCAL, UNCDF contribue actuellement à la préparation de sept projets, représentant un portefeuille de 180 millions de dollars, qui seront soumis au FVC et au Fonds d'adaptation, et d'autres projets sont en préparation.

UNCDF continuera à participer aux mécanismes financiers de la CCNUCC, en particulier le FVC et le Fonds d'adaptation, afin d'améliorer les modalités d'accès direct à l'action climatique menée au niveau local. Cette démarche suppose

de renforcer la capacité des gouvernements centraux et des entités nationales de mise en œuvre et préférer les systèmes nationaux aux intermédiaires internationaux et aux approches fondées sur des projets :

- En étroite collaboration avec la BOAD, aider la **Côte d'Ivoire**, la **Mali** et le **Niger** à accéder au FVC pour déployer LoCAL dans 80 communes (environ 48 millions de dollars).
- En étroite collaboration avec la Communauté du Pacifique, aider **Fidji**, les **Îles Salomon**, **Tuvalu** et **Vanuatu** à accéder au Fonds mondial de financement et à d'autres sources de financement pour déployer LoCAL dans 37 collectivités locales (environ 43 millions de dollars).
- Aider le **Bhoutan**, le **Cambodge** et l'**Ouganda** à accéder au financement du FVC (environ 45 millions de dollars pour les trois pays) afin d'étendre les SRCBP à mesure qu'ils progressent dans la Phase III.
- Aider le **Bangladesh** et l'ICIMOD, la **Gambie** et le Comité national de gestion de l'environnement de **Tanzanie** à bénéficier du Fonds d'adaptation (25 millions de dollars).
- Accompagner le **Bénin** dans la mise en œuvre du financement du FVC dont il bénéficie pour développer LoCAL dans 25 communes (environ 10 millions de dollars sur six ans).

En complément de l'aide bilatérale et des fonds climatiques, différentes banques multilatérales de développement étudient les possibilités de financer l'expansion des SRCBP dans les pays visés. Il s'agit notamment du programme FLoCCA (Financing Locally Led Climate Action Programme) du **Kenya**, soutenu par la Banque mondiale, qui met à profit les SRCBP grâce à un cofinancement du Danemark, des Pays-Bas et de la Suède.

L'aide bilatérale continuera également à jouer un rôle important à l'heure d'appuyer les initiatives climatiques de LoCAL pour l'adaptation au niveau local.

Faire le lien entre la résilience climatique et les solutions fondées sur la nature

L'Accord de Paris appelle toutes les parties à reconnaître le rôle des écosystèmes naturels dans la fourniture de services et de biens vitaux qui répondent à la fois aux objectifs d'adaptation et d'atténuation. Une analyse approfondie des CDN soumises à la CCNUCC a révélé qu'environ 130 CDN (soit 65 % des signataires) s'engagent à adopter des solutions fondées sur la nature dans le cadre de leurs engagements climatiques, ce qui témoigne du **large consensus sur le rôle de la nature dans la réalisation des objectifs en matière de changement climatique**.

Mais les engagements de haut niveau ne se traduisent pas toujours en actions solides et mesurables sur le terrain. LoCAL offre l'**occasion d'intégrer et de faire progresser les solutions fondées sur la nature dans l'action climatique locale**. Le cycle SRCBP propose des pratiques et des incitations qui visent à intégrer les solutions fondées sur la nature pour améliorer les résultats en matière d'adaptation et les bénéfices communs en matière d'atténuation, comme le montrent les exemples suivants :

- Les **menus d'investissement de LoCAL alignés** sur les CDN et les PNN comprennent des catégories et des exemples de solutions fondées sur la nature, telles que les approches de restauration des écosystèmes, l'adaptation axée sur les écosystèmes et les approches de conservation territoriales.
- Les **évaluations des risques climatiques** qui prennent de plus en plus en compte les vulnérabilités écologiques et l'analyse coût-bénéfice favorisent une meilleure compréhension des solutions fondées sur la nature.
- Les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage visent à **partager les bonnes pratiques et les connaissances** concernant les solutions fondées sur la nature.

Les décisions du Conseil de LoCAL ont ouvert la voie à un tel engagement.

Comment LoCAL contribue à réduire et remédier aux « pertes et les dommages »

LoCAL remédie aux pertes non économiques, mais aussi économiques, par le biais de ses projets d'adaptation aux changements climatiques (voir [Encadré 3.2](#)).

LoCAL canalise les financements vers les collectivités locales pour les aider à mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique au niveau local et collabore avec les communautés pour faire face à la crise climatique qui les touche. LoCAL aide les autorités locales des pays en développement et des PMA à accéder au financement climatique,

au renforcement des capacités et à l'assistance technique dont elles ont besoin pour répondre et s'adapter au changement climatique.

Les SRCBP assurent la programmation et la vérification des dépenses au titre de la lutte contre le changement climatique au niveau local, tout en apportant un soutien technique et de renforcement des capacités. LoCAL renforce les systèmes financiers et budgétaires nationaux et infranationaux existants. Il joue sur l'effet de démonstration pour susciter d'autres flux en faveur de l'adaptation locale et contribue ainsi à réduire les pertes et les dommages et/ou à y remédier. En outre, la flexibilité des SRCBP permet une mise en œuvre adaptée au contexte afin de répondre aux besoins découlant des pertes et des dommages subis au niveau local.

Encadré 3.2 : Exemples de pertes non économiques auxquelles des subventions mobilisées par LoCAL ont permis de remédier

Un examen des investissements d'adaptation financés par LoCAL entre 2019 et 2023 a mis en évidence une série de pertes non économiques liées au climat et auxquelles les investissements de LoCAL ont permis de remédier. La liste suivante n'est pas exhaustive, compte tenu des difficultés à quantifier et à identifier ce qui constitue une perte non économique, mais les exemples qui y figurent donnent une idée de la valeur ajoutée de LoCAL.

- Le **Bangladesh** a financé des interventions de restauration et/ou de protection contre les inondations, les cyclones et l'élévation du niveau de la mer/l'érosion côtière (perte de territoire et de services écosystémiques).
- Le **Bhoutan** a financé des interventions de protection contre les glissements de terrain et les crues éclair, notamment des opérations de drainage, de stabilisation des pentes et de remise en état des routes.
- La **Gambie** s'est lancée dans la création d'emplois et le développement des compétences connexes par le biais de projets « travail contre rémunération » pour lutter contre le changement

climatique ; ces projets ont permis de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière.

- Le **Ghana** a eu recours à la création d'emplois et au développement des compétences connexes par le biais de projets « travail contre rémunération » pour lutter contre le changement climatique, en ciblant spécifiquement les besoins des migrants économiques de retour dans l'espoir de les aider à reconstruire leur vie au sein de la communauté.
- Le **Mali** a financé des interventions liées à la dégradation des sols (dégradation de l'environnement/perte de services écosystémiques), telles que la promotion des techniques de compostage et de fertilisation pour accroître la fertilité des sols.
- Le **Niger** a financé des interventions liées à la dégradation des sols (dégradation de l'environnement/perte de services écosystémiques), notamment la technique des demi-lunes, la régénération naturelle assistée et la réhabilitation des terres dégradées grâce à des techniques biologiques et mécaniques.

ANNEXE

Profils nationaux

Cette annexe se compose de 20 profils nationaux, qui fournissent des informations détaillées sur l'état d'avancement de l'initiative LoCAL dans chaque pays participant proposant le Service. Les 20 pays sont les suivants :

- Bangladesh
- Bénin
- Bhoutan
- Burkina Faso
- Cambodge
- Gambie
- Ghana
- Îles Salomon
- RDP Lao
- Lesotho
- Malawi
- Mali
- Mozambique
- Népal
- Niger
- Ouganda
- Pakistan
- Tanzanie
- Tunisie
- Tuvalu



Bangladesh



contexte

Le changement climatique devrait entraîner une élévation du niveau des mers et des températures de surface, avec des conséquences dévastatrices pour le Bangladesh, qui se trouve sur le delta de faible altitude de deux des plus grands systèmes fluviaux (le Gange et le Brahmapoutre) du sous-continent indien. Il s'agit d'un des pays les plus densément peuplés au monde. **L'impact des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les inondations et les cyclones, menace la vie d'une grande partie de sa population**, qui compte plus de 160 millions d'habitants.

Deux plans nationaux traitent de l'adaptation au changement climatique : le plan national d'adaptation, approuvé en 2022, et le plan Mujib de prospérité climatique, approuvé en 2021. La stratégie et le plan d'action de 2009 sur le changement climatique au Bangladesh ont été révisés en 2022, mais n'ont pas encore été approuvés. Le Bangladesh a élaboré le [plan Delta 2100](#) en mettant l'accent sur les questions liées au changement climatique et à la gestion des ressources en eau dans le pays.

Les gouvernements locaux du Bangladesh ont été mandatés pour remplir plusieurs fonctions clés liées à la préparation et à la gestion des catastrophes, devenant ainsi des acteurs importants dans les questions liées au changement climatique. Les gouvernements locaux au niveau de l'*upazila* (sous-district) et de l'union parishad (échelon le plus bas du gouvernement) reçoivent des transferts fiscaux, qui sont utilisés pour renforcer les infrastructures locales et fournir des services. LoCAL travaille avec ces gouvernements locaux ainsi qu'avec les autorités des districts et du niveau central pour intégrer la résilience au changement climatique dans les systèmes de planification et d'investissement et soutenir la **localisation des CDN et des objectifs nationaux d'adaptation au changement climatique**.



objectifs

L'objectif global de LoCAL-Bangladesh, dans le cadre de l'initiative des gouvernements locaux sur le changement climatique (LoGIC), est de **démontrer l'avantage comparatif des gouvernements locaux dans la gestion du financement du changement climatique** pour améliorer la résilience au changement climatique au niveau de la communauté locale. Les objectifs spécifiques sont de s'assurer que les gouvernements locaux peuvent :

- **Répondre à l'impact croissant du changement climatique** au Bangladesh en fonction des besoins et des vulnérabilités prioritaires au niveau local, en tenant suffisamment compte du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures qu'ils soutiennent.
- **Promouvoir des systèmes de gestion des dépenses publiques locales solides, transparents et responsables** en fournissant des fonds pour consolider davantage les processus de planification et de budgétisation locaux significatifs, efficaces et participatifs, ainsi que pour renforcer les incitations à la résilience au changement climatique.
- **Soutenir le renforcement du système de transfert fiscal** du pays et la mise en place d'une plateforme stratégique permettant au gouvernement d'attirer un soutien financier supplémentaire pour les infrastructures et les services locaux d'une manière durable, basée sur la performance et résiliente au changement climatique.



accomplissements

- LoCAL-Bangladesh a commencé en 2014 avec le déploiement de **subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP) dans 3 gouvernements locaux et a été rapidement étendu à 72**. LoCAL a été intégré au LoGIC du Bangladesh, un effort financé par SIDA et l'Union européenne, avec la contribution du Programme des Nations unies pour le développement et de UNCDF. LoGIC utilise le système des SRCBP de LoCAL pour canaliser des ressources supplémentaires vers les gouvernements locaux et soutenir des projets identifiés localement sur la base des besoins d'adaptation au niveau local.
- Des systèmes de comptabilité et de gestion de pointe **ainsi que des logiciels de suivi et de mesure de l'adaptation** ont été développés pour aider les collectivités locales. LoCAL a formé 72 secrétaires d'union parishad au logiciel de comptabilité et de système d'information ; le personnel de projet sur le terrain a reçu une formation pratique sur la saisie et la mise à jour des données sur le terrain dans l'application de suivi de l'adaptation.
- Un plan d'action pour la réduction des risques, approuvé avec l'engagement des comités permanents et des ministères compétents, **intègre des plans d'investissement et de financement** pour la résilience climatique via une évaluation des risques communautaires, un renforcement des capacités et un soutien technique pour 72 union parishads.
- Le **modèle SRCBP a été intégré avec succès** dans le système de transfert fiscal intergouvernemental du Bangladesh, les fonds de UNCDF étant transférés aux union parishads via le Trésor et la division des collectivités locales du ministère des collectivités locales, du développement rural et des coopératives.
- LoCAL sert de **norme pour faire avancer l'engagement du pays en faveur d'un financement décentralisé du climat**. Les expériences de LoCAL et l'implémentation de LoGIC ont contribué au développement d'un cadre de financement local du climat, qui a été partagé avec la division des collectivités locales du ministère des collectivités locales, du développement rural et des coopératives afin de garantir une disposition politique pour un financement climatique décentralisé dans la version révisée du cadre national du financement climatique. Les collectivités locales disposeront alors d'une capacité accrue pour étendre le système SRCBP à toutes les *upazilas* vulnérables du Bangladesh.



Bangladesh



accomplissements

- LoCAL soutient le développement d'un **indice de vulnérabilité climatique** pour cartographier l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation de toutes les unions parishads. Les administrations locales pourront utiliser l'indice pour formuler des réponses appropriées aux catastrophes climatiques prévues ; au niveau national, les zones les plus vulnérables peuvent être prioritaires pour une action précoce ou des interventions d'adaptation à moyen/long terme. Jusqu'à présent, un atlas des risques a été élaboré pour 7 districts, 18 *upazilas* et 72 unions.
- **Des audits financiers positifs ont été enregistrés pour 72 union parishads** (19 *upazilla* parishads), toutes les parishads étant éligibles à un autre cycle de SRCBP.
- Le nouveau cycle SRCBP a été lancé avec succès et mis en œuvre tout au long de l'année 2023, avec **environ 1 million de dollars d'investissements réalisés pour 56 projets d'infrastructures locales adaptées au climat pré-identifiés**.
- Lors de la COP28 à Dubaï, LoCAL-Bangladesh a remporté le prix « **Locally Led Adaptation championship** » du Global Center on Adaptation dans la catégorie « Innovation in Developing Finance ».
- En tant qu'entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC) et partenaire de LoGIC, le Programme des Nations unies pour le développement, avec des contributions techniques de UNCDF, a élaboré une note conceptuelle à soumettre au FVC afin de mieux prendre en compte les risques climatiques locaux. La prochaine phase du LoGIC figure dans le document sur la réserve de projets du Bangladesh pour le FVC, avec un budget total estimé à 100 millions de dollars.



mesures d'adaptation et investissements

- En décembre 2023, **900 mesures de résilience climatique à petite échelle avaient été financées** dans le cadre de LoCAL-216 pour la seule année 2022. Ces investissements ont eu des retombées directes pour environ un million de personnes.
- Les investissements prioritaires comprenaient la construction, la reconstruction et la réparation d'infrastructures adaptées au climat (systèmes de drainage, ponceaux, digues, routes, etc.) afin de protéger les établissements humains et d'autres installations essentielles. Un accent particulier a été mis sur **l'intégration de solutions basées sur la nature pour résister aux impacts du changement climatique dans le cadre de la prévention des risques de catastrophes**, par exemple des programmes incluant l'herbe de vétiver ou la plantation de marécages.
 - Les investissements visant à **garantir la disponibilité de l'eau potable** ont également été privilégiés, notamment la protection des systèmes d'approvisionnement en eau et des installations sanitaires contre les effets du climat, la protection des latrines sanitaires contre les inondations dans les zones inondables et l'installation de technologies de filtrage et de désalinisation (en particulier dans les zones côtières). De plus, quelque 134 systèmes de collecte des eaux de pluie ont été construits au niveau des communautés et des ménages. Chaque système couvre au moins 350 ménages, qui ont reçu des cartes de distributeur d'eau pour collecter de l'eau potable en fonction de leurs besoins.



enseignements tirés

- Les premiers engagements ont **révélé une forte demande et une grande volonté de la part des gouvernements locaux** d'améliorer la résilience des communautés face au changement climatique. Cela a facilité l'adhésion à LoCAL au niveau local et la coopération.
- La coordination intergouvernementale peut parfois prendre du temps et s'avérer lourde dans la planification, le transfert fiscal et l'exécution des programmes. **Des procédures et des protocoles plus clairs** peuvent faciliter ces processus.
- **Une plus grande disponibilité des données sur les tendances climatiques** au niveau local et l'impact du changement climatique sur les communautés locales peut aider à mieux planifier et à hiérarchiser les interventions les plus efficaces. S'appuyant sur les travaux antérieurs, l'indice de vulnérabilité climatique et l'atlas des risques contribueront à combler le manque de données pour une prise de décision fondée sur les risques.
- Une approche **plus systémique de l'intégration de solutions basées sur la nature** dans la planification de l'adaptation fournit des enseignements intéressants pour des mesures innovantes de prévention des catastrophes (par exemple, des murs de protection combinés à la reforestation et à la préservation des zones humides pour la prévention des inondations). Cet effort est soutenu par un partenariat avec l'université de technologie d'ingénierie du Bangladesh et le centre d'études des ressources naturelles.



voie à suivre

- Grâce à l'engagement de Sida et de DANIDA de verser 10 millions de dollars supplémentaires pour couvrir une extension de deux ans, le LoGIC s'étendra à deux autres régions du pays vulnérables au changement climatique.
- LoCAL assurera le suivi de la soumission de la note conceptuelle (Green, Resilient and Adaptive Chattogram Economy (GRACE)-LoCALplus) au Fonds d'adaptation (10 millions de dollars), élaborée en partenariat avec le Centre international pour le développement intégré des montagnes (ICIMOD).
- Faire progresser l'institutionnalisation du mécanisme LoCAL en vue d'intégrer les indicateurs de performance LoCAL dans les indicateurs de suivi des gouvernements locaux, d'inclure des indicateurs de vulnérabilité climatique dans la formule d'allocation du pays pour les systèmes de transferts intergouvernementaux et de prévoir l'additionnalité du changement climatique dans la budgétisation infranationale.
- LoCAL travaille avec les *upazilla* parishads pour étudier des projets d'infrastructures publiques plus importants et résistants au climat.



Bénin



contexte

Classé 152e sur 182 dans l'index des pays de l'initiative [Notre Dame Global Adaptation Initiative](#) en 2020, le Bénin est un pays **très vulnérable et peu préparé**, dont les besoins de financement pour l'adaptation sont cruciaux. Le changement climatique est déjà profondément ressenti dans le pays, les dernières décennies ayant été marquées par une augmentation de la température annuelle moyenne, une réduction du nombre de jours de pluie par an avec une modification des régimes de précipitations, et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et des inondations. Les températures devraient augmenter de 2°C à 4°C d'ici 2100, et les régimes de précipitations devraient être de plus en plus irréguliers, ce qui entraînera une intensification des précipitations extrêmes et des épisodes de sécheresse. En l'absence de mesures d'adaptation appropriées, les répercussions sur les secteurs clés et les moyens de subsistance seront importantes.



objectifs

L'objectif général de la mise en œuvre de LoCAL au Bénin est de « contribuer à renforcer la résilience climatique des communautés et des économies locales grâce à un meilleur accès au financement climatique ». Cet objectif général est subdivisé en deux objectifs spécifiques : (i) renforcer les capacités des autorités locales à accéder au financement climatique et à réaliser des investissements pour l'adaptation au changement climatique ; et (ii) contribuer à l'établissement d'un mécanisme national standard internationalement reconnu pour le transfert de financement climatique basé sur la performance (LoCAL). Les résultats attendus sont les suivants :

- La sensibilisation et les capacités de réaction des autorités locales, des communautés et des parties prenantes locales sont renforcées et favorisent les mesures d'adaptation locales.
- L'adaptation au changement climatique est intégrée dans la planification et la budgétisation des communes, et les investissements et les mesures d'adaptation sont mis en œuvre sur l'ensemble de leur territoire.
- Le système SRCBP est étendu et institutionnalisé.



accomplissements

- Le Bénin a été le **premier pays africain à piloter LoCAL**, et les subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP) ciblent aujourd'hui trois départements vulnérables dans la partie nord du pays, qui sont très exposés aux risques liés au climat, notamment le stress thermique, le stress hydrique, les inondations fluviales, ainsi que les incendies de forêt. Les contributions déterminées au niveau national (CDN) du pays citent la mise en œuvre des SRCBP comme un moyen positif de combler le déficit de financement de l'adaptation au changement climatique tout en renforçant les capacités institutionnelles et techniques locales pour faire face aux risques et aux défis climatiques au niveau local. Le pays cherche à étendre LoCAL à l'ensemble de ses 77 communes dans le cadre de ses objectifs CDN.
- LoCAL-Bénin a été piloté dans les communes septentrionales de Boukoubé, Copargo et Toukountouna en 2013. **L'expérience positive du projet pilote a permis d'obtenir le soutien du Fonds national pour l'environnement et le climat (FNEC)** en 2017. Des communes supplémentaires ont été ajoutées en 2017 et en 2019, pour un total de neuf.
- Le **système LoCAL/SRCBP a été cité comme une mesure clé pour soutenir la réalisation des objectifs de la CDN au niveau sous-national** — preuve évidente de l'institutionnalisation et de l'appropriation du système SRCBP au Bénin.
- Avec le soutien de UNCDF-LoCAL, le **FNEC a été accrédité en tant qu'entité nationale de mise en œuvre du Bénin auprès du Fonds vert pour le climat (FVC)**. Une proposition de financement LoCAL a été soumise et approuvée par le conseil d'administration du FVC en octobre 2023, ce qui en fait la première proposition du FVC basée sur le modèle LoCAL à être approuvée. Le programme permettra de fournir des SRCBP à 25 communes dans quatre départements (Alibori, Atacora, Donga et Mono), jetant ainsi les bases d'un déploiement national complet de LoCAL dans les prochaines années.
- En 2021, le **Fonds d'adaptation au changement climatique de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé une enveloppe de subventions pour soutenir LoCAL-Bénin** dans (i) le développement de projets de haute qualité, bancables et alignés sur les CDN ; (ii) l'identification et le renforcement des institutions nationales et des parties prenantes pour accéder au FVC ; et (iii) les initiatives d'adaptation à petite échelle ciblant les communautés vulnérables par le biais du système SRCBP. La BAD a soutenu la mise en œuvre des investissements tout au long de l'année 2023, en fournissant les ressources et les fonds nécessaires à une transition en douceur vers le soutien du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le programme devrait être achevé en 2024.
- Avec le soutien de la BAD, LoCAL-Bénin étudie les possibilités de renforcer l'accès à l'information climatique au niveau infranational par la **conception d'un système local d'information climatique pour l'adaptation (LISA)**. La maquette d'un LISA fonctionnel sera réalisée en 2024, en s'inspirant des pratiques réussies d'autres initiatives et partenaires LoCAL et en les adaptant au contexte unique du Bénin. L'objectif est de proposer une conception et une fonctionnalité préliminaires pour la plateforme au Bénin, d'identifier les risques et les limites potentiels de sa mise en œuvre et d'élaborer une feuille de route stratégique décrivant les étapes, les exigences et les jalons nécessaires à la mise en place et au déploiement potentiels de LISA.



Bénin



accomplissements

- En réponse à la demande de soutien du Bénin pour la mise en œuvre de la CDN, LoCAL apporte un soutien au développement des capacités du Secrétariat permanent de la Commission nationale des finances locales et du Centre de formation pour l'administration locale (CeFAL) sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les processus de planification et de budgétisation au niveau local. En s'appuyant sur le partenariat avec CeFAL, les **nouveaux fonctionnaires locaux des neuf communes cibles de LoCAL ont été formés** à l'intégration de l'adaptation au changement climatique en novembre 2023. L'objectif global était de renforcer le niveau d'intégration du changement climatique dans les stratégies et plans de développement municipaux.
- **L'évaluation annuelle des performances de 2022 a mis en évidence les bonnes performances de la plupart des communes** impliquées dans la LoCAL, six d'entre elles accédant à un nouveau cycle de SRCBP en 2023. Les autres ont été soutenues tout au long de l'année pour appliquer des mesures correctives afin d'être éligibles pour 2024. LoCAL continuera à s'engager auprès du gouvernement pour s'assurer que des ressources suffisantes sont mises à disposition pour fournir aux communes une assistance technique et un renforcement des capacités adéquats, en plus des produits de l'investissement.
- En 2023, UNCDF a mobilisé des **experts consultants pour aider les 25 gouvernements locaux ciblés par le programme FVC** à intégrer l'adaptation au changement climatique dans leurs plans de développement locaux. Les documents finaux approuvés par les conseils communaux seront disponibles au premier trimestre 2024.



mesures d'adaptation et investissements

- À ce jour, **24 mesures d'adaptation dans neuf communes ont été financées par les SRCBP**. Au total, 71 000 personnes auraient bénéficié (ou bénéficieront) des investissements financés par les SRCBP ; 55 % d'entre elles sont des femmes. Ces mesures sont principalement axées sur les points suivants :
- **Réhabilitation/amélioration des étangs communautaires** dans le but de revitaliser le secteur de l'aquaculture locale en tant que moyen de subsistance alternatif pour les communautés locales, ainsi que l'infrastructure de rétention d'eau pour soutenir l'agro-pastoralisme.
 - **Construction/réhabilitation de puits et d'installations d'irrigation** afin de garantir la disponibilité de l'eau pour les champs irrigués tout au long de l'année et le maintien des rendements des cultures maraîchères, qui constituent une activité génératrice de revenus essentielle, en particulier pour les femmes.
 - **Activités de renforcement des capacités sur les variétés de cultures résistantes au climat**, c'est-à-dire les variétés de riz résistantes au climat et les pratiques agricoles rentables dans deux communes.
 - **Infrastructures liées à l'eau** (par exemple, forages) pour assurer l'approvisionnement en eau potable des villages ruraux touchés par la pénurie d'eau.



enseignements tirés

- En fournissant des SRCBP en plus des transferts réguliers, **LoCAL a contribué à rendre le système de financement public béninois plus solide et plus transparent**. Une attention particulière a été accordée à la conception du mécanisme, notamment au choix des conditions minimales d'accès et des critères de performance pour les collectivités locales.
- Le **modèle SRCBP est entièrement aligné sur le système national de transfert de fonds d'investissement** pour les autorités locales et s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique (les NDC). Cela renforcera et élargira la confiance dans le système à long terme, en aidant les collectivités locales à accéder au financement international de l'adaptation.
- **Les dons d'assistance technique et de renforcement des capacités sont aussi importantes que les aides à l'investissement**, car ils permettent d'exécuter correctement les activités d'investissement pour l'adaptation au niveau local. Le fait d'opérer avec des ressources limitées pour le développement des capacités et le soutien peut entraver les performances des communes cibles, qui risquent de perdre l'accès à des fonds indispensables pour l'adaptation menée au niveau local.



voie à suivre

- La phase II se poursuivra jusqu'en 2024 avec un cofinancement du gouvernement, du FVC et de la BAD. LoCAL et ses partenaires s'efforceront de permettre aux 25 collectivités locales d'accéder au prochain cycle SRCBP et de le mettre en œuvre au cours de l'année. Cela sera garanti via une assistance technique adaptée, comme discuté par le comité technique de LoCAL-Bénin, qui développera un plan de travail détaillé pour combler toutes les lacunes identifiées dans les fonctions et les structures des communes/départements.
- LoCAL continuera à soutenir le FNEC dans la mise en œuvre du financement du FVC pour développer LoCAL dans 25 communes. Le Bénin et LoCAL s'efforceront de mobiliser des ressources pour l'assistance technique, notamment en déployant des assistants techniques LoCAL nouvellement recrutés sur le terrain pour soutenir directement les nouveaux gouvernements locaux.
- LoCAL-Bénin continuera à fournir une assistance technique et des missions de développement des capacités afin de renforcer l'architecture globale de LoCAL au Bénin. Des efforts de sensibilisation et de mobilisation des ressources seront entrepris pour s'assurer qu'un financement adéquat est disponible afin d'atteindre les normes et les impacts les plus élevés par le biais du mécanisme.
- Au fur et à mesure de la mise en œuvre des réformes de décentralisation, LoCAL-Bénin prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer une transition en douceur et l'intégration des nouvelles structures afin de continuer à fournir des avantages en matière d'adaptation aux communautés.



Bhoutan



contexte

En tant que pays moins développé, montagneux et enclavé, situé dans la région géologiquement fragile de l'Himalaya, le Bhoutan est extrêmement vulnérable au changement climatique. **La protection de l'environnement est au cœur des politiques et des plans de développement du Bhoutan** depuis le début du premier plan quinquennal ; les plans quinquennaux récents ont mis l'accent sur l'intégration du changement climatique, de l'environnement, de la gestion des risques de catastrophe, de l'égalité des sexes et de la réduction de la pauvreté en tant que préoccupations intersectorielles. Des lignes directrices y afférentes ont été établies pour la formulation du 11e plan quinquennal (2013-2018) et poursuivies dans le 12e plan quinquennal en cours (2018-2023).

Les réformes de décentralisation au Bhoutan ont été initiées en 1981 par un décret royal instituant un comité de développement du *dzongkhags* dans tous *dzongkhags* ; ce décret a été suivi par la création d'un comité de développement du les *gewogs* dans tous les *gewogs* en 1991. Le rôle, le mandat et les capacités des collectivités locales — en particulier en ce qui concerne le développement durable — ont été considérablement renforcés par la législation, les règlements et les programmes récents. Le programme de développement durable de la gouvernance locale, lancé en 2013, aide plus particulièrement les collectivités locales à mettre en œuvre les subventions globales allouées au développement durable des communautés locales, tout en développant leur capacité de bonne gouvernance et d'amélioration de la prestation des services publics. Le soutien de LoCAL est intégré dans ce programme. Un projet de politique de décentralisation a également été élaboré afin de permettre aux gouvernements locaux de fournir une gouvernance démocratique et responsable aux communautés locales, de fournir des services publics de manière durable et de mobiliser la participation des communautés locales dans les questions de développement local.

Le Bhoutan est un pays neutre en carbone et s'est engagé au niveau international à le rester à tout jamais. Il s'est également lancé dans une politique de développement économique vert. Les mesures d'adaptation prioritaires de la contribution prévue déterminée au niveau national du Bhoutan, fondées sur les informations contenues dans le programme d'action national d'adaptation du pays, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation dans sa deuxième communication nationale et d'autres plans et programmes sectoriels, comprennent l'augmentation de la résilience aux effets du changement climatique sur la sécurité de l'eau grâce à une gestion intégrée des ressources en eau, la promotion d'une agriculture résiliente au climat pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité, ainsi que le renforcement de la résilience aux risques induits par le changement climatique.

Le premier **plan national d'adaptation** du Bhoutan a été présenté en 2023 ; il cite LoCAL comme mécanisme de financement basé sur les résultats pour l'adaptation via les gouvernements locaux, couvrant tous les gouvernements locaux du Bhoutan.



objectifs

L'objectif global de l'initiative LoCAL-Bhoutan est d'**améliorer la capacité d'adaptation et la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à un meilleur accès au financement de l'adaptation au changement climatique** via des subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP). Les principaux objectifs du programme consistent à veiller à ce que les *dzongkhags* et les *gewogs* puissent accomplir les tâches suivantes :

- **Répondre à l'impact croissant du changement climatique sur les moyens de subsistance locaux** et les actifs de subsistance en fonction des besoins prioritaires et des vulnérabilités de la communauté, de manière durable.
- Promouvoir **des systèmes solides, transparents et responsables de gestion des finances publiques et des dépenses publiques** en fournissant des fonds pour rendre les processus de planification et de budgétisation locaux significatifs, efficaces et participatifs, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des incitations à intégrer les besoins d'adaptation au changement climatique dans les investissements locaux.
- **Former les collectivités locales participantes** afin qu'elles développent leurs connaissances et leurs compétences en matière de planification et d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les investissements de développement local.



accomplissements

- **Le Bhoutan et le Cambodge ont été les premiers pays sélectionnés par LoCAL pour piloter les SRCBP** ; leurs efforts ont permis de valider l'approche. LoCAL-Bhoutan a été lancé en 2011 dans deux *gewogs* de deux *dzongkhags*. Il a depuis été étendu à **100 gewogs dans 16 des 20 dzongkhags** du pays, avec le soutien budgétaire de l'Union européenne (UE) et l'assistance technique de LoCAL.
- L'intégration réussie de **LoCAL dans le programme de gouvernance locale pour le développement durable** a permis d'aider les gouvernements locaux à élaborer et à mettre en œuvre des lignes directrices, à soutenir les évaluations participatives de la vulnérabilité climatique et l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement local, ainsi qu'à sensibiliser le public.
- Les subventions LoCAL **appliquent efficacement les règles et réglementations nationales** existantes en matière de subventions d'équipement pour l'attribution, l'acheminement et la notification des fonds, tout en renforçant le système global de transfert fiscal intergouvernemental et en pilotant des éléments innovants (par exemple, pour la mesure des performances).
- Le **cadre d'évaluation de l'adaptation au changement climatique** a été testé avec succès au Bhoutan et est maintenant étendu à d'autres pays LoCAL.



Bhoutan



accomplissements

- Grâce au soutien de la LoCAL, le **Fonds fiduciaire du Bhoutan pour la protection de l'environnement (BT FEC) a été accrédité début 2020 en tant qu'entité nationale de mise en œuvre du Fonds vert pour le climat (FVC)** en vue d'étendre LoCAL. LoCAL et BT FEC ont préparé et soumis une note conceptuelle pour soutenir la phase III de LoCAL au FVC ; elle a été approuvée en 2022. La **Banque nationale du Bhoutan** oeuvre actuellement à l'obtention de l'accréditation du FVC avec le soutien de LoCAL.
- Le BT FEC s'appuie sur le soutien de LoCAL pour **accélérer son accréditation auprès du Fonds d'adaptation**, ouvrant ainsi la voie à des sources de financement plus diversifiées pour soutenir la mise en œuvre de LoCAL au niveau national.
- En 2022, LoCAL et le World Resources Institute ont entrepris une recherche évaluative sur la manière dont le financement climatique a atteint le niveau local au Bhoutan et sur son efficacité à obtenir des résultats en matière d'adaptation par l'intermédiaire de LoCAL. La recherche s'attache en particulier à déterminer **si et comment le financement local de la lutte contre le changement climatique a un impact tangible sur les individus et les communautés sur le terrain**. Le rapport a été finalisé en 2023.
- **LoCAL a fourni un financement provisoire via des SRCBP à six gewogs** pour 2022/2023 afin de permettre aux gouvernements locaux de s'adapter en attendant l'accès à des ressources supplémentaires, en particulier du FVC.



mesures d'adaptation et investissements

Depuis 2012, un peu plus de 350 investissements à petite échelle ont été réalisés via les SRCBP dans 100 gewogs. Les priorités d'adaptation financées à ce jour sont les suivantes :

- Travaux d'infrastructure visant à **améliorer les routes agricoles pour renforcer la résilience au climat** : stabilisation des pentes dans les zones vulnérables aux glissements de terrain, rectification/amélioration du système de drainage et construction d'une chaussée.
- Construction de **ponts surélevés pour surmonter les risques posés par les rivières et les ruisseaux en crue** lors de fortes pluies.
- **Amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau des zones rurales** — cela implique l'exploitation de sources d'eau nouvelles ou supplémentaires, la protection des sources d'eau et leur amélioration par la plantation d'espèces préservant l'eau, l'amélioration des réservoirs d'eau pour augmenter la capacité de stockage, et/ou le remplacement des conduites d'approvisionnement en eau par des matériaux résistants au climat.
- **Collecte de l'eau par les communautés et amélioration des systèmes d'irrigation** par la remise en état des canaux d'irrigation et l'installation de conduites résistantes au climat afin de distribuer plus efficacement l'eau d'irrigation et d'améliorer la productivité agricole et les moyens de subsistance des agriculteurs.
- Travaux de conservation des sols et d'**atténuation des risques de glissement de terrain**, tels que la plantation de bambous et de haies et l'aménagement de digues en courbes de niveau pour prévenir l'érosion des sols et protéger les terres agricoles.
- Développement du **drainage des eaux pluviales** afin d'atténuer les risques d'inondation et de glissement de terrain pour les terres agricoles, les écoles, les habitations et autres propriétés publiques et privées dans les zones rurales.



enseignements tirés

- L'introduction des SRCBP de LoCAL a favorisé des **systèmes de gestion des finances publiques et des dépenses publiques robustes, transparents et responsables**, tout en répondant aux priorités locales en matière d'adaptation au climat. Le Bhoutan met en œuvre la phase III de LoCAL en utilisant l'aide budgétaire de l'Union européenne pour financer les SRCBP.
- Les SRCBP ont permis de transférer des fonds d'adaptation directement aux *dzongkhags* et aux *gewogs* et d'inciter les autorités locales à réfléchir à des mesures d'adaptation au changement climatique et à les planifier. L'utilisation des systèmes et procédures gouvernementaux existants avec des exigences supplémentaires limitées a permis d'améliorer l'efficacité des dépenses et de réduire les coûts de transaction, tout en **créant une forte appropriation**.
- Les évaluations de base et de suivi ont fourni des **informations utiles sur les capacités des collectivités locales** en termes de domaines à renforcer et de tendances de performance en matière de changement climatique et de gestion des finances publiques. Les évaluations participatives des risques climatiques au niveau local ont contribué à la planification et à l'établissement de priorités pour l'utilisation des subventions dans les initiatives de lutte contre le changement climatique.



voie à suivre

- Finaliser la proposition de financement à part entière du FVC pour soutenir les SRCBP dans 65 *gewogs* et développer la capacité complémentaire des gouvernements locaux à intégrer l'adaptation au climat et à mettre en œuvre les subventions de manière efficace et efficiente.
- Continuer à fournir une assistance technique au gouvernement du Bhoutan pour une mise en œuvre efficace des SRCBP, selon les besoins, tout en garantissant la qualité et les normes LoCAL.
- S'engager avec le gouvernement du Bhoutan et l'Union européenne sur un prochain programme d'aide budgétaire pour soutenir la poursuite de la mise en œuvre.



Burkina Faso



contexte

Le changement climatique est une préoccupation majeure pour le Burkina Faso en raison de sa forte exposition et de sa vulnérabilité. Le pays est **sujet à des catastrophes naturelles récurrentes, de plus en plus fréquentes et graves, telles que la sécheresse, les inondations et les invasions de criquets.**

Ces problèmes devraient s'aggraver avec le changement climatique. Les projections climatiques suggèrent que le Burkina Faso connaîtra une hausse des températures conforme à la tendance de l'Afrique de l'Ouest, qui prévoit une augmentation de la température moyenne annuelle d'une valeur médiane de 0,9°C d'ici 2035, de 2,1°C d'ici 2065 et de 4,0°C d'ici 2100 (RCP 8.5). Le Burkina Faso pourrait connaître une fin de saison des pluies de plus en plus tardive et une augmentation de la durée des périodes de sécheresse. Dans l'ensemble, l'incertitude liée aux futurs régimes pluviométriques en Afrique de l'Ouest rend difficile la compréhension des implications potentielles du changement climatique pour la population et l'économie du Burkina Faso.

Des études sur l'**évaluation de la vulnérabilité et des capacités d'adaptation à la variabilité climatique** ont été réalisées dans le cadre du plan national d'adaptation (2015) et de ses études sectorielles. Ces études indiquent que l'agriculture et les ressources animales, la sylviculture/biodiversité et les ressources en eau sont les secteurs clés les plus vulnérables. Par ailleurs, les groupes les plus vulnérables sont les populations rurales pauvres, en particulier les femmes, les jeunes et les petits producteurs agricoles.



objectifs

LoCAL-Burkina Faso a pour objectif de contribuer au renforcement de la résilience climatique des communautés et des économies locales en **améliorant l'accès au financement et à l'action climatique au niveau local**. Il aide le pays et les autorités locales à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et à faciliter l'intégration verticale de la contribution déterminée au niveau national et du plan national d'adaptation, tout en contribuant à la réalisation des stratégies nationales de développement, en particulier pour ce qui concerne la promotion d'économies locales résilientes et de moyens de subsistance durables. LoCAL-Burkina Faso vise à atteindre ces objectifs comme suit :

- **Renforcer la capacité des autorités locales** du Burkina Faso à accéder au financement climatique pour la réalisation d'investissements d'adaptation au changement climatique.
- **Établir un mécanisme de transfert standard et internationalement reconnu, basé sur les performances des pays**, afin de canaliser les financements climatiques (nationaux et internationaux) vers les autorités locales.



accomplissements

- En 2019, le Burkina Faso a exprimé pour la première fois son intérêt pour le déploiement du mécanisme LoCAL et pour travailler avec trois autres pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Mali et Niger) afin de préparer et de soumettre **une proposition de financement au Fonds vert pour le climat (FVC) en partenariat avec la Banque ouest-africaine de développement (BOAD)** pour permettre un accès direct afin de piloter et de consolider LoCAL dans ces pays.
- **La conception de LoCAL-Burkina Faso** a été entreprise en 2019 et validée en septembre 2020 par de larges consultations des parties prenantes avec les principaux acteurs étatiques et non étatiques de la décentralisation, du changement climatique et de la finance.
- LoCAL-Burkina Faso s'efforce depuis lors de mobiliser davantage de ressources et de **promouvoir LoCAL dans le pays**, ainsi qu'au niveau international, en tant que mécanisme de financement standard et reconnu pour canaliser le financement climatique en faveur de l'adaptation menée au niveau local. Le Burkina Faso est devenu **signataire de la déclaration ministérielle de LoCAL** en 2021 et a depuis soutenu le positionnement de LoCAL en tant qu'initiative à long terme des pays les moins avancés (PMA) soutenant la mise en œuvre de la Vision 2050 des PMA.
- Pour aider le Burkina Faso à comprendre le changement climatique et ses impacts potentiels, un **exercice de réduction d'échelle climatique** a été entrepris par LoCAL en 2021. La réduction d'échelle permet aux modèles climatiques de se concentrer sur la variabilité du climat au niveau local, ce qui permet d'identifier les risques actuels et futurs dans les différentes localités du pays. Les principales parties prenantes étaient l'Office météorologique national, le Centre ouest-africain de services scientifiques sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres et l'Institut géographique du Burkina Faso.
- Grâce à un financement mondial, la **phase I du projet pilote** LoCAL a été lancée avec trois collectivités locales à la fin de 2021. Un protocole d'accord avec le ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique a été signé en 2022 pour transférer la tranche des subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP) via le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE). Une lettre d'accord a ensuite été signée avec le FIE pour opérationnaliser le mécanisme, mobiliser les principales parties prenantes et fournir l'assistance et le soutien nécessaires aux communes pilotes pendant le déploiement des SRCBP. Les principales parties prenantes sont le Conseil national du développement durable et son secrétariat permanent, la direction générale des autorités locales au sein du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale, et la direction générale du développement territorial.



Burkina Faso



accomplissements

- Un décret ministériel établissant le **Comité technique LoCAL** pour assurer la supervision et la gouvernance globale de LoCAL-Burkina Faso a été signé en juillet 2022.
- À la suite de consultations nationales, trois autorités locales de trois régions différentes ont été sélectionnées en fonction de leur exposition aux menaces du changement climatique ainsi qu'à la forte dégradation des ressources naturelles et à la pression exercée sur celles-ci, exacerbées par la crise actuelle des déplacements internes. Les trois communes sont Saponé dans la région Centre-Sud, Loumbila dans la région Plateau-Central et Pabré dans la région Centre.
- En dépit des retards mineurs, des protocoles d'accord ont été signés entre les communes sélectionnées et le FIE pour formaliser leur participation au projet pilote LoCAL et garantir le respect des normes LoCAL, tout en prévoyant les modalités de transfert des SRCBP. Le **premier cycle d'investissements a été mis en œuvre** conformément au plan jusqu'en 2023 dans les trois communes sélectionnées.
- **Une assistance technique a été fournie au FIE pour soutenir l'opérationnalisation du système LoCAL SRCBP** conformément au document de conception. L'élaboration d'un manuel SRCBP a été finalisée — après la réalisation d'une évaluation de référence des conditions minimales — pour que le FIE et les communes puissent assurer un déploiement harmonieux du cycle SRCBP, y compris la première évaluation annuelle des performances (à réaliser en 2024).
- **Une assistance technique directe a été fournie aux trois collectivités locales pilotes** afin d'identifier les risques et les réponses à apporter au changement climatique. Les plans de développement locaux ont été examinés afin d'évaluer leur niveau d'intégration des considérations relatives au changement climatique et leur éligibilité au financement via les SRCBP. Un soutien personnalisé en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique a ensuite été mobilisé — en particulier, une formation et un renforcement des capacités sur l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité, l'intégration des SRCBP et l'utilisation du manuel d'évaluation annuelle des performances et de l'outil d'évaluation du cadre d'adaptation au changement climatique (ACCAF).

Au cours de sa première année de mise en œuvre, LoCAL a permis aux trois communes de :

- Créer des jardins nutritifs et construire des périmètres maraîchers sécurisés
- Construire des forages pour la production maraîchère équipés de panneaux solaires et de réservoirs d'eau
- Réhabilitation des plaines rizicoles
- Assurer le renforcement des capacités des parties prenantes en matière de gestion des ressources naturelles et de techniques agricoles intelligentes



voie à suivre

- En 2024, entreprendre l'évaluation annuelle des performances pour le cycle 2023, pour lequel les parties prenantes concernées ont déjà été formées et préparées.
- Soutenir la mise à jour des plans de développement municipaux afin d'intégrer davantage le changement climatique dans la planification du gouvernement local.
- Suivi et soutien de la mobilisation financière et de l'accès direct au FVC et au Fonds d'adaptation pour consolider le projet pilote.
- Signer de nouvelles conventions de subvention pour le cycle 2024.



Cambodge



contexte

Avec un taux de pauvreté élevé et une économie essentiellement agricole influencée par le comportement hydrologique des systèmes fluviaux du Tonle Sap et du Mékong, le Cambodge est classé **parmi les pays les plus vulnérables au climat dans le monde** et devrait connaître une augmentation des variations et de l'intensité des précipitations. Plus de 2 millions de ménages agricoles, soit plus de 8 millions de personnes, dépendent du climat pour leur subsistance. Les communautés et les écosystèmes côtiers seront affectés par l'élévation du niveau de la mer. Les zones de basse altitude seront de plus en plus exposées aux inondations, tandis que les zones plus élevées connaîtront probablement davantage de sécheresses. L'augmentation de la température et de l'humidité peut créer des conditions de risque accru pour la santé humaine et une exacerbation des maladies dans les cultures et le bétail. Ces changements amplifieront et aggraveront les défis déjà existants en matière de développement.

Au cours des dernières années, le gouvernement cambodgien a mis en place **un cadre politique adapté**, avec plus de 21 agences publiques placées sous la direction d'un comité national sur le changement climatique administré par le département du changement climatique du ministère de l'environnement. Dans ce cadre, le dernier plan stratégique national de développement rationalise les stratégies et les plans d'action sectoriels en matière de changement climatique afin d'orienter la réponse du pays au changement climatique au cours de la prochaine décennie, y compris au niveau local. Les contributions actualisées déterminées au niveau national du Cambodge mettent davantage l'accent sur les mesures d'adaptation dans les secteurs vulnérables, à savoir l'agriculture et les ressources en eau, la sylviculture, les zones côtières et la santé humaine.

L'élaboration d'un plan national d'adaptation pour objet de renforcer les processus d'adaptation au changement climatique en cours via une programmation et une mise en œuvre intersectorielles aux niveaux national et infranational ; cela devrait éclairer les futures stratégies de lutte contre le changement climatique, les cadres de financement, ainsi que la planification et la budgétisation du développement national.



objectifs

L'objectif de l'initiative LoCAL-Cambodge, le **projet Gouvernements locaux et changement climatique (LGCC)**, est de démontrer le rôle des gouvernements locaux dans la promotion de la résilience au changement climatique et d'identifier des moyens pratiques d'intégrer la résilience au changement climatique dans les systèmes de planification et de financement infranationaux. Les principaux résultats du projet et les réalisations correspondantes sont les suivants :

- **Sensibilisation accrue** au changement climatique et aux mesures potentielles d'adaptation et de renforcement de la résilience au sein des gouvernements infranationaux et des communautés locales.
- **Intégration** de stratégies intersectorielles fondées sur l'analyse pour renforcer la résilience au changement climatique dans les plans et programmes d'investissement infranationaux.
- **Systèmes et procédures d'intégration** de la résilience au changement climatique dans les systèmes de gestion des dépenses publiques des administrations infranationales, et ce, d'une manière durable sur le plan budgétaire, éprouvée et disponible pour une mise à l'échelle.
- **Les lignes directrices nationales** pour la gestion des dépenses publiques infranationales (par exemple, la planification budgétaire infranationale et annuelle, la programmation des investissements, le cadre de dépenses à moyen terme) facilitent l'intégration de la résilience au changement climatique, en particulier via des actions de coopération entre les conseils et administrations des districts/communes et des communes/sangkats.



accomplissements

- **Le Cambodge et le Bhoutan ont été les premiers pays sélectionnés par LoCAL** pour piloter des subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP) ; leurs efforts ont permis de valider l'approche. La phase I du LGCC a été lancée dans trois administrations locales de la province de Takeo : La commune de Doun Keo et les districts de Bati et Borei Chulsar.
- Le Cambodge est passé avec succès à la phase II (2016-2019). L'extension a été mise en œuvre en partenariat avec le Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation (ASPIRE) du Fonds international de développement agricole, qui soutient les infrastructures productives adaptées au climat dans 50 districts, et le programme de renforcement des moyens de subsistance résilients du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). **La phase II du programme a bénéficié à 32 districts dans 8 provinces** dans le cadre d'ASPIRE.
- Le Secrétariat du Comité national pour le développement démocratique subnational (NCDD-S) a été désigné en 2015 comme entité nationale de mise en œuvre du Fonds vert pour le climat (FVC). Avec le soutien de UNCDF, l'accréditation du NCDD-S a été approuvée par le Conseil du FVC en 2019, devenant ainsi la **première entité nationale de mise en œuvre du FVC au monde à traiter avec les gouvernements locaux**. La LoCAL aide le NCDD-S à préparer une proposition de financement au titre de la procédure d'approbation simplifiée (SAP) auprès du FVC afin de poursuivre l'extension du mécanisme dans le cadre de la phase III. Dans le cadre de la formulation de la proposition, le NCDD-S a organisé un atelier de démarrage avec les parties prenantes et a bénéficié d'un soutien pour examiner les projets climatiques antérieurs, la justification climatique, la méthodologie du district et la sélection. Des consultations des parties prenantes ont également été menées aux niveaux national et local. La proposition devrait être soumise au FVC au cours du premier trimestre 2024. Une proposition de préparation pour le développement d'un fonds climatique sous-national afin d'accélérer l'action climatique locale au Cambodge a également été soumise au FVC, avec le soutien de LoCAL.



Cambodge



accomplissements

- Des initiatives ont été prises pour **améliorer l'intégration de l'adaptation au changement climatique**, notamment l'adoption d'un nouvel outil de cartographie de la vulnérabilité climatique (avec formation des autorités locales concernées) et l'alignement des classements sur un indice de vulnérabilité au changement climatique pour sélectionner de nouveaux partenaires locaux potentiels (qui fait partie du cadre national de suivi et d'évaluation du changement climatique), ainsi que des évaluations de performance dans des districts ciblés qui permettent de transférer de nouveaux cycles de SRCBP. LoCAL a également contribué à l'élaboration des politiques du NCDD-S en matière de garanties environnementales et sociales et de genre, à la préparation d'un manuel de subventions basées sur les performances et à l'identification d'un projet de partenariat pour un approvisionnement en eau adapté au climat dans un district de Battambang avec K-Water et le ministère coréen de l'aménagement du territoire et des transports.
- Le Cambodge a été sélectionné par UNCDF et le World Resources Institute comme l'un des trois pays pilotes **pour tester le cadre d'évaluation de l'adaptation au changement climatique** (ACCAF) afin de contrôler la mesure dans laquelle les programmes nationaux de LoCAL contribuent à accroître la résilience et le renforcement des capacités d'adaptation. Le pays étend le programme ACCAF à d'autres districts LGCC.
- Avec le soutien financier du ministère coréen de l'environnement, le programme **Scaling Up Climate Resilience Grants in Cambodia : Innovative Decentralized Water Solutions to Provide Safety and Resilience for Residential Water Systems** Solutions innovantes décentralisées pour la sécurité et la résilience des systèmes d'eau résidentiels) soutient les gouvernements locaux dans la mobilisation des investissements des secteurs public et privé dans des projets susceptibles de générer des flux de trésorerie grâce aux tarifs de l'eau et aux frais d'utilisation. La mise en œuvre a commencé en 2020 ; le cadre de partenariat privé-public a été établi en 2022 pour soutenir le financement et l'exploitation d'un système d'approvisionnement en eau dans la province de Battambang. En décembre 2023, la construction du système d'approvisionnement en eau de Basak a été achevée et un contrat pour la gestion et l'exploitation du système a été signé entre le district de Rukkhakiri et un investisseur du secteur privé.



mesures d'adaptation et investissements

Au total, **538 mesures d'adaptation ont été financées par les SRCBP**. Sur les 538 projets financés, 450 sont des **projets d'infrastructure à petite échelle** qui concernent principalement la construction de routes/ponts surélevés et la rénovation/construction de routes rurales/agricoles ; la restauration/protection de canaux d'irrigation ; et la réhabilitation/construction de vannes d'eau, de systèmes d'égouts et d'étangs communautaires. Plusieurs **activités de renforcement des capacités et de sensibilisation** ont également été soutenues, notamment en ce qui concerne les causes et les effets du changement climatique (tant pour les autorités locales que pour les communautés), les pratiques agricoles résistantes au climat (variétés de riz améliorées, bonnes pratiques agricoles, élevage bovin, etc.), la santé et l'assainissement (prévention des maladies transmises par le changement climatique, hygiène personnelle, etc.



enseignements tirés

- Les gouvernements locaux disposent de capacités suffisantes pour prendre des mesures simples de lutte contre le changement climatique, mais il est nécessaire de les **développer davantage**, notamment en renforçant les systèmes de gestion des dépenses publiques, ainsi que le suivi et l'évaluation de l'adaptation au changement climatique au niveau local.
- Des systèmes plus intelligents sont nécessaires pour faciliter le passage à l'échelle, et davantage de partenariats sont nécessaires pour garantir un changement durable au niveau local.
- **Changer les attitudes, les comportements et les pratiques des gens est généralement complexe**, en particulier en ce qui concerne le changement climatique, en raison de son imprévisibilité, du manque de données précises et de l'incertitude quant au succès des technologies et des pratiques innovantes. La participation des gouvernements infranationaux et des communautés locales est essentielle pour garantir des résultats en matière d'adaptation au niveau local.
- **Les sous-projets d'infrastructure sont généralement plus attrayants** pour les gouvernements infranationaux et les communautés locales que les mesures d'adaptation douces, en raison des avantages multiples et immédiats qu'ils procurent. Les approches « hard » et « soft » sont complémentaires et leur application garantit la compréhension du changement climatique au sein des structures décisionnelles locales et des communautés qui évaluent les vulnérabilités locales, les capacités locales et les mesures sur le terrain.
- Un concept et une approche novateurs et ambitieux tels que les SRCBP nécessitent un **soutien politique à long terme**. Pour ce faire, il est nécessaire de mener des actions de sensibilisation et de partage des connaissances afin d'informer les décideurs politiques à l'aide d'éléments probants provenant du terrain.



voie à suivre

- Le Cambodge étendra la mise en œuvre de la phase III de LoCAL. Conformément à la note conceptuelle soumise au FVC, quelque 15 districts peuvent bénéficier des SRCBP financés par le FVC via le système de transfert fiscal existant.
- Étant un des cinq pays ciblés par une initiative conjointe de UNCDF et du Programme des Nations Unies pour le développement sur le renforcement de la gouvernance du financement climatique pour promouvoir une résilience climatique inclusive en Asie-Pacifique, le Cambodge bénéficiera d'une assistance technique et d'un soutien au renforcement des capacités pour institutionnaliser et étendre le mécanisme LoCAL à l'échelle nationale, tout en garantissant la qualité et les normes LoCAL.
- Étant un des cinq pays ciblés par une initiative conjointe de UNCDF et du Programme des Nations Unies pour le développement sur le renforcement de la gouvernance du financement climatique pour promouvoir une résilience climatique inclusive en Asie-Pacifique, le Cambodge bénéficiera d'une assistance technique et d'un soutien au renforcement des capacités pour institutionnaliser et étendre le mécanisme LoCAL à l'échelle nationale, tout en garantissant la qualité et les normes LoCAL.



Gambie



contexte

La **fragilité du profil économique et social de la Gambie la rend particulièrement vulnérable à un certain nombre de chocs potentiels**, notamment le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes. En 2014/2015, le double choc de la sécheresse et de l'épidémie d'Ebola a entraîné une hausse des taux d'insécurité alimentaire et une augmentation des migrations vers les zones urbaines ou vers l'étranger, en particulier l'Europe. On estime que 57 % de la population gambienne vit aujourd'hui dans les zones urbaines. La Gambie a besoin d'aide pour changer de paradigme et créer des institutions démocratiques efficaces. La création d'emplois et l'inclusion sociale sont essentielles pour atteindre cet objectif.

Les effets du changement climatique devraient exercer une pression considérable sur les systèmes naturels et sociétaux du pays, la diminution des précipitations devant intensifier la salinisation et l'acidification des sols de plaine dans l'ensemble du pays, affectant les sols peu productifs ou les sols les plus exposés aux facteurs de stress climatiques. La Gambie s'est engagée à faire progresser son plan national d'adaptation et entend **passer d'une planification et d'une mise en œuvre de l'adaptation basées sur des projets à une approche intégrée**, en mettant l'accent sur les secteurs économiques et les groupes sociaux vulnérables (notamment les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les communautés locales) ainsi que sur les écosystèmes. LoCAL-Gambie s'aligne sur ces objectifs et y répond.



objectifs

LoCAL-Gambie est une des trois composantes du programme Emplois, compétences et finances pour les femmes et les jeunes en Gambie (JSF) financé par le 11e Fonds européen de développement. Le programme vise à stabiliser la situation économique, sociale et sécuritaire du pays pendant sa transition démocratique en facilitant l'inclusion sociale et l'emploi des jeunes et des femmes, en mettant l'accent sur la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre le changement climatique. Il atteindra cet objectif via deux composantes :

- Création d'emplois pour les jeunes, les femmes et les communautés locales et égalité d'accès au développement des compétences professionnelles
- Amélioration de l'accès au financement

Les activités menées dans le cadre de la première composante, avec l'approche LoCAL de subvention à la résilience climatique basée sur la performance (SRCBP), **visent à créer des emplois, en particulier dans l'économie verte**. Les autorités et les communautés locales sont assistées dans le cadre de l'identification des besoins dans les secteurs prioritaires et la planification des investissements y afférents. Un soutien est apporté pour augmenter le nombre, la qualité et l'accessibilité des programmes de formation professionnelle proposés aux jeunes et aux femmes. Les activités du deuxième volet facilitent l'accès des micro, petites et moyennes entreprises aux services financiers, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes. Des partenariats public-privé sont mis en place pour la création d'emplois et le développement économique au niveau local.



accomplissements

- Après des missions techniques et une réunion consultative pour rédiger et valider la conception de LoCAL en 2017, le programme **JSF a été officiellement lancé en octobre 2018**, avec notamment la mise en place du comité national de pilotage JSF et du comité technique LoCAL. Au premier semestre 2019, un protocole d'accord a été signé entre UNCDF et le ministère des Terres et des Gouvernements régionaux (MoLRG) et le ministère des Finances et des Affaires économiques pour le déploiement du mécanisme LoCAL et des SRCBP y afférentes.
- Une lettre d'accord a été signée entre UNCDF et le MoLRG afin de fournir au ministère un soutien opérationnel pour une mise en œuvre réussie des activités LoCAL/JSF, y compris un soutien au développement des **capacités des principales structures de gouvernance**. Une lettre d'accord a également été signée avec le Bureau de l'auditeur général afin de fournir des conseils, une formation et une supervision aux circonscriptions en matière de bonne gouvernance et de gestion financière ; dans le cadre de cet accord, un soutien est apporté aux audits annuels des circonscriptions sur l'exécution du budget, l'utilisation des fonds et la conformité avec la gestion nationale des finances publiques.
- Depuis, 32 comités de développement de quartier (CDQ) dans les régions de North Bank, Lower River, Central River North et Central River South ont été assistés dans le cadre de l'identification des priorités liées au climat, et de la préparation et de la **finalisation des plans d'investissement pour l'adaptation au changement climatique et les activités y afférentes de travail rémunéré**. Cinq cycles SRCBP ont été organisés jusqu'à présent, avec un feedback positif sur le respect des conditions minimales et des mesures de performance.
- Grâce à des programmes de travail rémunéré, le **programme a créé 6 607 emplois temporaires équivalents temps plein**, occupés à 25 % par des femmes adultes et à 75 % par des jeunes.
- En partenariat avec le département du développement communautaire, le programme JSF a mené des activités visant à sensibiliser les quartiers cibles et leurs communautés au programme, au mécanisme LoCAL et au menu d'investissement, aux opportunités d'emploi à générer via des activités rémunérées et, de manière générale, à l'adaptation au changement climatique. Au total, **2 449 participants ont été sensibilisés aux opérations du mécanisme** dans les quatre régions depuis le lancement de LoCAL.
- UNCDF, en partenariat avec le Centre de Suivi Écologique (CSE), a continué à fournir **une assistance technique pour l'évaluation des risques climatiques et la conception d'un système d'information local pour l'adaptation (LISA)**. Les évaluations des risques climatiques ont été finalisées pour les huit premières circonscriptions ; elles serviront de modèle à reproduire lorsque le mécanisme SRCBP sera étendu à d'autres circonscriptions. Les évaluations fournissent des informations sur les risques climatiques, les vulnérabilités et les stratégies d'adaptation afin d'orienter la hiérarchisation des investisse-



Gambie



accomplissements

ments communautaires ; elles fourniront également des informations pour le développement ultérieur de LISA. La gestion de LISA a été transférée avec succès au ministère de l'environnement, à l'agence nationale de gestion des catastrophes et au bureau gambien des Statistiques.

- Une **délégation de haut niveau conduite par les ministres de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie a visité les sites des projets LoCAL** dans la région du Bas-Fleuve en mai 2021 pour comprendre comment LoCAL promeut des approches intégrées de l'adaptation. Le ministre de l'environnement, qui est un ambassadeur de LoCAL, a été en première ligne pour défendre le mécanisme LoCAL comme une solution efficace pour décentraliser le financement climatique et le renforcement de la résilience au niveau local.
- Le **gouvernement gambien a réitéré son engagement en faveur de l'adaptation au changement climatique lors de la réunion du comité de pilotage national** d'avril 2022, en s'engageant à intensifier les activités de renforcement de la résilience existantes à l'aide de LoCAL dans le cadre de la nouvelle action LoCAL+ relevant du gouvernement. L'objectif principal de LoCAL+ est d'étendre les activités JSF existantes à 48 quartiers ainsi qu'aux régions Upper River et West Coast grâce au concours financier du Fonds d'adaptation. À cette fin, un nouvel accord de financement gouvernemental a été signé en juillet 2023 pour développer le mécanisme LoCAL en Gambie.



mesures d'adaptation et investissements

Au total, **101 projets d'adaptation menés au niveau local ont été mis en œuvre** depuis le début du programme, dont 41 ont été achevés en 2023. Les plans d'investissement ont été élaborés sur la base des priorités en matière d'adaptation au changement climatique définies dans le cadre de l'évaluation des risques climatiques. Les investissements ont porté sur la fourniture d'eau potable pour les humains et le bétail grâce à des forages alimentés par l'énergie solaire, des jardins horticolas, la construction de pontceaux pour améliorer l'accès aux marchés, aux écoles et aux hôpitaux, l'adoption accrue de l'agroforesterie et du reboisement pour améliorer la conservation de l'environnement, et des fermes d'horticulture avicole intégrées en tant qu'interventions prioritaires pour améliorer la résilience des communautés face au changement climatique. Toutes les interventions ont été mises en œuvre via des activités de travail rémunéré, principalement axées sur les femmes et les jeunes.



enseignements tirés

- Le **mécanisme LoCAL est clairement aligné sur la politique nationale de lutte contre le changement climatique de la Gambie** (2017). Les activités de LoCAL ont permis d'accélérer la mise en œuvre de la politique en renforçant la gouvernance et la coordination, en mettant en œuvre les besoins prioritaires en matière de capacités et en augmentant la mobilisation des ressources grâce à l'activation d'un code budgétaire distinct.
- **LoCAL fournit un mécanisme permettant d'identifier les dotations budgétaires nationales et infra-nationales destinées à répondre au changement climatique.** Il s'agit d'une première étape essentielle pour renforcer la mobilisation des ressources en vue de l'intégration du changement climatique. Il est également conforme aux initiatives du gouvernement visant à concevoir et à mettre en œuvre un système de codage et de notation du budget relatif au changement climatique afin de suivre, de contrôler et de rendre compte des dépenses liées au changement climatique, qui sont harmonisées avec le système intégré d'information sur la gestion financière.
- **L'évaluation annuelle des performances intégrée au mécanisme LoCAL est essentielle pour renforcer la capacité des structures gouvernementales locales.** Par exemple, les résultats de l'évaluation annuelle des performances des huit premières circonscriptions pilotes ont révélé des lacunes et des besoins importants en matière de capacités, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité, la gestion du budget, la tenue de registres et les plans de développement des circonscriptions. Grâce à LoCAL, les bonnes performances sont encouragées par une augmentation des allocations budgétaires, les progrès de chaque CMD font l'objet d'un suivi systématique et des améliorations significatives peuvent être apportées afin d'avoir un impact sur le développement des communautés et des quartiers.



voie à suivre

- La plate-forme LISA devrait aider les CDQ participants à renforcer leur planification de l'adaptation et leur sélection de plans d'investissement climatique grâce à un accès plus facile aux informations sur le climat. UNCDF continuera à fournir une assistance technique au ministère de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles pour la gestion de LISA avec les CDQ.
- Sur la base des résultats de l'évaluation annuelle des performances et de l'audit du cycle final du programme JSF, l'équipe de la facilité LoCAL continuera à renforcer les capacités des CDQ en matière de procédures de passation de marchés et de gestion financière, ainsi que de compréhension du mécanisme LoCAL, dans le cadre de la mise en œuvre du prochain cycle des SRCBP. Ce cycle devrait permettre de réaliser une trentaine de nouveaux investissements d'adaptation dans les zones cibles grâce à la nouvelle convention de financement du gouvernement.
- LoCAL continuera à travailler en étroite collaboration avec les principaux ministères pour aider la Gambie à obtenir des financements climatiques dans le cadre du système SRCBP, y compris avec le Fonds d'adaptation et d'autres sources de financement et partenaires.



Ghana



contexte

Le Ghana est confronté à la pression exercée par le climat sur l'eau et à la baisse des rendements, ce qui entraîne une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, ainsi que la perte des recettes nationales provenant des cultures de rapport telles que le cacao. Parmi les autres **vulnérabilités affectées par le changement climatique** figurent les migrations, qui exercent une pression sur les services urbains, la détérioration de la santé due à l'augmentation des maladies, les graves répercussions sur l'utilisation des terres entraînant une perte de biodiversité et de fertilité des sols, la dégradation des terres et l'augmentation de la déforestation, ainsi que l'exposition des groupes fragiles tels que les femmes et les jeunes aux effets du changement climatique. En 2013, le Ghana a lancé sa politique nationale en matière de changement climatique. Quatre domaines thématiques ont été identifiés pour traiter les questions d'adaptation au Ghana : l'énergie et les infrastructures, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que la préparation et la réponse aux catastrophes.

Plus de 80 % des catastrophes dans les assemblées métropolitaines, communales et de district (MMDA) sont liées au climat et affectent des secteurs clés de la croissance et de l'économie tels que l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ainsi que l'assainissement de l'environnement, l'approvisionnement en eau et la gestion de l'eau. Les lignes directrices de la Commission nationale de planification du développement (NDPC) relatives à la préparation des plans à moyen terme des MMDA intègrent donc les questions d'adaptation au changement climatique dans l'établissement des profils et la hiérarchisation des projets, sans toutefois fournir d'orientations claires.

Les contributions actualisées déterminées au niveau **national du Ghana comprennent 13 programmes d'action en matière d'adaptation** dans des secteurs économiques prioritaires, qui seront mis en œuvre entre 2020 et 2030, notamment en ce qui concerne l'utilisation durable des terres, y compris la sécurité alimentaire, les infrastructures résistantes au climat et le développement social équitable.



objectifs

L'objectif principal de LoCAL-Ghana est de **stimuler les économies locales et les opportunités d'emploi à court terme pour les jeunes, les femmes et les migrants de retour grâce à des investissements verts et résilients au climat**, de soutenir la transition des économies locales vers un développement vert et résilient au climat et de contribuer à la construction d'économies locales vertes et résilientes au climat au Ghana, en appliquant les principes et les solutions de l'économie circulaire et de l'agriculture intelligente face au climat aux voies de développement local. Trois résultats contribueront à la réalisation de cet objectif :

- **Renforcer les capacités des MMDA** (apprentissage par la pratique) dans la préparation d'un plan de développement économique local tenant compte des risques climatiques, participatif et sensible au genre.
- Mettre en place **des infrastructures/investissements locaux verts et résilients** (y compris ceux qui seront cofinancés par la diaspora) sous la supervision des MMDA, par le biais de programmes « argent contre travail » bénéficiant aux jeunes, aux femmes et aux rapatriés, et de la passation de marchés avec les petites et moyennes entreprises locales.
- Concevoir et déployer un système de subventions basé sur les performances qui peut être étendu et attirer diverses sources de financement, y compris le financement privé, le financement international et les fonds de la diaspora pour construire des économies locales résilientes.



accomplissements

- Le **projet pilote LoCAL (phase I) a débuté avec trois gouvernements locaux** en 2016 et a été entièrement aligné sur le District Assemblies Common Fund Responsiveness Factor Grant (DACF RFG), une subvention basée sur la performance transférée aux MMDA pour l'investissement dans le développement des infrastructures locales. La subvention LoCAL pour la résilience climatique basée sur les performances (SRCBP) constitue un complément moyen de 10 à 15 % de la DACF RFG.
- UNCDF, en partenariat avec SNV, a obtenu un financement du Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique afin de mettre en œuvre le projet **Boosting Green Employment and Enterprise Opportunities in Ghana (GrEEn)** à partir de 2020, qui inclut LoCAL dans son résultat 1. Dans le cadre du GrEEn, LoCAL-Ghana est passé à la phase II, avec une extension à 6 MMDA en 2021 et à 10 MMDA à partir de 2022. Le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2024.
- Avec le soutien du gouvernement norvégien, UNCDF a obtenu en décembre 2022 un financement pour le projet Promouvoir des économies locales vertes et résilientes au climat au Ghana. Le projet implique **l'application des principes et des solutions de l'économie circulaire et de l'agriculture intelligente face au climat aux voies de développement locales** et sera mis en œuvre dans six districts sur une période de deux ans. Les districts de l'année 1 sont le district de Fanteakwa North, le district d'Ada East et la commune d'Efutu ; les autres districts seront intégrés au cours de l'année 2 parmi les districts cibles du programme GrEEn financé par l'UE.
- En partenariat avec l'Institut coréen de l'environnement, LoCAL a finalisé un **rapport national sur l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité en intégrant la dimension locale**, en identifiant et en cartographiant les risques climatiques, l'exposition et les points chauds de la vulnérabilité aux niveaux infranational et local/municipal et en priorisant les actions et les investissements d'adaptation au changement climatique sur la base d'une analyse quantifiée et fondée sur des données probantes. Ce travail a servi de base à la mise en place d'un **système d'information local pour l'adaptation (LISA)** afin de fournir aux gouvernements locaux et aux communautés une plateforme conviviale — à intégrer à la plate-forme de données de développement du district — pour accéder à des informations pertinentes sur le climat. Le LISA a été testé et piloté dans les MMDA cibles en 2022 et a été déployé dans tous les districts de mise en œuvre de LoCAL au Ghana.



Ghana



accomplissements

- L'expérience de LoCAL a conduit à l'**inclusion d'indicateurs climatiques** dans le système SRCBP du Ghana ainsi qu'à l'inclusion de considérations sur le changement climatique dans la politique nationale de décentralisation et la stratégie nationale de décentralisation (2020-2024). Le Ghana a été en première ligne pour défendre la reconnaissance de LoCAL en tant qu'approche non marchande au titre de l'article 6.8 de l'accord de Paris, tant à Bonn qu'au cours de la COP28.
- LoCAL Ghana a réalisé son quatrième cycle SRCBP en 2022/2023, mis en œuvre via des programmes de travail rémunéré GrEEn. Pour le quatrième cycle du SRCBP, quelque [...] bénéficiaires ont été identifiés et formés par le partenaire de UNCDF, SOS Villages d'Enfants.
- Un **exercice de reconception a été lancé fin 2022 et achevé en 2023 pour évaluer les éléments techniques et les modalités de déploiement de LoCAL** en vue d'une plus grande extension dans les zones rurales et urbaines. Les principales caractéristiques évaluées comprennent la taille de l'allocation du SRCBP et le menu d'investissement, ainsi que le cadre général d'institutionnalisation du guichet SRCBP dans le DACF-RFG.
- **Les travaux préparatoires avec le Programme des Nations unies pour l'environnement sur le Fonds vert pour le climat sont en cours**, et la soumission pour une mise en œuvre élargie de l'adaptation fondée sur les écosystèmes et du SRCBP dans le nord du Ghana est prévue pour la fin de l'année 2023.



mesures d'adaptation et investissements

Depuis le début, **40 investissements d'adaptation au changement climatique bénéficiant directement à environ 94 500 personnes ont été réalisés dans 13 MMDA.**

- Les crêtes, les routes et les marchés ont été réhabilités, fortifiés ou améliorés pour **résister aux risques d'inondation** grâce à la construction de ponceaux et de systèmes de drainage. **L'accès aux services d'eau** a été construit pour les écoliers, les établissements de santé et les communautés.
- **Des activités de sensibilisation au changement climatique et des formations spécifiques** sur la prévention des feux de brousse, la prévention de l'érosion côtière et les systèmes d'alerte précoce ont été organisées dans tous les MMDA chargés de la mise en œuvre.
- Les activités ont été mises en œuvre via des programmes **« argent contre travail »** qui ont jusqu'à présent fourni à 669 personnes des emplois à court terme créés en 2023. En moyenne, en 2023, 638 bénéficiaires étaient inscrits sur les listes de paie pour chacun des trois mois de mise en œuvre des investissements dans les infrastructures.



enseignements tirés

- Il est essentiel de concevoir le **flux de fonds et le mécanisme SRCBP de manière à ce qu'ils s'alignent pleinement sur le système existant de transferts intergouvernementaux** et qu'ils suivent le cycle régulier de gestion des dépenses publiques. Au Ghana, les SRCBP sont entièrement alignées et liées au DACF RFG. Cela a permis (i) de faire progresser l'institutionnalisation du système SRCBP en tant que norme propre au pays pour le financement de l'adaptation au niveau infranational et (ii) d'intégrer les considérations relatives à l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les outils de décentralisation.
- Les MMDA ne disposent pas de connaissances suffisantes sur l'adaptation au changement climatique et sur les questions qu'elle soulève. **Des conseils et un renforcement des capacités sont nécessaires pour intégrer efficacement les données climatiques dans la planification et la budgétisation du développement d'infrastructures résilientes**, afin d'avoir un effet transformateur au niveau local et de stimuler ainsi le développement économique local.
- Les exercices de refonte sont utiles pour **réévaluer la faisabilité des caractéristiques de déploiement de LoCAL**. La portée géographique doit être renforcée, car LoCAL ne couvre que 5 % des MMDA du Ghana.



voie à suivre

- La préparation du déploiement national prévu (phase III), qui doit débuter en 2025, fait partie intégrante de la phase II. LoCAL fournira et soutiendra des conseils politiques, l'engagement des parties prenantes et les ajustements de conception nécessaires pour garantir que le pays puisse passer à la phase III après la fin du projet GrEEn de quatre ans.
- Le gouvernement du Ghana et LoCAL ont déployé LISA et poursuivent les synergies avec l'Agence de protection de l'environnement et le ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation pour la mise en œuvre du plan d'adaptation national et de la contribution déterminée au niveau national. LoCAL entreprendra des évaluations de la vulnérabilité au changement climatique dans 13 MMDA afin de permettre une prise de décision informée par les risques dans le cadre des plans de développement à moyen terme et des plans d'action annuels des MMDA.
- Avec le soutien de la Norvège, les principes de l'économie circulaire et de l'agriculture intelligente face au climat seront davantage intégrés dans les investissements de LoCAL et le soutien aux MMDA.



Îles Salomon



contexte

Les Îles Salomon, situées dans le Pacifique, comptent quelque 721 455 habitants. Il s'agit **d'un des pays les plus vulnérables au changement climatique**. L'évolution des conditions météorologiques devrait affecter ses communautés de différentes manières : perte de production agricole et de sécurité alimentaire, stress hydrique et insécurité, élévation du niveau de la mer et exposition aux catastrophes climatiques, modification des écosystèmes, perte de biodiversité et santé humaine.

Compte tenu du contexte de vulnérabilité et de risque climatique dans les Îles Salomon, LoCAL-Îles Salomon aborde les mesures d'adaptation et de résilience au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe liés au climat et les mesures de préparation aux catastrophes.



objectifs

Avec le soutien de la Nouvelle-Zélande et de l'Union européenne, UNCDF-LoCAL aidera les communautés locales des Îles Salomon à devenir plus résistantes au changement climatique grâce à des subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP), accompagnées d'une assistance technique et de renforcement des capacités pour les gouvernements locaux afin de mettre en place des actions sur le changement climatique. LoCAL fonctionnera via le système national de subventions basées sur la performance pour les gouvernements provinciaux, le Fonds de développement des capacités provinciales (PCDF).

LoCAL renforcera la résilience des communautés des Îles Salomon face au changement climatique et aux catastrophes en aidant les gouvernements provinciaux à améliorer les interventions d'adaptation au climat au niveau local, avec la mise en place d'un mécanisme financier efficace, basé sur la performance, inclusif et durable. Les résultats du programme seront les suivants :

- Amélioration de l'accès des gouvernements provinciaux au financement climatique afin de mettre en œuvre équitablement les investissements d'adaptation au changement climatique dans les Îles Salomon
- Un mécanisme plus robuste, plus inclusif et durable, transparent et basé sur la performance dans les Îles Salomon pour le financement de projets de résilience climatique, soutenu par de multiples donateurs.



accomplissements

En 2023, UNCDF a obtenu un financement de la part de ses partenaires de développement, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne, pour lancer LoCAL dans les Îles Salomon. Lors de la phase de démarrage en 2023, les gouvernements provinciaux ont reçu une formation d'introduction à LoCAL, à la gestion des finances publiques, au développement tenant compte des risques et aux garanties. UNCDF a également fait progresser le cadre LoCAL en finalisant un accord avec le gouvernement des Îles Salomon pour le transfert des SRCBP, et en complétant les orientations de base, y compris un menu d'investissement.



enseignements tirés

Le PCDF constitue une plate-forme solide pour la mise en œuvre des SRCBP et a développé une forte capacité à administrer des subventions basées sur la performance au niveau local. Les dispositions relatives à LoCAL ont été intégrées dans les cadres existants du PCDF, notamment un manuel opérationnel, un manuel d'évaluation des performances et des cadres de budgétisation et d'établissement de rapports.



voie à suivre

- LoCAL fonctionnera via le PCDF pour permettre aux neuf gouvernements provinciaux d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans leur travail, notamment par la planification de l'adaptation et le financement de projets d'adaptation au changement climatique, y compris l'infrastructure et les services locaux.
- LoCAL soutiendra la durabilité du PCDF et renforcera sa capacité à soutenir l'adaptation au niveau local. Il s'appuiera sur le système actuel en introduisant une analyse plus systématique des vulnérabilités au changement climatique ; il soutiendra les évaluations de la vulnérabilité et des risques au niveau provincial afin d'identifier les investissements les plus prioritaires en matière d'adaptation, en tenant dûment compte des groupes les plus vulnérables.



contexte

Avec l'augmentation des températures mondiales, la RDP Lao peut anticiper une modification des régimes pluviométriques, avec des tempêtes, des sécheresses et des inondations plus nombreuses et plus graves. Les **effets du changement climatique ont déjà de graves répercussions sur les moyens de subsistance et les conditions de vie des habitants du pays**. Les inondations et les tempêtes détruisent les infrastructures en emportant les rues, en endommageant les bâtiments ou en interrompant l'approvisionnement en électricité. Dans un avenir proche, on prévoit de mauvaises récoltes, un manque d'eau potable et d'eau d'irrigation, ainsi qu'une augmentation des maladies à transmission vectorielle telles que le paludisme ou la dengue. La vulnérabilité accrue aux effets négatifs du changement climatique est aggravée par un développement économique axé sur les ressources naturelles, comme la forte dépendance du pays à l'égard de l'exploitation minière et de la production d'hydroélectricité.

La RDP Lao est donc très vulnérable au changement climatique et intensifie son adaptation au niveau local, notamment par le biais de la stratégie nationale de croissance verte, de la contribution déterminée au niveau national et du plan d'adaptation national à venir. Le plan national de développement socio-économique et la stratégie nationale de croissance verte établissent clairement une vision à long terme du développement national et local qui place le rôle des administrations locales au centre de la gestion des ressources naturelles et de la réduction des vulnérabilités au changement climatique tout en s'adaptant au nouveau climat. Le neuvième plan national de développement socio-économique comprend plusieurs objectifs liés à la stratégie de décentralisation Sam Sang (Three Builds) du pays, notamment la réduction de la pauvreté, l'obtention du statut de village développé et le passage du statut de district pauvre à celui de district.



objectifs

L'objectif global du projet Gouvernance efficace pour les petites infrastructures rurales et la préparation aux catastrophes dans un climat changeant, dans lequel la phase pilote de LoCAL a été retenue, est d'améliorer **les systèmes administratifs locaux affectant la fourniture et l'entretien des petites infrastructures rurales** grâce à une prise de décision participative qui reflète les besoins réels des communautés et des systèmes naturels vulnérables aux risques climatiques. Dans le cadre de la phase II de sa conception, LoCAL-RDP Lao :

- Accentuera la sensibilisation aux changements climatiques au niveau local et renforcera les capacités
- Intégrera l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation des collectivités locales d'une manière participative et sensible à la dimension de genre.
- Accroîtra le financement mis à la disposition des collectivités locales pour l'adaptation au changement climatique



accomplissements

- Une **forme de mise en œuvre du mécanisme LoCAL** a été initiée dans le cadre du projet Gouvernance efficace pour les infrastructures rurales à petite échelle et la préparation aux catastrophes dans un climat changeant, qui est mis en œuvre par le ministère des ressources naturelles et de l'environnement (MoNRE), soutenu par le Programme des Nations unies pour le développement et financé par le Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial. UNCDF a fourni une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre des subventions des collectivités locales pour les infrastructures résistantes au climat, à savoir les **subventions résistantes au climat du Fonds de développement du district (DDF-CRG)**. Le projet était basé dans les communautés rurales de deux provinces, Saravane (huit districts) et Sekong (quatre districts), et visait à remédier aux limites des capacités techniques, humaines et financières du gouvernement pour planifier et mettre en œuvre efficacement des mesures de renforcement de la résilience.
- Le **réengagement du mécanisme LoCAL** en RDP Lao a commencé début 2021 avec une série de réunions de l'équipe d'assistance technique de UNCDF avec le MoNRE, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Finances, le ministère de la Planification et de l'Investissement, et d'autres partenaires de développement dans le pays.
- En 2020-2021, UNCDF a procédé à un **réexamen du mécanisme LoCAL** pour la RDP Lao et a identifié les premiers travaux préparatoires qui peuvent être entrepris dans le cadre d'une phase II ultérieure (2022-2026). L'objectif principal de la mission d'évaluation est de faire le point et de collecter des données sur les zones vulnérables au changement climatique.
- À la suite des résultats du scoping et sur la base de l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité du pays, UNCDF a rédigé un **document de conception pour le mécanisme LoCAL** comprenant des conditions minimales, un menu d'investissement et des mesures de performance afin de jeter les bases d'une transition vers une phase de transition et vers la phase II de LoCAL.
- Le projet de **document de conception pour la phase II de LoCAL-RDP Lao a été validé en mai 2022** par le gouvernement de la RDP Lao représenté par le MoNRE. Dans le cadre de ce processus, LoCAL a organisé une série d'ateliers de consultation avec les principales parties prenantes, y compris les agences gouvernementales locales, au cours de l'année 2022. L'objectif principal de ces consultations était de présenter le projet de document de conception et de recevoir des commentaires et des suggestions de la part des parties prenantes nationales et locales.
- En 2023, LoCAL a organisé une formation de cinq jours à Vientiane pour présenter la méthodologie d'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité ainsi que les composantes du cycle LoCAL afin de **faciliter une compréhension plus approfondie du mécanisme et de préparer sa future mise en œuvre**. Des représentants des ministères et des gouvernements infranationaux (districts et provinces) ont participé à l'atelier.



mesures d'adaptation et investissements

Au total, **29 petites infrastructures hydrauliques rurales** (approvisionnement en eau, irrigation et gestion des zones humides ; ponts et ponceaux) ont été développées au cours des trois exercices fiscaux entre 2014/15 et 2016/17 (phase I de LoCAL). Les administrations de district ont dirigé le processus de développement des infrastructures, en adoptant une approche participative et ascendante et en suivant les processus de gestion des dépenses publiques guidés par les lignes directrices, les instructions et les manuels du DDF-CRG.



enseignements tirés

- L'approche de l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité (CRVA) est un outil efficace pour impliquer la population dans le projet, permettant une perspective locale qui peut être traduite dans les plans d'utilisation des terres.
- La CRVA soutient une approche participative, qui est essentielle pour garantir l'appropriation et la durabilité future des investissements et des approches de leur sélection et de leur conception — bien que l'entretien de l'investissement continue d'être perçu comme relevant de la responsabilité du gouvernement. Les sites de projets à petite échelle ne présentent pas de risque particulier pour la dimension environnementale de la durabilité.
- L'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau profite aux femmes, compte tenu de leurs tâches ménagères et agricoles, et à tous les groupes ethniques isolés qui sont touchés de manière disproportionnée par les pénuries d'eau, tant pour les usages domestiques qu'agricoles.
- Les activités de développement des capacités ne suffisent pas à garantir une augmentation durable des capacités au fil du temps : les capacités individuelles et organisationnelles doivent être mises en commun au niveau du district pour soutenir l'intégration des activités entre les secteurs. Cela nécessite une coordination accrue au niveau national avec un soutien interministériel fort pour soutenir une approche d'équipe multidisciplinaire au niveau local.
- L'ancrage du mécanisme dans une structure de coordination existante (par exemple, le programme de réforme de la gouvernance et de l'administration publique) est essentiel pour garantir la durabilité et la coordination institutionnelle à l'avenir.
- La rotation du personnel au niveau des projets et des districts est un obstacle au progrès et à la mémoire institutionnelle, réduisant la capacité à communiquer et à diffuser les bonnes pratiques.
- L'engagement des parties prenantes et de la communauté permet d'améliorer la coordination au niveau du village.



voie à suivre

- LoCAL soutiendra la mise en œuvre d'un nouveau cycle de SRCBP à partir de 2024, en s'appuyant sur la note de conception révisée. Il s'agira notamment d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités pour intégrer le changement climatique dans les plans et les budgets des districts, ainsi que d'une formation sur LoCAL, l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité, et la réalisation de l'évaluation annuelle des performances.
- LoCAL continuera à soutenir les activités de mobilisation des ressources avec les donateurs nationaux et externes concernés afin d'assurer une transition réussie vers la phase II.



Lesotho



contexte

Le changement climatique affecte le Lesotho de plusieurs manières : retard de la saison des pluies, provoquant de graves sécheresses et des pénuries d'eau potable ; vagues de chaleur ; périodes de sécheresse pendant la saison de croissance, réduisant la production alimentaire ; et gelées fortes et irrégulières — **tous ces facteurs entraînant une grande vulnérabilité pour les ménages**. Les secteurs déclarés vulnérables aux effets prévus du changement climatique sont l'agriculture, la sylviculture, la santé, la culture et le patrimoine historique.

Le Lesotho reconnaît que le changement climatique constitue une menace sérieuse pour son plan de développement et pour l'avenir de ses moyens de subsistance et de l'une de ses principales sources de revenus : l'eau. La deuxième communication nationale du Lesotho à la conférence des parties (2013) indique que les scénarios prévus suggèrent que la réduction des précipitations dans les régions méridionales du pays, associée à l'augmentation des températures, aura des répercussions négatives sur les ressources en eau et l'agriculture, en particulier. La réduction prévue de la période de végétation due à l'arrivée tardive des pluies aura également des conséquences négatives sur les pâturages et la production de bétail, avec un impact négatif correspondant sur les moyens de subsistance de la laine et du mohair.

Le service météorologique du Lesotho, l'autorité nationale désignée du pays, a évoqué la **faiblesse du financement des initiatives de lutte contre le changement climatique dans le pays**. La plupart des interventions en cours dans le domaine du changement climatique sont financées par des donateurs. Le service météorologique a souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes pour faciliter l'accès direct aux fonds climatiques internationaux afin de promouvoir la résilience dans tous les secteurs, en particulier au niveau communautaire.

La demande de décentralisation et de ressources pour agir sur la vulnérabilité au niveau communautaire a conduit le gouvernement à publier une politique de décentralisation afin de permettre aux conseils de district et aux conseils communautaires de planifier et de gérer leur développement. **L'adaptation au changement climatique fait partie du mandat principal des conseils communautaires**, au même titre que l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles et le développement des infrastructures.



objectifs

Le résultat global de LoCAL-Lesotho est d'**améliorer la résilience au changement climatique des communautés dans les conseils sélectionnés** et de contribuer à l'un des piliers du plan de développement du pays : **inverser la dégradation de l'environnement et s'adapter au changement climatique**.

Les **objectifs** sont (i) un transfert accru de financements climatiques aux gouvernements locaux par le biais d'institutions et de systèmes nationaux pour renforcer l'adaptation et la résilience au changement climatique de manière vérifiable, et (ii) un mécanisme national normalisé et reconnu qui favorise l'accès direct aux financements climatiques internationaux. Quatre **objectifs résultats** sont envisagés : (i) une adaptation au changement climatique inclusive et responsable est intégrée dans la planification des conseils locaux ; (ii) le gouvernement, les autorités locales et la population sont sensibilisés à la planification de l'adaptation et de la résilience et leurs capacités en la matière sont améliorées ; (iii) un mécanisme de financement national efficace des SRCBP est établi et opérationnel, fournissant un financement supplémentaire aux conseils communautaires ciblés ; et (iv) l'expérience et les leçons tirées sont consolidées et partagées.



accomplissements

- Le système des SRCBP a été conçu avec succès et est entièrement **aligné sur le précédent programme d'approfondissement de la décentralisation (DDP)**, qui avait mis en place un système de subventions en capital basé sur la performance, associé à un soutien au développement des capacités.
- Le gouvernement du Lesotho et UNCDF ont défini les modalités de LoCAL-Lesotho, y compris les accords de financement, l'éligibilité et les conditions minimales d'accès, les critères d'allocation, les flux de financement et les rapports. Le cadre institutionnel et les rôles des parties ont été définis. Les modalités sont décrites dans le protocole d'accord signé en octobre 2017, qui fournit le **cadre de LoCAL-Lesotho** et établit le financement et la gestion de LoCAL.
- **Quatre conseils communautaires ont été sélectionnés pour piloter l'approche dans le district de Mhale's Hoek au Lesotho** : Khoelenya, Lithipeng, Qhoasing et Senqunyane.
- Le **premier cycle des SRCBP a été remis aux quatre conseils communautaires pilotes en 2020**. Pour préparer le déploiement des SRCBP, des formations en ligne et en personne ont été organisées pour le personnel des administrations locales et d'autres fonctionnaires nationaux afin de s'assurer qu'ils étaient en mesure d'utiliser les orientations de LoCAL, qu'ils avaient une compréhension de base du cadre et qu'ils comprenaient parfaitement les éléments de conception de LoCAL-Lesotho, en particulier les indicateurs d'évaluation des performances (c'est-à-dire les conditions minimales et les mesures des performances).
- **Les équipes de mise en œuvre, les ministères de tutelle et les organisations non gouvernementales ont bénéficié d'un soutien au renforcement des capacités en matière d'intégration du changement climatique et de plans d'adaptation**. L'objectif était d'améliorer la sensibilisation et les capacités en matière de changement climatique, d'impacts, de risques, de vulnérabilités, d'adaptation et de planification de la résilience, ainsi que de permettre aux conseils communautaires d'intégrer le changement climatique dans les plans de développement d'une manière participative et sensible à la dimension de genre.
- À la suite de la première évaluation annuelle des performances, une série de **mesures ont été mises en place pour garantir la conformité et des performances adéquates lors du déploiement du deuxième cycle des SRCBP**. Par exemple, les conseils communautaires devaient présenter des preuves que leurs plans d'adaptation avaient été approuvés par le conseil et que la direction avait donné suite aux recommandations formulées par l'Auditeur général dans ses rapports précédents.



Lesotho



accomplissements

- Le Bureau de l'Auditeur général a exécuté un audit des états financiers de LoCAL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 ; les gouvernements locaux ont reçu une opinion d'audit claire et sans réserve.
- La **Banque africaine de développement a, via le Fonds africain pour le changement climatique, approuvé un financement contribuant à la mise en œuvre de la phase pilote de LoCAL-Lesotho** ; cela permet aux quatre gouvernements locaux pilotes de continuer à utiliser le mécanisme jusqu'en 2023 et de mettre en œuvre des investissements d'adaptation par l'intermédiaire des SRCBP.
- En 2022, une série d'**activités de formation et de renforcement des capacités a accompagné le déploiement du deuxième cycle des SRCBP**. Il s'agissait notamment d'une session de formation de deux jours sur la gestion des finances publiques, d'une formation du conseil communautaire sur le changement climatique afin de soutenir le processus de planification de l'adaptation, et d'une formation sur la planification participative communautaire afin de renforcer les capacités et les compétences des membres de l'équipe technique du district.
- UNCDF et la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) ont signé un accord en décembre 2022 pour **utiliser LoCAL et son système SRCBP pour le projet de gestion intégrée des bassins versants (ICM) de la GIZ** afin d'éviter les doublons et la création de systèmes parallèles pour le financement infranational au Lesotho. Le partenariat a pour objet d'aider le gouvernement du Lesotho à aligner le financement d'ICM sur le processus de décentralisation via le mécanisme LoCAL, conformément à la gestion des bassins versants et aux processus de planification du développement. Sur la base de cet accord, 10 conseils communautaires — 4 utilisant déjà LoCAL dans le district de Mhale's Hoek et 6 dans les districts de Thaba Tseka, Mokhotlong, Maseru et Leribe — ont été sélectionnés pour la mise en œuvre d'activités d'ICM via le mécanisme LoCAL en 2023.
- Un amendement à la convention de subvention en capital et à la lettre d'accord a été signé en novembre 2023 pour permettre l'extension du système LoCAL SRCBP à six conseils communautaires supplémentaires dans cinq districts **pour la mise en œuvre d'interventions de GIC par le biais du mécanisme LoCAL en 2024/2025**.
- La deuxième évaluation annuelle des performances a été réalisée en avril-juillet 2023 dans les quatre conseils communautaires du district de Mhale's Hoek. Dans l'ensemble, le score de performance s'est amélioré de 20 points de pour cent par rapport à l'année précédente.
- Des préparatifs sont en cours pour faciliter la mise en œuvre du prochain cycle des SRCBP, notamment la signature d'accords de participation standard avec les conseils, l'ouverture de comptes bancaires et les transferts de subventions du niveau central au niveau local.
- LoCAL, l'ICM et le ministère de l'administration locale et des chefferies, des affaires intérieures et de la police ont organisé un atelier de formation pour les nouvelles équipes de district en juin 2023 afin d'initier les participants au mécanisme LoCAL et à la gestion des finances publiques. Au total, 97 participants ont assisté aux deux sessions, avec une participation féminine de 53 % à Maseru et de 60 % à Leribe. L'atelier a également abordé l'approche [ReNOKA](#) (nous sommes une rivière) d'ICM.



mesures d'adaptation et investissements

- Le premier cycle des SRCBP a financé la protection climatique de neuf infrastructures liées à l'eau et d'une infrastructure de gestion des parcours dans les quatre conseils communautaires pilotes, **permettant à plus de 1 800 personnes**, d'avoir accès à de l'eau propre, en particulier en période de sécheresse prolongée et d'assèchement des sources d'eau.
- Le deuxième cycle des SRCBP a financé **sept infrastructures d'approvisionnement en eau propre et fiable dans les quatre conseils, au bénéfice de quelque 4 904 personnes**.



enseignements tirés

- Les communautés et leurs conseils expriment de plus en plus leurs besoins, et les **conseils ont démontré leur capacité à planifier et à mettre en œuvre des projets** d'intérêt pratique. Le montant de la subvention doit être adapté à la capacité de gestion actuelle.
- **Des programmes de soutien à l'adaptation axés sur le développement des capacités ont été menés** dans un nombre limité de conseils où des plans d'adaptation avaient été élaborés avec le soutien du Programme des Nations unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial et/ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.



voie à suivre

- Soutenir davantage les conseils communautaires pilotes dans l'évaluation des risques climatiques afin d'identifier des mesures d'adaptation et des investissements judicieux. LoCAL fournira un soutien technique pour mettre en œuvre des diagnostics locaux et une cartographie des risques climatiques, de la vulnérabilité et des options d'adaptation au changement climatique.
- Assurer le suivi du décaissement du troisième cycle des SRCBP aux conseils cibles et commencer la mise en œuvre de LoCAL dans six conseils communautaires nouvellement sélectionnés en partenariat avec GIZ/ICM.
- Continuer à soutenir les efforts de mobilisation des ressources du gouvernement du Lesotho, notamment par l'élaboration d'une note conceptuelle destinée au Fonds d'adaptation afin de soutenir et d'étendre le mécanisme LoCAL à l'échelle nationale.



Malawi



contexte

Avec une base économique étroite, des industries agro-alimentaires limitées, une dépendance excessive à l'égard de l'agriculture pluviale et de la biomasse pour l'énergie domestique, le Malawi est très **vulnérable aux effets néfastes du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes**.

Cette situation est exacerbée par la pauvreté croissante des communautés rurales, l'augmentation de la pression démographique sur des ressources foncières limitées, la dégradation des sols due à l'expansion de l'agriculture et à la mise en culture de terres marginales, et l'augmentation de la déforestation pour répondre à la demande croissante d'énergie, de nourriture et de construction.

La décentralisation des services a été initiée dans le cadre de la transition du Malawi vers une démocratie multipartite, dans le but de diffuser un pouvoir trop centralisé et de rapprocher les services des citoyens par le biais de conseils locaux élus. L'organe exécutif, le secrétariat du conseil, est dirigé par un commissaire de district (conseils ruraux) ou un directeur général (conseils urbains), et comprend les fonctions essentielles de finance, d'administration et de planification, ainsi que les responsables des secteurs clés. Les fonctions dévolues aux gouvernements locaux ruraux comprennent l'éducation de base, les soins de santé primaires, l'agriculture, l'eau, les routes rurales et le développement communautaire. En outre, les collectivités locales urbaines sont chargées de fournir des services municipaux tels que la gestion des déchets, les routes urbaines, les égouts, l'urbanisme, etc. Cette déconcentration offre une base solide aux **administrations territoriales pour jouer un rôle dans l'action climatique**. Au niveau du sous-district, les comités de développement de village et les comités de développement de zone ont pour mission d'identifier et de consolider les priorités de développement communautaire pour les plans de développement quinquennaux du district.



objectifs

L'objectif global du programme LoCAL au Malawi est de **promouvoir des communautés et des économies locales** résilientes au changement climatique en augmentant les investissements dans l'adaptation au changement climatique au niveau local, contribuant ainsi à la réalisation de l'Accord de Paris et des Objectifs de développement durable.

LoCAL-Malawi vise à **accroître l'accès des districts au financement climatique** pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et des investissements prioritaires d'adaptation au changement climatique alignés sur le plan national d'adaptation ; et à consolider un mécanisme national standard et internationalement reconnu de subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP) dans le pays, en attirant davantage le financement climatique national et international. LoCAL est aligné sur le plan national d'investissement dans le changement climatique du Malawi, sur la politique nationale de gestion du changement climatique, sur les contributions déterminées au niveau national, ainsi que sur le processus du plan national d'adaptation. L'objectif et les résultats seront traités par le biais de trois résultats :

- Accentuer la sensibilisation et les capacités de **réaction au changement climatique au niveau local**.
- Mettre en œuvre **l'intégration de l'adaptation** au changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation du gouvernement et dans les investissements conformément au mécanisme SRCBP.
- Mettre en place de manière efficace et durable le système SRCBP, ce qui permettra **d'augmenter le montant du financement de l'adaptation au changement climatique** mis à la disposition des collectivités locales et de l'économie locale.



accomplissements

- UNCDF a, avec l'aide financière de l'Union européenne et du gouvernement suédois, aidé le gouvernement du Malawi à **concevoir un mécanisme de financement de la résilience climatique basé sur la performance** pour soutenir l'adaptation au changement climatique au niveau infranational, en complément de la subvention générale basée sur la performance récemment introduite dans le cadre du projet Governance to Enable Service Delivery (Gouvernance pour faciliter la prestation de services).
- Après la phase de conception, UNCDF a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement du Malawi, en particulier le ministère des Ressources naturelles et du Changement climatique (MONRCC), la Commission nationale des finances des collectivités locales et le ministère des Collectivités locales, **afin de valider la note de conception et d'identifier les sources de financement potentielles pour activer le mécanisme**. Une contribution du gouvernement suédois a permis la signature d'une lettre d'accord avec le MONRCC en sa qualité de point focal du Malawi pour le changement climatique. La lettre d'accord vise à fournir au ministère un **soutien budgétaire opérationnel pour exécuter les tâches spécifiques à LoCAL**, telles que le soutien au renforcement des capacités des districts cibles en matière d'information climatique, d'intégration et d'outils de planification de la résilience, ainsi que la sensibilisation des communautés à l'adaptation au changement climatique et à LoCAL. Elle soutiendra également l'identification et la mise à jour des mesures de performance LoCAL dans le système global d'évaluation des performances, l'élaboration de notes conceptuelles et de propositions de financement fondées sur le mécanisme LoCAL, et la promotion de l'intégration verticale via LoCAL dans les politiques, les documents législatifs, les règlements et les lignes directrices liés au climat.



Malawi



accomplissements

- Toujours avec l'aide de la Suède, une **lettre d'accord a été signée avec la Commission nationale des finances des collectivités locales** — l'hôte et le coordinateur de LoCAL au Malawi — pour l'exécution globale de LoCAL-Malawi, la coordination des activités de développement des capacités aux niveaux central et infranational, les conseils sur les aspects liés à LoCAL du système général de subventions basées sur les performances, le soutien aux opérations globales, la mise à jour des lignes directrices, ainsi que le suivi et le compte rendu des activités et l'inspection de la conformité par les districts participants.
- Les **districts de Nkhotakota, Phalombe et Mwanza ont été sélectionnés pour lancer le projet pilote** ; les SRCBP constitueront un complément de 13 % de leur dotation normale. Le transfert total pour la première année du projet pilote s'élève à 410 000 dollars, qui seront envoyés directement aux districts par l'intermédiaire du Comité national des finances des collectivités locales.
- Grâce à un processus facilité comprenant des évaluations, une planification et un renforcement des capacités, les trois districts — Mwanza, Mulanje et Nkhotakota — ont élaboré **des plans d'investissement climatiques locaux et des budgets visant à favoriser une économie verte et résiliente au changement climatique**. Ces investissements stratégiques englobent un large éventail d'initiatives, notamment la construction de systèmes d'irrigation à énergie solaire à des fins domestiques et agricoles, la mise en place de petits ponts et de systèmes de drainage, ainsi que la mise en œuvre de programmes de boisement.
- Un **compte LoCAL dédié a été ouvert au niveau national**. Dans le même temps, les trois districts pilotes ont ouvert avec succès un compte LoCAL dédié afin de faciliter la transparence et la responsabilité des transactions financières pour les projets d'adaptation au climat. Le Comité national des finances des collectivités locales a également soutenu la création de codes de système intégré de gestion financière spécifiques à LoCAL afin de suivre les dépenses et de procéder aux vérifications.
- Un **atelier LoCAL national** a été organisé dans le district de Salima pour les principaux ministères, le personnel du district et les membres du comité technique sur le changement climatique. L'objectif de l'atelier était de sensibiliser les participants à LoCAL et à la manière dont le mécanisme sera aligné sur le système général de subventions basé sur la performance mis en œuvre par le gouvernement du Malawi.
- Un **manuel de mise en œuvre de LoCAL** a été élaboré à l'attention des principaux ministères. De plus, des lignes directrices pour l'évaluation annuelle des performances de LoCAL ont été élaborées ; elles couvrent les indicateurs spécifiques à LoCAL, qui seront intégrés dans le manuel général d'évaluation des performances des autorités locales et favoriseront l'intégration complète des indicateurs spécifiques au climat dans le système global de subventions basées sur les performances.
- **LoCAL a obtenu un soutien politique accru de la part du gouvernement du Malawi**, en particulier de l'ancien ministre des ressources naturelles et du changement climatique, aujourd'hui ministre des Affaires étrangères, qui a rejoint le réseau des ambassadeurs LoCAL et signé la déclaration ministérielle LoCAL. Ce fonctionnaire a également participé à plusieurs événements de LoCAL, y compris des conférences des parties, afin de souligner le potentiel de LoCAL en tant qu'intermédiaire pour l'augmentation du financement du climat pour l'adaptation menée au niveau local dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.



mesures d'adaptation et investissements

Au total, **six priorités d'investissement dans le domaine du climat ont été identifiées et sont en cours de mise en œuvre**. Ces projets visent à renforcer les moyens de subsistance des personnes vulnérables, à améliorer l'accessibilité des routes et l'accès à l'eau potable. Il s'agit notamment de la remise en état des anciens systèmes d'irrigation et de la construction de nouveaux systèmes, d'un système de forage alimenté par l'énergie solaire, du reboisement et de la construction de ponceaux. Au total, 7 827 personnes (dont 48 % de femmes) devraient bénéficier de ces projets.



voie à suivre

- LoCAL-Malawi aidera le gouvernement du Malawi, par l'intermédiaire du ministère des ressources naturelles et du changement climatique, à réaliser des évaluations locales des risques climatiques dans des districts sélectionnés afin de faciliter l'identification de projets climatiques. Les priorités en matière d'adaptation identifiées dans le cadre de ce processus pourront faire l'objet d'un financement à l'aide des SRCBP.
- LoCAL continuera d'explorer des partenariats pour permettre l'extension des SRCBP et du renforcement des capacités à d'autres districts. LoCAL s'est associé au gouvernement du Malawi et au Programme des Nations unies pour l'environnement afin d'élaborer une note conceptuelle commune à soumettre au Fonds d'adaptation.
- À la fin du premier cycle des SRCBP, une évaluation annuelle des performances sera réalisée pour les trois districts pilotes. Sur la base de ses conclusions, des initiatives de renforcement des capacités seront développées pour soutenir les domaines les plus faibles identifiés.
- LoCAL continuera à soutenir le gouvernement du Malawi dans ses efforts de mobilisation des ressources, notamment en élaborant des propositions de financement pour les fonds verticaux et/ou les donateurs bilatéraux.



Mali



contexte

À l'instar de beaucoup d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Mali a été **touché de plein fouet par les effets du changement climatique**. Les scénarios climatiques indiquent que d'ici 2100, la température moyenne au Mali risque d'augmenter d'environ 0,2°C par décennie alors que les précipitations risquent de diminuer de 10 pour cent. Le Mali est un pays essentiellement aride et moins d'un quart de ses terres sont cultivables. La dégradation des sols et la dépendance des exploitations agricoles du pays à l'égard des précipitations rendent le Mali extrêmement vulnérable aux aléas climatiques.

Le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2019-2023 du Mali vise à **garantir un environnement sain et à renforcer la résilience au changement climatique**. Les autorités maliennes facilitent ainsi l'intégration des enjeux climatiques dans les processus de planification aux niveaux national et local, et renforcent la capacité de la population à accroître sa résilience aux effets du changement climatique en intégrant des mesures d'adaptation, principalement dans les secteurs les plus vulnérables. Les contributions déterminées au niveau national prévues du Mali accordent la priorité à la transition vers une voie économique verte et résiliente.



objectifs

LoCAL-Mali vise à démontrer et à souligner le **rôle des autorités communales dans la promotion des mesures locales d'adaptation/de résilience au changement climatique** en intégrant le financement climatique dans les mécanismes de transfert budgétaire et dans la planification/allocation des ressources locales. L'Agence de l'environnement et du développement durable (AEDD), l'autorité nationale désignée, est chargée de gérer LoCAL en partenariat avec les autres membres du Comité national de pilotage, en utilisant la structure de l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT) pour financer les communes. Ceci est fait avec l'appui technique de UNCDF et sous la direction générale du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.



accomplissements

- Lancé au Mali en 2014, **LoCAL a d'abord été déployé dans deux communes**, de la région de Kayes : Sandaré et Simby. **Quatre cycles de subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP)** ont été achevés et évalués avec succès. Le gouvernement du Mali a accordé un financement par le biais de l'AEDD à LoCAL depuis 2016 et s'est engagé à continuer d'apporter son soutien au cours des prochaines années.
- Un document de conception pour la **Phase II de LoCAL** a été rédigé et présenté aux partenaires et parties prenantes nationaux concernés en 2020. Il visait à renforcer l'alignement du système SRCBP de LoCAL sur le Fonds national d'appui aux collectivités territoriales (FNACT) géré par l'ANICT. Cette conception a guidé la mise en œuvre du quatrième cycle de SRCBP, **ciblant deux nouvelles communes** dans la région de Mopti (Dandougou Fakala et Pignari Banafour) en plus des communes d'origine, à savoir Sandaré et Simbi.
- Cette expansion a été rendue possible par l'élaboration d'un **programme conjoint entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et UNCDF** en 2019 ; le programme visait à soutenir la gestion des risques et à atténuer les conflits intercommunautaires par le biais du système SRCBP, et a été financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF).
- Dans le cadre du PBF, de **nouveaux partenariats ont été forgés avec des partenaires infranationaux**, notamment l'Agence régionale de développement de Mopti, qui accompagne les deux nouvelles communes de LoCAL dans la planification de l'adaptation, la budgétisation et la mise en œuvre des investissements financés par le SRCBP, et une organisation non gouvernementale locale qui soutient les quatre communes dans la mise en place de solutions communautaires visant à prévenir les conflits liés aux ressources naturelles et à promouvoir la cohésion sociale.
- L'ANICT a été désignée comme l'entité nationale de mise en œuvre et **poursuit ses efforts d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat (FVC)** en vue de développer LoCAL dans le pays. En 2019, UNCDF a signé une lettre d'accord avec l'ANICT pour apporter une assistance technique et financière à l'ANICT et à l'AEDD à l'appui de l'accréditation du Mali auprès du FVC.
- UNCDF a conclu un accord avec le programme des Nations Unies pour le développement au Mali en 2023 portant sur la mise en œuvre d'un **projet de sécurité climatique** dans la région de Koulikoro, assorti de SRCBP en faveur de deux communes supplémentaires grâce à un financement du gouvernement belge. Les activités débuteront en 2024.
- Grâce à LoCAL, une **évaluation des risques climatiques à l'échelle nationale** a été lancée en 2020. Cet exercice a permis d'obtenir des données scientifiques essentielles pour la planification de l'adaptation au niveau local, en s'appuyant sur des **modèles à échelle réduite** mettant en évidence les tendances du changement climatique jusqu'en 2060. Il a également servi de base à un rapport détaillant les risques climatiques actuels et prévus en tenant compte de l'exposition et des vulnérabilités localisées dans les secteurs prioritaires. Ce **rapport d'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité** a été finalisé et validé par le Comité national d'adaptation en 2022.
- Le Mali, ainsi que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger, sont inclus dans une **proposition conjointe de UNCDF et de la Banque africaine de développement (BOAD) qui sera soumise au FVC**. Si elle est approuvée, elle permettra d'étendre LoCAL à 25 nouvelles communes au Mali et comprendra un volet sur la mobilisation de financements privés afin de tester un modèle de financement mixte adapté au financement de l'adaptation locale.



Mali



mesures d'adaptation et investissements

Depuis sa mise en œuvre, LoCAL-Mali a financé **46 investissements d'adaptation au niveau local dans les régions de Kayes et de Mopti, d'une valeur d'environ 416 000 dollars et bénéficiant directement à plus de 70 000 personnes**, principalement des femmes. Les interventions financées comprenaient la réhabilitation des forêts, la mise en place de parcelles maraîchères pour les groupes de femmes, équipées de bassins supplémentaires, de haies et de clôtures en fil de fer, et de panneaux solaires pour fournir de l'énergie à une pompe à eau automatisée, la fourniture de semences résistantes, un projet de pisciculture, avec deux étangs et un puits pour assurer un approvisionnement régulier en eau. Les subventions ont également été utilisées pour renforcer les capacités des femmes, avec des formations aux techniques agricoles et l'achat d'intrants agricoles et de semences. Toutes les parties prenantes — dirigeants élus, bénéficiaires, agents des services décentralisés de l'État — ont été sensibilisées et formées.



enseignements tirés

- Les changements récents survenus dans le contexte politique national ainsi que les difficultés rencontrées sur le terrain ont temporairement retardé la transition de la Phase I à la Phase II. Après un dialogue avec les homologues nationaux, il a été décidé **d'interrompre les transferts de fonds aux communes en 2023** afin de prendre le temps nécessaire pour soutenir l'application des mesures correctives identifiées lors de la quatrième évaluation annuelle des performances à tous les niveaux (communes et institutions nationales), de rationaliser le mécanisme et d'éliminer les goulets d'étranglement institutionnels, ainsi que de finaliser les investissements en retard. Une nouvelle évaluation est prévue début 2024. Celle-ci visera à évaluer les progrès et à mieux adapter le dispositif aux contextes national et local, améliorant ainsi les résultats dans les communes. La mise en œuvre des nouveaux investissements commencera à la fin de ce processus.
- Malgré les difficultés rencontrées, notamment en termes de sécurité, les communes continuent de faire preuve d'un **engagement civique fort et d'une attitude réactive**. Toutes les principales parties prenantes, y compris les bénéficiaires, pour la plupart des femmes, jouent un rôle actif, tandis que les conseils communaux continuent d'être le fer de lance des efforts de développement local. **La présence sur le terrain et les partenariats avec les acteurs locaux seront essentiels** pour garantir la bonne application de la méthodologie SRCBP au cours de l'année à venir, car les communes restent très dépendantes du soutien technique et de l'assistance de l'État et des prestataires de services, ainsi que du financement externe.
- Les parties prenantes et les politiques nationales restent favorables et alignées sur les objectifs d'adaptation et sur la nécessité de renforcer la résilience des populations dans les zones vulnérables au changement climatique. Il sera essentiel d'encourager les **synergies entre les parties prenantes nationales** pour stimuler la mise en œuvre et continuer à renforcer les capacités en 2024.
- La **durabilité et les perspectives d'expansion** dépendent de plusieurs facteurs, notamment le suivi et la coordination entre LoCAL et les homologues nationaux ; le soutien technique et opérationnel de LoCAL aux niveaux régional et central ; l'allocation claire de ressources aux communes pour gérer et mettre en œuvre des activités d'adaptation au changement climatique, prévoyant l'introduction de modifications ; une forte appropriation par les conseils communaux et les bénéficiaires ; et une synergie positive entre les acteurs.
- UNCDF **devrait continuer à jouer son rôle stratégique au niveau national**, en renforçant la coordination et la création de partenariats, et en cultivant un esprit de collaboration positif entre les partenaires nationaux et les communes participant au mécanisme.
- Il y a lieu de renforcer le **niveau de soutien technique fourni par et aux services déconcentrés de l'État** et leurs structures connexes, tout en améliorant les capacités des prestataires de services locaux et des contractants.
- **Les synergies entre les autres acteurs ainsi que les projets et programmes dans les domaines ciblés et au niveau national sont encouragées**. UNCDF devra en outre intensifier le soutien politique du gouvernement et l'alignement du mécanisme LoCAL sur les réformes en cours afin d'accroître le niveau de transfert des capacités et des ressources au niveau décentralisé, tout en renforçant les audits et les inspections des fonds publics.



voie à suivre

- Mettre à jour et clarifier les mandats des différents acteurs institutionnels participant à LoCAL-Mali afin de gagner une meilleure compréhension commune du mécanisme en vue d'assurer une transition inclusive, efficace et facilitée vers la Phase II, prévue après 2023. Cet exercice devrait permettre l'intégration d'améliorations contextuelles, notamment dans le menu existant des investissements éligibles, ainsi que la clarification des conditions minimales et des mesures de performance pour pouvoir accéder aux SRCBP. La conception reformatée devra être largement diffusée et rendue publique.
- Mener cette refonte parallèlement à la finalisation des activités en retard par les communes cibles (Sandaré) et fournir l'appui nécessaire en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique pour assurer l'application correcte des mesures correctives identifiées par les différentes parties prenantes (communes et institutions nationales) lors de la dernière évaluation annuelle des performances.
- Procéder à une nouvelle évaluation annuelle des performances. Le bon achèvement du processus d'évaluation annuelle des performances devrait conduire à la mise en œuvre d'un nouveau cycle d'investissements SRCBP dans les communes cibles en 2024.



Mozambique



contexte

La situation du Mozambique dans la zone de convergence intertropicale le **rend particulièrement sensible aux phénomènes climatiques extrêmes** tels que El Niño et La Niña, qui provoquent régulièrement des sécheresses, des inondations et des cyclones. Sa côte forme la frontière occidentale du bassin de cyclones tropicaux le plus actif au monde, le sud-ouest de l'océan Indien, qui produit environ 10 % de tous les cyclones. Les données disponibles et les modèles climatiques indiquent une augmentation constante de la gravité et de la fréquence de ces événements au cours des 30 dernières années, avec des prévisions similaires pour l'avenir. Les données de l'Institute for Disaster Relief démontrent que, entre 1985 et 2008, plus de 16 millions de personnes ont été touchées par la sécheresse et plus de 100 000 en sont mortes.

Entre janvier et mai 2019, le pays a été frappé par les cyclones tropicaux Iday, Kenneth et Desmond, consécutifs et sans précédent, qui ont déplacé des dizaines de milliers de personnes et détruit les infrastructures et les moyens de subsistance. Les cyclones ont touché près d'un tiers du pays, en particulier les provinces côtières et celles qui en sont proches. Les effets néfastes du changement climatique au Mozambique compromettent les efforts déployés par le gouvernement pour réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, développer les infrastructures et les services et atteindre les objectifs fixés dans le cadre des objectifs de développement durable.

Le processus de décentralisation au Mozambique a été une combinaison de **décentralisation et de déconcentration avec un transfert progressif des responsabilités, du personnel et du financement** au niveau communal ainsi qu'aux niveaux plus déconcentrés des gouvernements provinciaux et de district. Un amendement constitutionnel a permis l'entrée de nouveaux organes hybrides décentralisés et déconcentrés et de districts qui resteront sous l'autorité du gouvernement central jusqu'en 2024, date à laquelle de nouvelles élections générales seront organisées. Ces organes assureront la liaison fonctionnelle avec les districts jusqu'en 2024 et seront le visage du gouvernement central au niveau local. Les lois attribuent également des compétences détaillées au niveau du district dans un grand nombre de domaines fonctionnels, notamment les services d'urgence, la préservation de l'environnement, le commerce et l'industrie, l'approvisionnement en eau, l'éducation, la santé, la gestion des ressources naturelles, les ressources énergétiques, les transports et les transports publics, le développement local participatif, les services publics, les travaux publics et les loisirs, la culture et le tourisme. Nombre de ces secteurs jouent un rôle important dans l'adaptation au changement climatique recreation, culture and tourism. Many of these sectors figure prominently in climate change adaptation.



objectifs

Le résultat global de LoCAL-Mozambique est d'améliorer la résilience des districts et des communes au changement climatique grâce à un meilleur accès au financement de l'adaptation au changement climatique via des subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP). **Cinq résultats spécifiques** contribuent à la réalisation de ce résultat global, ainsi que des interventions de développement des moyens de subsistance en milieu rural :

- Un système efficace de SRCBP établi en tant que mécanisme de financement au Mozambique et opérationnel pour un financement supplémentaire.
- Des processus de planification et de budgétisation du changement climatique inclusifs, efficaces et responsables au niveau du district/de la commune.
- Les activités d'adaptation au changement climatique sont gérées de manière efficace, efficace et transparente et mises en œuvre par les districts participants par l'intermédiaire du système des SRCBP.
- Un système de suivi et d'évaluation et les enseignements tirés pour informer les politiques nationales des expériences tirées du lancement de LoCAL et de l'intégration du changement climatique à tous les stades des processus de gestion des finances publiques et de l'amélioration de la gestion des finances publiques.
- Plans de déploiement achevés et soutien au renforcement des capacités pour les nouveaux districts/communes dans la/les nouvelle(s) province(s) établie(s) d'ici la fin du programme.



accomplissements

- Depuis son lancement en 2014, LoCAL **renforce les cycles de planification, de budgétisation et d'investissement menés par le gouvernement** pour financer les plans d'adaptation locaux et, plus largement, la mise en œuvre des plans de développement des districts.
- En 2023, le Mozambique avait **intensifié ses interventions de développement dans les provinces de Gaza, Inhambane, Nampula et Zambezia, couvrant 40 districts** affectés par le climat et disposant de ressources pour financer des infrastructures de développement adaptatif pour le développement local. La communauté des donateurs s'est élargie au-delà du soutien initial de la Coopération belge au développement pour inclure les gouvernements de la Suède, de la Catalogne, de la Suisse et de l'Union européenne (UE) pour couvrir la période 2023-2027. Avec le soutien de la délégation de l'UE, LoCAL devrait être mis en œuvre dans les provinces de Cabo Delgado et de Sofala, ainsi que dans les régions de Nampula et de Zambezia.
- Les partenaires de mise en œuvre de LoCAL — le ministère de l'économie et des finances, par l'intermédiaire de la direction nationale de la planification et du budget, et le ministère du territoire et de l'environnement, par l'intermédiaire de la direction nationale du changement climatique — ont soutenu le **dialogue politique entre les partenaires du développement et les donateurs** afin de consolider l'expérience de LoCAL dans cinq provinces pour la période 2023-2027.



Mozambique



accomplissements

- En 2022, le gouvernement du Mozambique a demandé à LoCAL de développer une initiative visant à **étendre le mécanisme** à tous les gouvernements locaux de district et à toutes les communes du pays. Cela indique un degré élevé d'appropriation et de responsabilité de la part des gouvernements locaux, qui ont planifié, géré et rendu compte des ressources financières décentralisées par le biais de leurs systèmes, procédures et processus de prise de décision.
- Le financement de l'infrastructure de développement adaptatif par l'initiative LoCAL est conforme aux politiques publiques et à la législation environnementales existantes — à savoir **que des évaluations de l'impact environnemental** sont exécutées avant de financer l'infrastructure de développement social, économique et adaptatif.
- LoCAL est actuellement le seul mécanisme au Mozambique qui canalise le financement climatique décentralisé via SISTAFE, le système de financement de la gestion publique, directement vers les gouvernements locaux, où les **décisions sur l'utilisation des fonds sont prises à un niveau décentralisé** avec la participation active des citoyens. Il a été adopté par tous les niveaux de gouvernement et est pleinement intégré au sein du service provincial de l'économie et des finances et des gouvernements locaux participants de Gaza et d'Inhambane.



enseignements tirés

Les bonnes pratiques qui soutiennent les interventions de développement adaptées au climat et menées par les autorités locales sont notamment les suivantes :

- L'**initiative LoCAL est ancrée et intégrée** dans les structures gouvernementales à tous les niveaux, à savoir la direction nationale de l'environnement (le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, la direction provinciale de l'aménagement du territoire et de l'environnement) et les gouvernements locaux participants.
- Le rôle de coordination des **équipes d'assistance technique décentralisées, intégrées dans les structures de gouvernance provinciales** permet d'améliorer l'efficacité et l'efficience à tous les niveaux du gouvernement et avec les partenaires de développement.
- Les **interventions en cours en matière de développement des capacités des autorités locales**, combinées à un dialogue renouvelé avec et par l'intermédiaire des conseils consultatifs de district, renforcent la gouvernance et le développement participatifs et inclusifs à l'épreuve du climat.
- Les projets d'investissement en capital répondent directement aux besoins et aux priorités des citoyens. Un processus **participatif, inclusif et transparent a été mis en place** pour identifier et hiérarchiser les investissements.



voie à suivre

- UNCDF a, via l'initiative de développement LoCAL, signé un protocole d'accord avec le gouvernement du Mozambique pour décentraliser 22 millions de dollars sur la période 2015-2027 via des systèmes de gouvernement local et des processus de prise de décision, en tenant compte des outils de développement de la gouvernance — plans d'adaptation locaux et plans de développement de district — pour assurer la gestion, l'appropriation et la responsabilité au niveau local.
- Les interventions de développement des capacités visant à renforcer les capacités des gouvernements locaux à gérer, mettre en œuvre et rendre compte des financements climatiques décentralisés sont ancrées dans les structures de gouvernance provinciales, à savoir le service provincial de l'économie et des finances et les services provinciaux de l'environnement.



Népal



contexte

En dépit de sa taille relativement modeste, le Népal présente **des conditions climatiques très diverses**. Plus de 80 % de la population du pays dépendent de l'agriculture et des ressources forestières pour leur subsistance, ce qui rend les Népalais très vulnérables au changement climatique. Les effets du changement climatique prévus pour le pays comprennent un réchauffement significatif, en particulier dans les collines moyennes et en altitude, entraînant une réduction de la couverture de neige et de glace ; une augmentation de la variabilité climatique et de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, y compris les inondations et les sécheresses, et dans des zones qui n'ont jamais connu de tels événements ; et une modification des régimes de précipitations (augmentation des précipitations régionales pendant la saison des pluies, diminution des précipitations dans les collines moyennes, mousson raccourcie, périodes de sécheresse plus longues). À l'instar d'autres populations de l'Himalaya, les Népalais vivent dans des zones à haut risque d'inondations, d'érosion des sols et de glissements de terrain. L'augmentation de la fonte des neiges aggravera encore le risque de débordement des lacs glaciaires et des crues soudaines qui en découlent.

Dans le cadre de son plan national d'adaptation (2021-2050), **un cadre a été établi pour intégrer l'adaptation dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement**. De même, le Népal a formulé une politique sur le changement climatique (mise à jour en 2019), qui fournit un cadre pour les actions climatiques dans le pays. Il a également mis en place un plan d'action local pour l'adaptation au changement climatique, qui permet de localiser l'adaptation au changement climatique. Le plan national d'adaptation reconnaît le rôle des gouvernements provinciaux et locaux dans l'adaptation au changement climatique et dans la réalisation des objectifs nationaux ; il s'agit d'un point d'entrée important pour LoCAL, qui continuera à soutenir les gouvernements locaux et les communautés dans l'adaptation au changement climatique.



objectifs

L'objectif de LoCAL-Nepal est de démontrer le **rôle et la capacité des collectivités locales à promouvoir les investissements de résilience au changement climatique** par l'intégration du financement climatique dans le système de transfert fiscal intergouvernemental et dans le processus de planification et de budgétisation au niveau local. Il devrait en résulter :

- **une sensibilisation accrue** au changement climatique et des réponses potentielles d'adaptation et de renforcement de la résilience au sein des gouvernements et communautés locaux.
- **des modalités d'intégration des investissements** en faveur de la résilience climatique dans les systèmes de gestion des dépenses publiques locales ont été testées et sont prêtes à être transposées à plus grande échelle.
- **un renforcement des capacités des autorités locales** en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique par l'amélioration de la planification et de la budgétisation, du financement et de la mise en œuvre, en tenant compte de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale.
- une conception et un test des **dispositifs de suivi et d'établissement de rapports** sur les dépenses d'adaptation au changement climatique au niveau local.



accomplissements

La **phase I** de LoCAL-Nepal s'est déroulée de 2014 à 2017 et a ciblé deux districts (Dhading et Rupandehi).

- La cartographie des parties prenantes de **LoCAL, les lignes directrices de mise en œuvre et les plans de développement** des capacités ont été préparés par le biais de consultations des parties prenantes au niveau des districts et des villages et transférés aux autorités locales par le biais d'ateliers et de formations dont 142 fonctionnaires et membres du personnel ont bénéficié.
- Deux cycles d'investissement comprenant 60 mesures d'adaptation à petite échelle ont été financés dans les districts pilotes, qui comptent ensemble près de 50 000 habitants.
- Après la phase pilote, UNCDF a conçu, dans le cadre de la gouvernance locale respectueuse de l'environnement (EFLG) du ministère des Affaires fédérales et de l'administration générale, un plan d'appui à la **transition EFLG pour poursuivre LoCAL conjointement avec l'initiative pauvreté-environnement** (PEI) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Le plan de transition a pris en compte l'évolution du contexte politique du Népal, qui est passé d'une structure unitaire à une structure fédérale.
- Pendant la transition, **deux nouveaux districts — Kavre et Sindhuli — ont été sélectionnés en raison de leur grande vulnérabilité au changement climatique** et inclus dans le plan EFLG. Les 22 communes de ces deux districts ont été couvertes. Pour 2017/2018, le gouvernement népalais a accordé quelque 500 000 dollars de subventions supplémentaires pour des activités de résilience climatique dans ces communes.
- Compte tenu des subventions d'investissement limitées disponibles, LoCAL a apporté un soutien au développement des capacités des 22 gouvernements locaux afin de **mieux planifier et utiliser leurs propres ressources pour les projets d'adaptation/résilience au changement climatique**. Quelque 500 personnes ont été formées au processus de planification et de budgétisation et au financement de projets d'investissement dans la résilience climatique. Les bénéficiaires de la formation comprenaient des bourgmestres, des bourgmestres adjoints, des fonctionnaires communaux et des représentants d'organisations communautaires et d'organisations non gouvernementales. En partenariat avec l'Université de Tribhuvan, LoCAL a financé l'élaboration de données de référence EFLG à Kavre et Sindhuli, couvrant l'ensemble des 22 gouvernements locaux.



Népal



accomplissements

- Une mission d'inventaire a été entreprise en 2019 pour évaluer l'intérêt et le potentiel d'un programme LoCAL de suivi pour le Népal et pour soutenir le mécanisme de subvention à la résilience climatique basée sur la performance (SRCBP) dans un contexte fédéral. Il en a résulté une note conceptuelle, élaborée avec le soutien de UNCDF, pour la **phase I de LoCAL-Népal**. La note conceptuelle a été conçue pour s'aligner pleinement sur la politique du pays en matière de changement climatique, sur les systèmes financiers des collectivités locales et sur les cadres institutionnels et réglementaires connexes. La note conceptuelle a été mise à jour en 2022 et approuvée par le gouvernement népalais.
- Une **note de conception nationale approfondie a été finalisée en 2023 et permettra le déploiement de LoCAL au Népal dans le contexte fédéral**. La conception tiendra compte des expériences et des enseignements tirés de la phase I de LoCAL et d'autres initiatives sur le financement de la lutte contre le changement climatique pour les gouvernements infranationaux. Elle établira une voie claire pour l'institutionnalisation du système SRCBP et des instruments complémentaires de financement communal afin de tirer parti du financement climatique pour l'adaptation au niveau local au Népal.
- En 2023, le **gouvernement australien s'est engagé à verser quelque 650 000 dollars** pour soutenir le déploiement du mécanisme LoCAL dans le pays, sur la base du document de conception révisé.



enseignements tirés

- L'expérience nous apprend que le **soutien au renforcement des capacités a un impact plus important lorsqu'il est associé à des incitations fortes et à des financements supplémentaires** pour les investissements et la fourniture de services, en particulier lorsqu'il s'agit de relever des défis et des innovations nouveaux ou souvent moins connus.
- La **sensibilisation et l'engagement des communautés et des gouvernements locaux ont conduit à la priorisation et à l'allocation d'investissements en faveur de la résilience climatique** : 22 gouvernements locaux de Kavre et de Sindhuli ont investi 191,9 millions NPR pour l'environnement et le changement climatique en 2017/2018, soit plus de deux fois et demie le transfert du gouvernement central de 53,9 millions NPR pour le même objectif. Cela démontre qu'une subvention d'un montant raisonnable accompagnée d'une assistance technique peut encourager les collectivités locales à investir davantage dans la résilience climatique. Ces premiers travaux n'incluaient pas les éléments basés sur les performances des subventions et les évaluations annuelles des performances, qui constitueront une nouvelle innovation dans le cadre du programme proposé.



voie à suivre

- LoCAL continuera à défendre les intérêts des principales parties prenantes telles que le ministère des Forêts et de l'environnement, le ministère des Affaires fédérales et de l'administration générale, et le ministère des Finances, et à travailler en étroite collaboration avec elles. LoCAL continuera également à aider le Népal à mobiliser les ressources nécessaires à l'extension du mécanisme (phase II), notamment en élaborant des propositions de financement aux niveaux régional et national.
- Le Népal est un des cinq pays cibles couverts par un effort conjoint de UNCDF et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le renforcement de la gouvernance du financement climatique pour promouvoir une résilience climatique inclusive en Asie-Pacifique. À ce titre, il bénéficiera d'une assistance technique ciblée et d'un soutien au renforcement des capacités pour déployer le mécanisme LoCAL dans les communes cibles, tout en garantissant la qualité et les normes LoCAL. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce du gouvernement australien apportera également son soutien en s'engageant à compléter sa contribution actuelle d'environ 650 000 dollars. Négociations avec le Foreign, Commonwealth & Development Office du Royaume-Uni en vue d'une éventuelle contribution aux efforts de LoCAL au Népal.



Niger



contexte

Le Niger a, à l'instar d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, été durement touché par les effets du changement climatique, et la prise en compte de ces effets est un élément central de l'engagement de LoCAL dans le pays. Le changement climatique au Niger se manifeste, entre autres, par une réduction des précipitations annuelles moyennes, combinée à une distribution temporelle et géographique limitée lorsqu'elles se produisent ; des températures de plus en plus élevées ; des périodes de sécheresse plus fréquentes ; une détérioration marquée de la qualité des sols ; et une plus grande fragilité de l'écosystème. La dégradation des terres potentiellement cultivables et la dépendance des exploitations agricoles du pays à l'égard des précipitations rendent le **Niger extrêmement vulnérable aux aléas climatiques**.

Rédigée en 2013, la **politique nationale sur le changement climatique** vise à contribuer au développement durable en réduisant les effets négatifs du changement climatique. Plus précisément, elle vise à renforcer la capacité d'adaptation de la population et la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux face au changement climatique, ainsi qu'à intégrer le changement climatique dans les outils de planification des actions de développement socio-économique aux niveaux national, régional et local.

La **décentralisation au Niger prévoit deux niveaux d'autorité locale** — la commune et la région — qui sont administrés par des conseils élus. Toutes deux sont des entités juridiques et disposent d'une autonomie financière, avec leur propre budget, leur propre personnel et leur propre patrimoine. Les communes ont des compétences générales pour fournir des services publics qui répondent aux besoins de la population et qui ne relèvent pas de la compétence de l'État ou de la région. De plus, l'État est habilité à transférer, par le biais de décrets de dévolution pris par le Cabinet, un large éventail de pouvoirs spécifiques couvrant, entre autres, l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Les transferts budgétaires en provenance de l'État se font par le biais de trois mécanismes : le Fonds d'appui à la décentralisation, le Fonds de financement croisé de l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT) et les taxes réaffectées par l'État.



objectifs

LoCAL-Niger a pour objectif de démontrer et de souligner le **rôle des communes dans la promotion des mesures locales d'adaptation/de résilience au changement climatique** en intégrant le financement climatique dans les mécanismes de transfert budgétaire et dans la planification et l'allocation des ressources locales. De manière plus spécifique, il entend :

- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des communes pilotes pour assurer une meilleure gouvernance locale de l'adaptation au changement climatique.
- Permettre aux communes de créer des infrastructures et des services locaux qui résistent au changement climatique grâce à un financement ciblé.
- Sensibiliser davantage les élus communaux et les communautés locales à l'impact des phénomènes de changement climatique et à la pertinence d'une approche territoriale de l'adaptation/résilience.



accomplissements

- Deux communes de la région de Dosso — Sokorbé et Dogon Kyria — ont été sélectionnées pour le **projet pilote LoCAL-Niger en 2015**. Sur la base de l'expérience pilote, un bilan et un atelier national ont rassemblé, en 2017, toutes les parties prenantes engagées dans LoCAL, y compris les bourgmestres, les services décentralisés et les ministères et agences au niveau central. Cet échange a fourni une orientation stratégique pour la phase II, dont la conception a été achevée au cours de l'année suivante. La phase pilote de trois ans a ouvert la voie à la phase II de LoCAL visant à intégrer pleinement le modèle de subvention à la résilience climatique basée sur les performances (SRCBP) dans le système de transfert fiscal du Trésor, ce qui a été partiellement mis en œuvre jusqu'à présent.
- Grâce au Partenariat NDC et au Fonds italien pour les migrations, LoCAL-Niger a obtenu un financement pour la **mise en œuvre de la phase II dans neuf communes de trois régions** (sept nouvelles communes pilotes s'ajoutant aux deux initiales) en 2020. Les communes de LoCAL ont utilisé des systèmes de contrats communautaires pour créer des opportunités génératrices de revenus à court terme et pour impliquer la communauté dans la mise en œuvre d'interventions de renforcement de la résilience. Dans trois communes des régions de Tahoua et de Zinder, le Fonds italien pour les migrations a associé la fourniture de services financiers et non financiers à des activités de travail rémunéré afin d'aider les personnes vulnérables à se constituer un dossier de crédit.
- Un **accord du Fonds unique de consolidation de la paix des Nations unies (PBF) en 2022, mis en œuvre en coopération avec ONU Femmes et le Fonds des Nations unies pour la population**, a permis à trois gouvernements locaux supplémentaires de mettre en œuvre LoCAL, ce qui porte le total à 12. Dans le cadre de cet accord, des collectivités locales sélectionnées testent des programmes de travail rémunéré afin de mettre en œuvre des mesures d'adaptation prioritaires et promouvoir l'inclusion financière des groupes vulnérables exposés aux migrations et aux conflits.
- **UNCDF a signé un deuxième accord PBF en 2023 avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** afin de soutenir la sécurité climatique, la résilience et la stabilisation des communautés dans le nord, dans les régions de Maradi et de Zinder. Cela permettra d'étendre la portée de la mise en œuvre de LoCAL à 15 gouvernements locaux.
- **L'ANFICT a officiellement demandé l'aide de LoCAL pour obtenir l'accréditation du FVC**. L'accréditation permettra au Niger d'accéder directement au financement international de la lutte contre le changement climatique et offrira la possibilité d'étendre LoCAL à l'ensemble du pays, conformément aux priorités du gouvernement. UNCDF aide l'ANFICT à accéder au financement de préparation du GVC pour accompagner son processus d'accréditation, avec UNCDF comme partenaire de mise en œuvre.



Niger



accomplissements

- Lorsque le Niger a commencé à piloter des évaluations localisées des risques climatiques, il a **mis en place des systèmes permettant aux gouvernements locaux de collecter, d'archiver et d'analyser les données météorologiques, climatiques et socio-économiques** et d'entreprendre des projections climatiques locales pour informer leur planification. En collaboration avec le Partenariat NDC, UNCDF a poursuivi cet effort en 2020 en élaborant un rapport national sur l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité qui intègre une dimension locale et des indicateurs. Le rapport a été finalisé en 2021 et soumis pour approbation en tant qu'élément clé du processus de révision de la contribution déterminée au niveau national (NDC).
- Le Niger est un des pays d'Afrique de l'Ouest (avec le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali) inclus dans la **proposition de financement conjointe de UNCDF et de la Banque africaine de développement (BAD) qui sera soumise au Fonds vert pour le climat (FVC)**. La proposition conjointe vise à aider les autorités locales identifiées à améliorer leur accès au financement pour l'adaptation grâce à une combinaison de subventions dédiées et d'assistance technique tout au long du cycle de planification, de mise en œuvre et de rapport pour développer, financer et mettre en œuvre des investissements alignés sur les NDC et les besoins locaux.



mesures d'adaptation et investissements

Depuis sa création, **LoCAL-Niger a financé 87 investissements d'adaptation dans 12 communes** des régions de Dosso, Zinder et Tahoua. Ces investissements comprenaient la réhabilitation de terres dégradées à l'aide de digues semi-circulaires pour lutter contre l'érosion et la plantation d'arbres, permettant une meilleure infiltration du sol et répondant ainsi mieux aux besoins en eau des plantes ; la mise en place d'un comité de gestion pour rendre l'infrastructure durable, protéger le site et assurer des avantages équitables pour les bénéficiaires ; des contrats signés avec des pépinières pour fournir des semis améliorés ; et la réhabilitation de puits d'eau pour augmenter la capacité de stockage de l'eau, protéger le puits des variations climatiques et aider les femmes du village à aller chercher de l'eau plus facilement. Une partie de ces travaux a été réalisée par les populations locales dans le cadre d'un programme « argent contre travail ».

Comme au cours des années précédentes, **plusieurs activités de renforcement des capacités ciblant les élus, les agents communautaires et la société civile ont été menées en 2023**. Il s'agit notamment de sessions de formation pour les bourgmestres et les services techniques sur l'approche LoCAL (SRCBP, évaluation annuelle des performances, menu d'investissement, etc.) Les participants ont également reçu une formation sur la gestion des projets communaux et le cycle de financement de l'ANFICT. D'autres sessions ont permis de sensibiliser les bourgmestres, les agents communaux et les équipes de soutien à la bonne gouvernance et à la localisation de la NDC et du plan national d'adaptation.



enseignements tirés

- L'impact du changement climatique étant local et touchant de multiples secteurs, il est important de **permettre aux autorités locales de choisir les activités prioritaires** qui seront financées par les subventions LoCAL sur une base consultative. Un programme d'action local d'adaptation, fondé sur l'évaluation des risques climatiques, doit donc s'inscrire dans le prolongement de la liste d'investissements indicatifs établie lors de la mise en place du programme.
- Il est essentiel de concevoir un **canal de financement pour les subventions LoCAL qui soit pleinement aligné sur le système existant de transferts intergouvernementaux**. La conception de la phase II a permis d'atteindre cet objectif en s'alignant sur le circuit ANFICT. Les fonds doivent être pleinement intégrés aux autres ressources disponibles localement afin d'assurer une acclimatation progressive des budgets communaux ordinaires.
- Le renforcement des capacités fourni aux communes pilotes de LoCAL leur a permis de planifier et de mettre en œuvre des actions de résilience climatique à partir de leurs plans d'investissement annuels et d'assurer leur durabilité, démontrant ainsi **l'importance du soutien au renforcement des capacités pour garantir l'impact et l'efficacité des mesures d'adaptation au changement climatique** au niveau local.
- Face aux défis politiques, **l'approche LoCAL doit rester suffisamment souple** pour garantir la fourniture en temps voulu des SRCBP, en faveur des communautés les plus touchées.



voie à suivre

- En 2024, une modification temporaire du cycle financier devrait permettre à 15 communes de bénéficier d'un meilleur accès au financement climatique par le biais des SRCBP et de recevoir un renforcement ciblé de leurs capacités.
- Les efforts se poursuivront en vue de consolider la phase II et de poursuivre l'extension de LoCAL. Les efforts de mobilisation des ressources se poursuivront (par exemple, la proposition UNCDF — BAD FVC).
- L'ANFICT continuera d'être soutenue dans ses efforts pour obtenir l'accréditation du FVC afin d'avoir un accès direct au financement international du climat.
- LoCAL-Niger participera au processus du plan national d'adaptation en cours pour soutenir la verticalisation des objectifs nationaux d'adaptation.
- En coordination avec les parties prenantes du pays, LoCAL-Niger mettra en œuvre une analyse coûts-avantages intégrée des options d'adaptation sélectionnées afin d'informer les stratégies d'adaptation potentielles à l'échelle nationale et locale.



Ouganda



contexte

Le climat de l'Ouganda est naturellement variable et sensible aux inondations et aux sécheresses, qui ont eu des répercussions socio-économiques négatives. Le programme d'action national d'adaptation de l'Ouganda fait état d'une augmentation moyenne de la température de 0,28 °C par décennie dans le pays entre 1960 et 2010, les mois de janvier et février étant les plus touchés par cette tendance au réchauffement, avec une augmentation moyenne de 0,37 °C par décennie. De plus, la fréquence des journées chaudes en Ouganda a augmenté de manière significative au cours de la période de référence, et la fréquence des journées froides a diminué, entraînant une propagation du paludisme dans de nouvelles régions du pays. Des changements dans le régime des précipitations ont également été observés, avec une diminution et un manque de fiabilité des précipitations, ainsi qu'une augmentation de l'incidence des épisodes de sécheresse.

Ce **scénario devrait se détériorer** à mesure que le changement climatique frappe durement l'Ouganda. Le climat de l'Ouganda pourrait devenir plus humide en moyenne, et l'augmentation des précipitations pourrait être inégalement répartie et se manifester par des périodes plus extrêmes ou plus fréquentes de précipitations intenses. Les changements de température, indépendamment des précipitations, sont susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur les ressources en eau, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, la santé humaine, les établissements humains et les infrastructures. De plus, il est très probable que la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations et les tempêtes augmentent.

Le changement climatique peut avoir un impact négatif sur les activités de développement et même annuler les succès passés. Compte tenu des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité en Ouganda, le changement climatique constitue une menace très réelle tant pour les populations les plus vulnérables que pour les progrès globaux en matière de développement. L'Ouganda est classé 166e sur 181 pays dans l'indice de vulnérabilité et de préparation à l'adaptation au changement climatique de l'initiative [Notre Dame Global Adaptation Initiative](#), ce qui signifie qu'il est **très vulnérable et très peu prêt à faire face aux effets du changement climatique**.



objectifs

L'objectif global du programme LoCAL de l'Ouganda est **d'accroître la résilience des communautés et des économies locales à travers le pays** grâce à un financement climatique régulier, prévisible, systématique et vérifiable à l'appui de la réponse/action climatique locale.

LoCAL-Ouganda vise à **fournir des capitaux supplémentaires par le biais de son système de subvention à la résilience climatique basée sur la performance (SRCBP) pour financer les investissements publics locaux résilients** au changement climatique dans les districts cibles et accroître la sensibilisation et les capacités à répondre au changement climatique au niveau local, intégrer l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation des gouvernements locaux de manière participative et sensible au genre, et augmenter le niveau de financement climatique disponible pour les autorités gouvernementales locales (c'est-à-dire les districts) pour des investissements résilients et intelligents face au changement climatique. Ces objectifs seront atteints via trois résultats :

- **La sensibilisation et les capacités à répondre à l'adaptation au changement climatique sont renforcées** aux niveaux central et infranational.
- **L'adaptation aux changements climatiques est intégrée dans les plans et budgets des districts** et les interventions et investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques sont mis en œuvre conformément au système SRCBP.
- **Un système efficace de SRCBP (mécanisme de financement) est déployé** dans l'ensemble de l'Ouganda et est opérationnel pour un financement supplémentaire.



accomplissements

- UNCDF soutient le gouvernement ougandais dans la mise en œuvre de la phase I de LoCAL et de ses SRCBP en tant que subvention complémentaire **à la subvention discrétionnaire générale de péréquation du développement (DDEG)**.
- **LoCAL-Ouganda a été conçu et développé** avec le soutien de l'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (AMCC+) de l'Union européenne (UE), l'assistance technique de UNCDF et les dialogues entre UNCDF, le gouvernement de l'Ouganda — représenté par le ministère du gouvernement local (MoLG) ; le ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique (MoFPED) et le ministère de l'Eau et de l'Environnement (MoWE) — et les partenaires bilatéraux (en particulier la délégation de l'UE en Ouganda et les gouvernements de la Belgique et de la Suède) afin d'identifier les synergies et les complémentarités ainsi que les opportunités de financement.
- Par la suite, le gouvernement suédois a financé le projet pilote LoCAL en Ouganda et le gouvernement belge s'est engagé à verser quelque 6,5 millions d'euros pour financer LoCAL-Ouganda pendant trois cycles des SRCBP dans le cadre de la phase I et un cycle dans le cadre d'une phase de transition (année 4) pendant que le pays passe à la phase II. Le gouvernement ougandais s'est engagé à cofinancer le projet à hauteur d'environ 1 million de dollars via le MoLG et le MoFPED. **L'événement de lancement de LoCAL-Ouganda** s'est tenu en mai 2022 en présence de hauts fonctionnaires et de partenaires de développement.
- Un protocole d'accord avec le gouvernement ougandais pour **déployer le mécanisme LoCAL et transférer les SRCBP à quatre districts (Kasese, Zombo, Nebbi et Nwoya)** a été signé avec le MoFPED, qui assurera la gestion financière et le suivi des SRCBP.



Ouganda



accomplissements

- Les SRCBP ont ensuite été déployées dans les quatre districts pilotes. Les **districts ont identifié et sélectionné des investissements d'adaptation** sur la base des priorités d'adaptation au niveau des autorités locales et de l'outil ACCAF (Assessing Climate Change Adaptation Framework) ; ces investissements ont été intégrés dans leurs budgets locaux, leurs plans de travail et leurs plans d'approvisionnement dans le cadre du cycle budgétaire 2023/2024. De nouveaux investissements ont été identifiés pour 2024/2025 selon le même processus, ainsi qu'un renforcement de l'appropriation locale et nationale du mécanisme.
- Un financement de 4,2 millions de dollars a été réservé en décembre 2023 dans le cadre d'un accord avec l'UE pour **déployer le mécanisme LoCAL dans quatre nouveaux districts** — Nakapiririt, Nabilatuk, Bulambuli et Kitgum. Les discussions sur les possibilités de financement de LoCAL-Ouganda se sont poursuivies en 2024 avec des partenaires, dont le gouvernement danois.
- Une lettre d'accord a été signée et un plan de travail associé a été mis en œuvre avec le MoLG, couvrant la **coordination des activités pour les niveaux central et sous-national**, la sensibilisation aux SRCBP, le lancement effectif du mécanisme, la fourniture de conseils sur le guichet SRCBP dans le cadre du DDEG, le soutien aux opérations globales, la mise à jour des lignes directrices et le soutien aux districts participants, entre autres.
- Une lettre d'accord a été élaborée conjointement avec le **MoWE en tant que point focal de l'Ouganda pour le changement climatique** afin de fournir un soutien budgétaire opérationnel pour l'exécution des activités liées au changement climatique.
- Une lettre d'accord a été signée avec le **MoFPED pour aider l'unité de financement climatique à poursuivre l'intégration du mécanisme LoCAL dans les stratégies et les plans**, en particulier la future stratégie de financement climatique et la méthodologie de marquage du budget climatique.
- Lancée en 2021 **l'évaluation des risques climatiques**, a été achevée et publiée en 2023 afin de fournir des données aux fins d'une planification du développement local, informée par les risques climatiques en identifiant et en cartographiant les risques climatiques, l'exposition à ces risques ainsi que les points chauds de vulnérabilité au niveau du district. Les décideurs locaux et leurs communautés peuvent utiliser ces informations pour **hiérarchiser les actions et les investissements d'adaptation aux changements climatiques sur la base d'une analyse scientifique quantifiée**.
- Une **évaluation annuelle des performances** (APA) a été entreprise dans les quatre districts pour compléter l'évaluation générale des performances en ce qui concerne le guichet SRCBP de la DDEG. L'APA de base permettra d'identifier les domaines d'amélioration dans six domaines de performance et d'informer le renforcement des capacités à fournir dans le cadre de LoCAL-Ouganda. Au cours de la première année de mise en œuvre, les mesures et indicateurs de l'APA relatifs à l'adaptation au climat ont été intégrés dans le système national d'évaluation des performances (LG MSDPA) et seront utilisés pour évaluer les performances des districts par rapport aux SRCBP de LoCAL.
- Une **équipe nationale d'experts** du MoWE, du MoFPED, du MoLG et du bureau du Premier ministre a été créée, formée par UNCDF en partenariat avec l'ODI, et a aidé les quatre districts à identifier leur première série d'investissements.
- UNCDF a aidé MoWE, une institution nationale accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC), à élaborer une **note conceptuelle du FVC sur l'accès direct amélioré** en s'appuyant sur le modèle LoCAL ; cette note a été soumise au FVC en 2022. Une version révisée a été partagée en 2023 et discutée avec UNCDF et ses partenaires lors de la COP28.
- Les délégués de l'Ouganda (MoWE) ont participé aux négociations sur l'article 6.8 de l'Accord de Paris dans le cadre de la Conférence sur le changement climatique de juin 2023 qui s'est tenue à Bonn, et ont plaidé pour la reconnaissance de LoCAL en tant qu'approche non marchande éprouvée et pouvant être utilisée dans le cadre de l'Accord de Paris pour le transfert de ressources financières et technologiques.



voie à suivre

- L'institutionnalisation du mécanisme sera poursuivie par la création d'une task force DDEG chargée de suivre et de mettre en œuvre les SRCBP, ainsi que d'autres organes de gouvernance, notamment un comité de surveillance, un comité de pilotage et un comité technique.
- L'intégration des SRCBP dans les stratégies et plans nationaux se poursuivra avec l'adoption de la stratégie de financement climatique et la poursuite du développement de la méthodologie de marquage du budget climatique.
- La coordination interministérielle sera renforcée pour mieux soutenir les districts dans les domaines clés du renforcement des capacités ; les activités comprendront un atelier national, des missions conjointes sur le terrain et de nouveaux outils (par exemple, une liste de contrôle pour l'évaluation des documents).
- Quatre nouveaux districts seront intégrés, notamment via des activités de formation, une évaluation de base, l'identification et la mise en œuvre d'investissements dans le cadre de l'ACCAF et un budget pour la mise en œuvre.
- Une plate-forme web sera développée pour permettre aux districts et aux responsables locaux d'accéder aux données et aux informations sur le climat relatives aux districts, élaborées dans le cadre de l'évaluation des risques et des vulnérabilités climatiques.
- L'identification de nouveaux districts se poursuivra afin de préparer la phase II tout en poursuivant les efforts de mobilisation des ressources via un accès direct du MoWE au FVC (pipeline du développement) et un dialogue régulier avec les partenaires de développement.



Pakistan



contexte

Le Pakistan se classe dans le quartile des pays les plus vulnérables et les moins prêts à faire face au changement climatique. La nécessité de prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation a été illustrée par les inondations de 2022, considérées comme la plus grande catastrophe liée au changement climatique depuis des décennies, qui ont déplacé des centaines de milliers de personnes et causé des dommages supplémentaires estimés à 30 milliards de dollars.

L'impact du changement climatique est ressenti par les populations au niveau local, et en particulier par les plus vulnérables, qui cumulent souvent les inégalités structurelles. Les **conseils de tehsil nouvellement créés du gouvernement local** sont responsables du bien-être et des moyens de subsistance de leur communauté. Pour eux, comme pour de nombreux pays dans le monde, le changement climatique est un problème nouveau et déroutant, et le nombre d'orientations et de transferts fiscaux intergouvernementaux permettant d'y répondre, est insuffisant.

Entre 2018 et 2021, la province de, **Khyber Pakhtunkhwa (KP) a œuvré à la conception d'une politique, d'un plan d'action et d'un cadre de financement en matière de changement climatique, ainsi qu'à la mise en place de réformes de décentralisation.** Au cours du processus, un rôle clé a été identifié pour les gouvernements locaux dans plusieurs aspects des activités d'adaptation et d'atténuation, notamment la conservation des ressources en eau, la préparation aux catastrophes, l'agriculture et la planification de l'utilisation des terres. Toutefois, peu d'éléments indiquent que les fonctions liées au changement climatique ont été dévolues aux gouvernements locaux dans le cadre de la loi de 2019 sur les gouvernements locaux. Bien qu'approuvées, les règles commerciales et autres instruments réglementaires sont rarement mis en œuvre au niveau local. Au niveau des départements, un décalage entre la politique et la mise en œuvre peut être observé horizontalement et verticalement. Ainsi, l'ambition déclarée du gouvernement de la province de Kuala Lumpur en matière d'action climatique n'est pas reflétée de manière adéquate dans les plans sectoriels et les budgets de développement provinciaux, ni adoptée par les gouvernements infraprovinciaux (locaux). Toutefois, les conseillers et le personnel locaux jouent un rôle important dans la mobilisation des communautés et des ressources en faveur de l'action climatique. De plus, en vertu de leurs mandats multisectoriels et territoriaux, les gouvernements locaux représentent des institutions potentiellement utiles pour coordonner les processus d'adaptation au changement climatique dans leurs juridictions. La publication du plan national d'adaptation du Pakistan et l'adoption de programmes de lutte contre les inondations ont insufflé un nouvel élan en 2023.



objectifs

Avec le soutien de GIZ, UNCDF tente de piloter un mécanisme de subvention à la résilience climatique basé sur la performance (SRCBP), qui contribuera à démontrer le rôle des gouvernements locaux dans la promotion d'un développement local résilient et durable. Le système des SRCBP de LoCAL canalise les fonds de développement liés au climat dans les systèmes de transfert fiscal intergouvernementaux existants et contrôle leur affectation à l'action climatique menée au niveau local. Le projet pilote a généré deux résultats : (i) l'amélioration de l'accès des collectivités locales au financement climatique pour mettre en œuvre des investissements d'adaptation au changement climatique et (ii) le pilotage d'un mécanisme standard pour canaliser le financement climatique et accroître la résilience locale via les SRCBP. Les résultats spécifiques pour le département de l'administration locale, des élections et du développement rural de la province de KP sont les suivants :

- Amélioration de l'utilisation des données climatiques dans la prise de décision du tehsil sur les plans d'action locaux d'adaptation.
- Renforcement de la coordination intergouvernementale pour la préparation des plans d'action d'adaptation des districts (intégration de l'adaptation).
- Élaboration de manuels de lignes directrices et soutien au suivi et à l'évaluation des autorités locales pour permettre une adaptation itérative ainsi qu'un apprentissage et une amélioration continus.
- Amélioration de l'intégration du climat dans les procédures opérationnelles (préparation de la proposition de projet, processus de passation de marchés et marquage des dépenses en fonction du changement climatique).
- Renforcement des capacités des fonctionnaires en matière de suivi de la mise en œuvre des activités des SRCBP.



accomplissements

- En 2023, **LoCAL-Pakistan a été conçu avec succès.** La mise en œuvre des SRCBP de LoCAL nécessite un environnement politique et institutionnel approprié pour rendre opérationnels les transferts de subventions intergouvernementales, les plans de développement approuvés au niveau politique, les formules d'allocation et les règles de fonctionnement appliquées pour le suivi et l'établissement de rapports à des fins d'audit interne et de responsabilisation des citoyens.
- **Les critères de sélection** des tehsils pilotes sont les suivants : (i) environ 300 000 habitants dans le tehsil, avec une dominance rurale ; (ii) facilité d'accès à la zone pour l'agent de terrain de UNCDF ; (iii) présence de programmes de GIZ pour un soutien complémentaire ; et (iv) intérêt manifeste et volonté politique du gouvernement local du tehsil de participer.
- **Les conditions minimales** de participation sont les suivantes : le gouvernement local du tehsil a désigné un point focal sur le changement climatique, le comité des comptes du gouvernement local a été informé et un responsable financier qualifié est en place (poste pourvu), et un compte bancaire spécial pour les fonds des SRCBP a été créé. De plus, le tehsil doit démontrer qu'il a pris des décisions d'investissement éclairées par le climat dans son plan d'adaptation approuvé par le conseil, et la budgétisation doit comporter des éléments de participation et d'inclusion.



Pakistan



accomplissements

- **Les conditions minimales** de participation sont les suivantes : le gouvernement local du tehsil a désigné un point focal sur le changement climatique, le comité des comptes du gouvernement local a été informé et un responsable financier qualifié est en place (poste pourvu), et un compte bancaire spécial pour les fonds des SRCBP a été créé. De plus, le tehsil doit démontrer qu'il a pris des décisions d'investissement sur la base dans son plan d'adaptation approuvé par le conseil, et la budgétisation doit comporter des éléments de participation et d'inclusion.



enseignements tirés

Les mesures d'adaptation et les investissements doivent être identifiés au cours d'un **exercice de développement des capacités sur l'intégration du changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation des gouvernements locaux**. Cette activité préparatoire est au cœur du mécanisme LoCAL et est essentielle à la qualité de la mise en œuvre des projets. Les stagiaires suivront cinq modules dans le cadre d'une série de sessions, afin de combler des lacunes spécifiques en matière de capacités et de répondre à des besoins d'information. Plus précisément, les **conseillers et le personnel seront formés** (i) aux principes de base de la gestion des finances publiques (alignés sur le système actuel) et aux outils de planification participative, (ii) au mécanisme LoCAL et aux bases du changement climatique, (iii) à l'intégration du genre et du changement climatique dans la planification et la budgétisation, (iv) à l'évaluation des risques climatiques et (v) à l'élaboration d'une proposition d'investissement tenant compte du changement climatique, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation.



voie à suivre

- Les activités préparatoires menées par UNCDF aideront les tehsils à évaluer les risques liés au changement climatique avant la préparation du budget pour l'exercice 24-25.
- Les mesures de performance proposées seront discutées avec les départements provinciaux concernés et les tehsils pilotes.
- Les conseillers et le personnel des tehsils tiendront compte de la dimension de genre dans la planification, la budgétisation et la mise en œuvre de l'adaptation au climat.
- Déterminer si les tehsils ont préparé une évaluation des risques liés au changement climatique, mise à jour annuellement, qui servira de base aux mesures d'adaptation au changement climatique et à un plan d'investissement tenant compte du climat.
- À partir de l'année 2, mesurer la qualité de la mise en œuvre des SRCBP.



Tanzanie



contexte

La croissance économique de la Tanzanie dépend de ses ressources environnementales et naturelles, plus de 80 % de la population en étant tributaire pour la génération de revenus et les moyens de subsistance. Des défis majeurs menacent ces ressources, notamment leur récolte et leur utilisation non durables, les pratiques culturelles incontrôlées, la dégradation des sources d'eau et l'empiètement sur celles-ci, ainsi que les effets du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes. Le changement climatique, ressenti dans 60 % du pays, se manifeste par des sécheresses, des inondations, l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des maladies transmises par l'eau.

Face à ces menaces, le gouvernement estime qu'il est urgent de protéger et de gérer l'environnement et ses ressources naturelles. En 2021, la Tanzanie a lancé sa **stratégie nationale révisée de réponse au changement climatique** (2021-2026), en l'alignant sur les plans de développement nationaux et internationaux tels que l'actuel (troisième) plan quinquennal de développement du pays, les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable (ODD) dans le contexte de la Vision nationale 2025 et de la Vision Zanzibar 2050. Il est important de noter que la stratégie déclenche l'intégration des questions d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les politiques et les plans sectoriels en fournissant des **orientations pour renforcer les mesures d'adaptation et de résilience ainsi que pour exploiter les possibilités d'atténuation en vue de la croissance économique et du développement**. La nouvelle stratégie tient également compte du fait que la Tanzanie est, depuis 2020, un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui met l'accent sur l'industrialisation. Cet accent peut avoir des conséquences sur la demande d'énergie et d'eau et sur les sources et puits d'émissions de gaz à effet de serre qui en découlent, **ce qui nécessite des stratégies d'intervention en matière de changement climatique tant au niveau politique que communautaire**.



objectifs

LoCAL-Tanzanie est intégré à l'Initiative locale de financement du climat (LCFI) et vise à promouvoir des communautés et des économies locales résilientes au climat en permettant au financement climatique d'atteindre les plus vulnérables, tout en complétant le financement du développement existant conformément aux ODD et aux objectifs de développement national intégrés dans le troisième plan quinquennal de développement, en particulier Vision 2025, les contributions déterminées au niveau national du pays et le plan national d'adaptation à venir. Pour ce faire, LoCAL vise deux objectifs spécifiques :

- Contribuer à **accroître le transfert de fonds climatiques aux gouvernements locaux** via les institutions et systèmes nationaux afin de mettre en place une adaptation et une résilience au changement climatique vérifiables.
- Mettre en place un mécanisme normalisé et reconnu au **niveau national qui favorise l'accès direct au financement international de la lutte contre le changement climatique**.



accomplissements

- LoCAL a, avec le soutien de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique Plus (AMCC+) de l'Union européenne et en utilisant le système gouvernemental existant, **mis en place le mécanisme pilote de subvention à la résilience climatique basée sur la performance (SRCBP) dans trois districts** de la région de Dodoma — Chamwino, Mpwapwa et Kondoa — bénéficiant potentiellement à plus de 800 000 personnes, en particulier des femmes. L'objectif est d'étendre le mécanisme LoCAL à d'autres districts à partir de 2023, avec le soutien de partenaires de développement.
- **Un protocole d'accord pour le lancement du projet pilote LoCAL** a été signé par le Bureau du Président — Administration régionale et gouvernement local (PO-RALG) et le ministère des Finances au nom du gouvernement tanzanien. Une lettre d'accord a été signée avec le PO-RALG pour fournir le budget opérationnel afin de soutenir la mise en œuvre, le suivi, le développement des capacités et la coordination générale des activités de LoCAL.
- La PO-RALG a été désigné comme **entité nationale de mise en œuvre** de la Tanzanie pour le Fonds vert pour le climat (FVC) et a soumis sa candidature officielle au FVC en 2019. Le PO-RALG a reçu des commentaires du Secrétariat du FVC sur sa proposition et travaille avec UNCDF pour y répondre.
- Le PO-RALG a créé le **comité technique LoCAL-Tanzanie**, qui a tenu sa première réunion en 2022. Entre autres fonctions, le comité approuve les plans des gouvernements locaux pour leur mise en œuvre.
- **La mise en œuvre de la phase pilote s'est achevée avec succès** en décembre 2023. L'évaluation annuelle des performances a été réalisée en 2023 dans les trois districts. Les résultats de l'évaluation ont fourni de nouvelles allocations et des recommandations pour la phase suivante.
- Une autre lettre d'accord a été signée avec l'Institut tanzanien de planification du développement rural afin d'élaborer **un manuel de formation du personnel des administrations locales sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique** dans les processus de budgétisation et de planification des administrations locales, en s'appuyant sur les lignes directrices du cadre d'évaluation de l'adaptation au changement climatique (Assessing Climate Change Adaptation Framework — ACCAF). Le manuel permettra au personnel de mieux comprendre le mécanisme LoCAL et la manière dont il fonctionne pour faciliter l'accès des autorités locales au financement climatique.



Tanzanie



accomplissements

- **LCFI/LoCAL figure dans la stratégie nationale de réponse au changement climatique 2021-2026** en tant que mécanisme permettant aux autorités locales du pays d'accéder au financement climatique et de l'utiliser efficacement pour mettre en place des économies et des communautés locales vérifiables et résistantes au changement climatique.
- L'équipe technique de LoCAL a aidé le Comité national de gestion de l'environnement à élaborer une **proposition au Fonds d'adaptation**, qui a été soumise en janvier 2022. Une proposition révisée a ensuite été soumise, sur la base des commentaires reçus du Fonds d'adaptation ; cette proposition révisée inclut une analyse de genre.



mesures d'adaptation et investissements

LoCAL-Tanzanie soutient les trois districts pilotes dans l'identification des mesures d'adaptation prioritaires à financer avec les SRCBP. Les synergies avec d'autres initiatives, telles que le programme Accountability in Tanzania (ACT-2) financé par UKAid, permettront d'améliorer le soutien au renforcement des capacités des districts et des communautés au cours du processus de planification. Le soutien de LoCAL via les SRCBP a permis d'obtenir les résultats suivants :

- À **Chamwino**, un système d'irrigation solaire de 40 acres a été mis en place dans le village de Chiboli. Cet investissement bénéficie directement à 3 736 membres de la communauté.
- À **Kondo**, la réhabilitation d'un système d'eau a été achevée. La mise en œuvre comprenait la réhabilitation d'une zone de captage d'eau et de deux réservoirs de stockage d'eau, ainsi que la construction de sept points de distribution d'eau. Le système réhabilité est fonctionnel et bénéficie directement à 3 693 membres de la communauté du village de Kisese-Dissa.
- À **Mpwawa**, un puits a été creusé et quatre points de distribution d'eau ont été construits. Le système d'eau propre et sûr qui en résulte dessert directement 3 197 membres de la communauté du village de Kisisi.



enseignements tirés

- En dépit de l'engagement renouvelé de toutes les parties prenantes en faveur de la mise en œuvre de l'initiative LCFI, le manque de financement a été identifié comme un obstacle majeur à l'extension du projet. L'élaboration d'une **stratégie de mobilisation des ressources à moyen et long terme dès le début du programme est essentielle** pour garantir la viabilité du mécanisme après la fin de la phase pilote.
- **Les préoccupations concernant la participation de facto des femmes et des groupes marginalisés** au processus de planification des autorités locales, l'utilisation des divisions comme forum de planification, par opposition aux districts (qui font partie du système public de planification et de budgétisation), et la partialité politique potentielle dans le processus de planification doivent être prises en compte dans les phases futures de l'initiative LCFI.
- Garantir que les **subventions sont d'un montant suffisant pour assurer la viabilité budgétaire** est un élément clé de la conception de LoCAL-Tanzanie.
- Les procédures et protocoles gouvernementaux pour l'approbation et la signature des accords doivent être compris bien avant les dates de début des projets afin d'éviter les retards dans la mise en œuvre. Cela nécessite une interaction étroite avec plusieurs entités gouvernementales, en particulier le ministère des Finances et de la planification, afin de **s'assurer que la portée et les objectifs du projet sont bien compris et qu'ils sont alignés sur les objectifs du gouvernement**.
- Comme il s'agit **d'une nouvelle approche du financement du développement** en Tanzanie, il faudra du temps pour que les partenaires comprennent et appliquent le mécanisme LoCAL. Toutefois, les autorités locales reconnaissent que LoCAL soutiendra les efforts et les capacités d'adaptation au changement climatique au niveau local.



voie à suivre

- Avec le soutien de l'UE et de Sida, le mécanisme SRCBP a été piloté dans trois districts de la région de Dodoma en 2022/2023. Avec le soutien d'autres partenaires de développement, dont la Norvège et la Belgique, LoCAL s'étend à d'autres districts au début de l'année 2024 pour les quatre prochaines années. LoCAL continuera d'explorer des partenariats pour permettre l'extension des SRCBP et du renforcement des capacités à d'autres districts.
- LoCAL assurera le suivi et l'assistance technique pour soutenir le PO-RALG tout au long du processus d'accréditation du FVC.
- En partenariat avec le PO-RALG et l'Institut de planification du développement rural, LoCAL entreprendra une formation et un renforcement des capacités sur la gestion des finances publiques et LoCAL, ainsi que sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique, avec des districts cibles tout au long de 2023-2024. L'inclusion d'ACCAF dans les programmes de formation sera prioritaire en 2024.
- Une lettre d'accord a été proposée au bureau du vice-président pour fournir un soutien budgétaire opérationnel afin d'exécuter les tâches spécifiques à LoCAL, notamment (i) la mise en place d'un système de suivi des flux financiers nationaux et internationaux liés au climat afin de mieux coordonner les initiatives climatiques au niveau infranational et (ii) la promotion de l'intégration verticale des principales politiques, documents législatifs, réglementations et lignes directrices liés au climat à l'aide du mécanisme LoCAL. La plupart de ces tâches sont intégrées dans la stratégie nationale de réponse au changement climatique 2021-2026.



Tunisie



contexte

La Tunisie demeure engagée dans la lutte mondiale contre le changement climatique et dans la poursuite d'un modèle de développement économique durable. Le pays a adopté activement plusieurs conventions et accords internationaux, établissant un cadre normatif qui guide son parcours vers le développement durable.

Dans sa contribution déterminée au niveau national (NDC) actualisée, la **Tunisie s'est fixé pour objectif de réduire l'intensité de carbone de 45 % d'ici 2030** par rapport aux niveaux enregistrés en 2010. Le pays progresse avec diligence vers cet objectif, en travaillant à la mise en œuvre effective de sa nouvelle NDC. La Tunisie a également mis en œuvre une série de mesures visant à fortifier son cadre institutionnel et à renforcer la gouvernance climatique, le tout conformément aux principes de l'Accord de Paris.



objectifs

LoCAL-Tunisie est **conçu pour aider les autorités locales à mieux identifier et mettre en œuvre les activités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**, et pour sensibiliser les citoyens et l'administration à l'impérieuse nécessité de tenir compte des questions liées à l'environnement, au climat et à la biodiversité. LoCAL-Tunisie doit être le point de départ d'un mécanisme de transfert de fonds vers les communes ciblées par le programme et de canalisation de ces fonds vers des projets climatiques locaux. L'objectif final est d'étendre cette approche à toutes les communes du pays et, dans le cadre d'une vision à long terme, de mobiliser d'autres financements qui permettront d'ancrer solidement le mécanisme dans les systèmes nationaux.



accomplissements

- En Tunisie, LoCAL est aligné sur la stratégie nationale pour la transition écologique de 2023, la stratégie de développement à faible émission de carbone de 2050 et la NDC.
- LoCAL **offre aux communes les moyens de mener des actions climatiques participatives** en Tunisie. UNCDF est encouragé par l'engagement du gouvernement, en particulier des ministères de l'Environnement et de l'Intérieur, à s'attaquer activement aux défis climatiques au niveau local. Les ministères des Finances, de l'Économie et de la Planification sont des parties prenantes engagées dans LoCAL-Tunisie. L'Union européenne fournit un financement essentiel pour la phase I (pilottage) et la phase II (consolidation) du mécanisme LoCAL, soulignant ainsi son engagement en faveur d'initiatives climatiques durables au niveau local.
- Le **manuel LoCAL-Tunisie pour l'action climatique** a été développé conjointement avec les partenaires gouvernementaux et UNCDF ; il a été approuvé par le comité technique en décembre 2023.
- Le **Fonds pour les actions climatiques communales** (FACC) a été créé par le ministère des Finances afin de canaliser les subventions pour toutes les actions climatiques au niveau des collectivités locales.



mesures d'adaptation et investissements

Conformément au principe de libre administration, les communes sont libres d'utiliser l'allocation pour **financer des actions climatiques identifiées et priorisées au cours d'un processus de programmation participatif**. Il s'ensuit que les actions éligibles au financement par LoCAL-Tunisie doivent tenir compte des orientations définies dans les stratégies nationales et entretenir un lien direct et clair avec les priorités d'adaptation, d'atténuation et de résilience identifiées par les autorités communales après consultation de la population.

Comme il est souhaitable que les actions locales contribuent à la réalisation des objectifs nationaux, les autorités locales seront encouragées (mais pas nécessairement obligées) à investir une partie de la subvention dans une ou plusieurs des 53 mesures et 5 priorités de la stratégie nationale pour la transition écologique.



enseignements tirés

- Il est important que le **ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur** s'engagent fermement et coordonnent leurs efforts pour mettre en place le Fonds communal d'action pour le climat.
- Dans un pays qui réforme sa politique de décentralisation, il est essentiel de mettre en place un mécanisme qui demeure **flexible et ouvert aux directives futures**.



voie à suivre

- LoCAL-Tunisie est destiné à soutenir les communes partenaires conformément à la conception de LoCAL. Le programme pérennisera une collaboration étroite avec les communes et les ministères afin d'évaluer et d'améliorer les plans climatiques existants, en déterminant les investissements spécifiques à soutenir au niveau local.
- UNCDF évaluera, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, le soutien nécessaire aux communes dans le cadre de la réforme de décentralisation en cours en Tunisie.
- UNCDF défendra activement les autorités tunisiennes sur la scène internationale pour ce qui concerne le changement climatique. Cela impliquera des efforts de sensibilisation et une évaluation complète des stratégies visant à maintenir le financement du fonds pour le climat.



Tuvalu



contexte

Tuvalu est le quatrième plus petit pays du monde, avec une population d'environ 11 000 habitants et une superficie de 25,9 kilomètres carrés ; sa zone économique exclusive couvre 900 000 kilomètres carrés. À l'instar d'autres pays insulaires du Pacifique, Tuvalu est confronté à un ensemble unique de défis en matière de développement en raison de sa petite taille, de l'étroitesse de ses bases de production et d'exportation, de son éloignement, de ses contraintes en matière de ressources et de capacités et de sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Ces caractéristiques augmentent sa vulnérabilité aux chocs économiques et climatiques. **Le changement climatique a été identifié par le gouvernement de Tuvalu et les dirigeants du Forum des îles du Pacifique comme la plus grande menace à laquelle il est confronté ainsi que d'autres petits pays insulaires** du Pacifique. Tuvalu est confronté à des vulnérabilités climatiques majeures, notamment la rareté de l'eau douce, l'érosion côtière, la salinisation des sols, la réduction des habitats halieutiques due à l'acidification des océans, le blanchiment des coraux, l'élévation du niveau des mers et l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes.

Étant donné le contexte des vulnérabilités et des risques climatiques à Tuvalu et dans la région du Pacifique en général, LoCAL-Tuvalu aborde les mesures d'adaptation et de résilience au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe liés au climat et les mesures de préparation aux catastrophes (par exemple, cyclones, sécheresse prolongée).



objectifs

L'objectif global de LoCAL à Tuvalu est d'accroître la résilience des communautés insulaires (*kaupules*) de Tuvalu **en consolidant et en élargissant un mécanisme de financement de la résilience climatique basé sur la performance par le biais d'un complément au système de transfert actuel**, en ciblant les interventions liées au changement climatique avec un financement climatique régulier, prévisible, systémique et vérifiable à l'appui des réponses climatiques locales. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Amélioration de l'accès des *kaupule* au financement climatique afin de mettre en œuvre des investissements d'adaptation au changement climatique à Tuvalu.
- Mise en place d'une norme institutionnalisée et d'un mécanisme national internationalement reconnu de subventions à la résilience climatique basées sur la performance (SRCBP), et mise en œuvre à Tuvalu.



accomplissements

- Tuvalu a été le **premier pays à mettre en œuvre LoCAL dans le Pacifique**. Grâce à un processus participatif et inclusif, une **analyse de la vulnérabilité et des risques climatiques** a été entreprise pour le premier lot d'activités d'investissement dans l'adaptation au climat et la réduction des risques, afin d'informer les exigences du processus de planification LoCAL. Les activités d'investissement initiales ont été mises en œuvre avec succès par les trois *falekaupules* (gouvernements locaux) pilotes dans le cadre de la première tranche (2016/2017) et de la deuxième tranche (2017/2018) des SRCBP.
- La **deuxième évaluation annuelle des performances (APA)** des *kaupules/falekaupules* dans le cadre du programme LoCAL s'est achevée avec succès en mai 2017. L'APA a examiné la conformité des *kaupules* pilotes aux conditions minimales d'accès aux subventions pour 2017/2018. L'APA a constaté que LoCAL suscitait de l'intérêt dans les trois premières autorités locales pilotes du programme LoCAL. Après l'approbation du rapport de l'APA et de ses recommandations, UNCDF a débloqué la deuxième tranche des SRCBP à Tuvalu pour qu'elle soit allouée selon la formule déterminée afin que les *kaupules* puissent mettre en œuvre leurs activités 2017/2018.
- Un **troisième APA** a vérifié que les trois *kaupules* — Nukulaelae, Nukufetau et Namumea — remplissaient les conditions minimales et étaient donc éligibles au bénéfice du cycle suivant des SRCBP. L'évaluation a également mis en lumière que la **performance des kaupules de LoCAL s'était considérablement améliorée**, en particulier dans les domaines de la planification et de la budgétisation, de la gestion financière et des investissements dans la résilience climatique, avec une amélioration moyenne de 83 % des mesures de performance constatée entre 2016 et 2018.
- Une fois les conditions minimales remplies, un troisième cycle de SRCBP a été acheminé vers les *kaupules* pilotes en 2020, mais **les restrictions strictes imposées par le COVID-19 en matière de déplacements ont mis ce cycle en veilleuse**.
- En 2023, **Nukulaelae, Nukufetau et Namumea ont été aidés à mettre en œuvre ou à finaliser la mise en œuvre du troisième cycle des SRCBP**. Les projets soutenus concernent les énergies renouvelables (solaire) et les installations de stockage d'eau.
- Des préparatifs sont en cours pour évaluer la mise en œuvre des subventions et préparer les *kaupules* pour le prochain cycle des SRCBP.



Tuvalu



mesures d'adaptation et investissements

La viabilité des moyens de subsistance à Tuvalu risque d'être fortement compromise par le changement climatique. Dès lors, les **premier et deuxième cycles d'investissements des SRCBP se sont concentrés sur deux axes essentiels : l'eau et l'assainissement, ainsi que la prévention des catastrophes et la préparation à ces dernières.**

- Les principaux risques et vulnérabilités liés à l'eau sont l'augmentation de la variabilité et la diminution de la prévisibilité des précipitations et de la disponibilité de l'eau potable. À cette fin, **six systèmes de captage et de récolte de l'eau** ont été installés dans les trois *kaupules*.
- Tuvalu est également dangereusement exposé aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les tempêtes et les cyclones. **Deux abris anticycloniques** ont été construits dans deux *kaupules*, ce qui permettra de protéger plus de 800 habitants.



enseignements tirés

- **Il convient d'assurer une participation significative des communautés vulnérables et marginalisées** via une planification ascendante. Cette participation permet d'intégrer les activités de gestion des risques liés au changement climatique dans les processus de développement et de planification des communautés. Au début du programme, plusieurs parties prenantes au niveau du village n'étaient pas pleinement conscientes de leur rôle et de leurs responsabilités.
- Les capacités au niveau des *kaupules* et du gouvernement ont été identifiées comme un obstacle à la fourniture de services aux communautés. La **sensibilisation et le renforcement des capacités** sont essentiels au moment du lancement du programme et tout au long de la durée de vie d'un projet. Dans le cadre du plan stratégique global de développement des capacités, une réforme institutionnelle et organisationnelle au niveau des *kaupules* et du gouvernement central sera nécessaire. Le soutien au développement des capacités dans le pays sera coordonné avec plusieurs initiatives fondamentales telles que le programme d'action national d'adaptation II et le programme de réforme du secteur public.



voie à suivre

- LoCAL lancera une nouvelle série de subventions et évaluera l'état de préparation pour une transition vers la phase II, avec une couverture qui devrait s'étendre à au moins deux ou trois autorités supplémentaires dans les prochaines années.
- LoCAL continuera d'aider Tuvalu à mobiliser des financements supplémentaires auprès de fonds et de partenaires de développement en vue d'une mise à l'échelle.



A PROPOS DE UNCDF

Le Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF) assiste les pays en voie de développement dans le développement de leurs économies en complétant les sources existantes d'assistance en capital par des subventions, des prêts et des garanties, avant tout pour les pays les moins avancés parmi les pays en voie de développement.

En tant que plateforme phare de financement mixte catalytique des Nations Unies, UNCDF mobilise ses capacités uniques pour attirer des financements dédiés à l'élargissement de l'impact du développement là où les besoins sont les plus importants - une capacité qui repose sur le mandat d'investissement unique de UNCDF - afin de soutenir la réalisation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et la mise en œuvre du Programme d'Action de Doha pour les pays les moins avancés, 2022-2031.

Pour plus d'information, merci de contacter :
local.facility@uncdf.org

